



Projet Régional de Dialogue et d'Investissement sur le Pastoralisme
et la Transhumance au Sahel et dans les pays côtiers
de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP)

Les produits de capitalisation des expériences et acquis du PREDIP





Projet Régional de Dialogue et d'Investissement sur le Pastoralisme
et la Transhumance au Sahel et dans les pays côtiers
de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP)

Les produits de capitalisation des expériences et acquis du PREDIP





Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du PREDIP, le CILSS a obtenu d'importants résultats et acquis. En vue d'assurer la capitalisation de ces acquis au bénéfice des acteurs du sous-secteur de l'élevage et du pastoralisme au Sahel et en Afrique de l'Ouest, un échantillon de onze (11) expériences majeures et leçons apprises ont été tirées et documentées suivant l'approche de *capitalisation au fil de l'eau*. Ces expériences couvrent l'ensemble des thématiques traitées par le PREDIP (Service Régional d'Information Pastorale, dialogue et gouvernance de la transhumance transfrontalière, infrastructures et aménagements agropastoraux, santé animale). Chacune des fiches qui documente ces expériences comporte un résumé permettant au lecteur d'avoir un aperçu du contenu de l'expérience et de tirer les informations dont il a besoin.

En plus de ces onze (11) fiches, deux (2) notes de capitalisation ont été produites. Pour leur valorisation, ces expériences et ces notes de capitalisation peuvent être mises à l'échelle. Elles viennent compléter la gamme des expériences déjà disponibles dans la promotion du sous-secteur de l'élevage.

Pour approfondir ses connaissances, le lecteur pourrait lire le rapport complet « Expériences et enseignements du PREDIP ».

Les onze (11) expériences contenues dans ce document sont les suivantes :

- **Fiche 01.C1 :**
Émissions radio interactives : un levier pour l'accès des éleveurs à l'information fiable pour une meilleure prise de décision ;
- **Fiche 02.C2 :**
Assistance juridique et judiciaire aux éleveurs : un outil efficace de sécurisation foncière ;
- **Fiche 03.C2 :**
Dynamisation des Comités Nationaux de Transhumance (CNT) des pays sahéliens : un enjeu majeur pour la gouvernance de la transhumance transfrontalière ;
- **Fiche 04.C2 :**
Création du Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee (GCRTC) : un instrument important pour la gouvernance du pastoralisme au Ghana ;
- **Fiche 05.C2 :**
Plateforme d'Innovation (PI) multi-acteurs de gestion des ressources naturelles et prévention des conflits : un outil de dialogue constructif pour une transhumance apaisée dans le district des Savanes (Côte d'Ivoire) et dans le district de Builsa Sud (Ghana) ;



- **Fiche 07.C3 :**
Mise en place de Comités à l'élaboration de chartes d'usage dans le cadre du suivi et de la gestion des aménagements agropastoraux : retour d'expérience ;
- **Fiche 08.C3 :**
Gouvernance partagée des territoires à travers des conventions OP/inter-collectivités : retour d'expérience sur la filière bétail-viande au Nord-Bénin ;
- **Fiche 10.C3 :**
Grandes étapes de la mise en place d'une inter-collectivité : note de cadrage ;
- **Fiche 11.C3 :**
Accompagner la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest : éléments de capitalisation ;
- **Fiche 12.C4 :**
Coordination régionale des campagnes de vaccination le long des couloirs de transhumance : un levier pour maîtriser les Maladies Animales Transfrontalières en Afrique de l'Ouest ;
- **Fiche 13.C5 :**
Mise en place des points focaux administratifs.

Deux (2) notes de capitalisation :

- **Fiche 06.C3 :**
Partenariat entre les Organisations de Producteurs et les inter-collectivités pour la filière bétail-viande du Nord-Bénin ;
- **Fiche 09.C3 :**
Investissements sur la filière agropastorale au niveau régional : un enjeu crucial.



Sommaire

Fiche 01.C1 : Émissions radio interactives	7
Fiche 02.C2 : Assistance juridique et judiciaire aux éleveurs	21
Fiche 03.C2 : Dynamisation des Comités Nationaux de Transhumance (CNT) des pays sahéliens	37
Fiche 04.C2 : Création du Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee (GCRTC)	53
Fiche 05.C2 : Plateforme d'Innovation (PI) multi-acteurs de gestion des ressources naturelles et prévention des conflits	67
Fiche 06.C3 : Partenariat entre les Organisations de Producteurs et les inter-collectivités pour la filière bétail-viande du Nord-Bénin	91
Fiche 07.C3 : Mise en place de Comités à l'élaboration de chartes d'usage dans le cadre du suivi et de la gestion des aménagements agropastoraux	97
Fiche 08.C3 : Gouvernance partagée des territoires à travers des conventions OP/inter-collectivités	115
Fiche 09.C3 : Investissements sur la filière agropastorale au niveau régional	121
Fiche 10.C3 : Grandes étapes de la mise en place d'une inter-collectivité	139
Fiche 11.C3 : Accompagner la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest	145
Fiche 12.C4 : Coordination régionale des campagnes de vaccination le long des couloirs de transhumance	167
Fiche 13.C5 : Mise en place des points focaux administratifs	181



PROJET RÉGIONAL DE DIALOGUE ET D'INVESTISSEMENT
SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE AU SAHEL
ET DANS LES PAYS CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (PREDIP)

FICHE 01.C1

Émissions radio interactives

*Un levier pour l'accès des éleveurs
à l'information fiable pour une meilleure
prise de décision sur le terrain*

**COMPOSANTE C1 : Le Service Régional
d'Information Pastorale (SRIP)**





1. Résumé

En Afrique de l'Ouest et au Sahel, les éleveurs manquent d'informations suffisantes sur les prévisions climatiques saisonnières, la disponibilité des ressources fourragères, la situation des marchés à bétail, la situation sanitaire et sécuritaire. Le Service Régional d'Information Pastorale (SRIP), composante 1 du PREDIP, a pour objectif de renforcer l'accès des éleveurs à une information technique fiable et adaptée à leurs besoins, afin de leur permettre d'optimiser leurs choix tactiques et stratégiques de conduite des troupeaux et réduire les risques de conflits avec les agriculteurs. L'information produite dans le cadre de la mise en œuvre du SRIP parvient aux éleveurs à travers les réseaux sociaux, les centres d'appel et les radios communautaires. Ainsi, une des expériences du SRIP a consisté en la réalisation d'émissions interactives par les radios communautaires. La présente note capitalise les expériences des émissions radio réalisées dans les régions de Dosso et Maradi au Niger.

Les thèmes des émissions interactives ont été choisis en fonction des besoins en information identifiés chez les éleveurs à la suite d'une enquête préliminaire réalisée par AGHYMET CCR-AOS, les points focaux techniques du PREDIP et les coordinations des radios communautaires. Les émissions ont été réalisées dans les langues locales de ces régions. Au total, 104 émissions ont été réalisées

et diffusées par les radios de 26 communes, dont 14 à Dosso et 13 à Maradi. Ces émissions ont été diffusées 3 540 fois avec, en moyenne, 200 éditeurs par émission.

À la suite de la réalisation de ces émissions, une mission de terrain a été effectuée pour évaluer les impacts des émissions. Il s'est avéré que ces dernières ont contribué de manière significative à la réception de l'information à temps ainsi qu'à l'amélioration des connaissances des auditeurs. Ceci a suscité un éveil de conscience qui a favorisé une meilleure cohabitation entre agriculteurs et éleveurs et une transhumance plus apaisée.

Le professionnalisme des radios communautaires, les appuis des différents partenaires et autorités locales, la participation effective des associations des éleveurs et l'implication des clubs des jeunes ont joué un rôle clé dans la réussite de ces émissions. Cependant, l'insuffisance de moyens financiers et matériels a constitué l'une des difficultés rencontrées par les radios. En outre, les éleveurs se sont aussi plaints de la courte durée des émissions. À l'égard de ces difficultés, le partenariat avec d'autres radios, l'extension de la durée des émissions, l'appui technique et financier constituent des solutions adoptées ou envisagées pour une meilleure réussite et durabilité des émissions.



2. Contexte et justification



Les éleveurs, les agropasteurs et leurs groupements socioprofessionnels ont un accès limité à des données de situation instantanée sur le terrain. Le peu d'informations qu'ils reçoivent leur parvient à travers la mobilisation des réseaux familiaux et ceux des « Rugga¹ » et « Garso² ». Mais, ils manquent d'informations fiables sur les prévisions climatiques saisonnières, les quantités de précipitations, les séquences sèches, la disponibilité de l'eau pour l'abreuvement du bétail, la disponibilité du fourrage, la situation des marchés, et la situation sanitaire et sécuritaire. La disponibilité de ces informations devrait pourtant permettre de guider leur prise de décision sur le terrain afin d'optimiser les choix tactiques et stratégiques de conduite des troupeaux.

Malgré plusieurs initiatives centrées sur la recherche d'une meilleure utilité de ces informations pour les bénéficiaires finaux (les éleveurs et leurs groupements), les informations produites dans le cadre des projets pastoraux du CILSS peinent à atteindre les utilisateurs finaux à temps pour une prise de décision fondée sur l'analyse des risques et opportunités.

Le Service Régional d'Information Pastorale (SRIP), composante 1 du projet PREDIP mise en œuvre par AGRHYMET CCR-AOS, est un outil basé sur les technologies géospatiales et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ce service vise à renforcer l'accès des éleveurs à une information technique fiable et adaptée à leurs besoins.

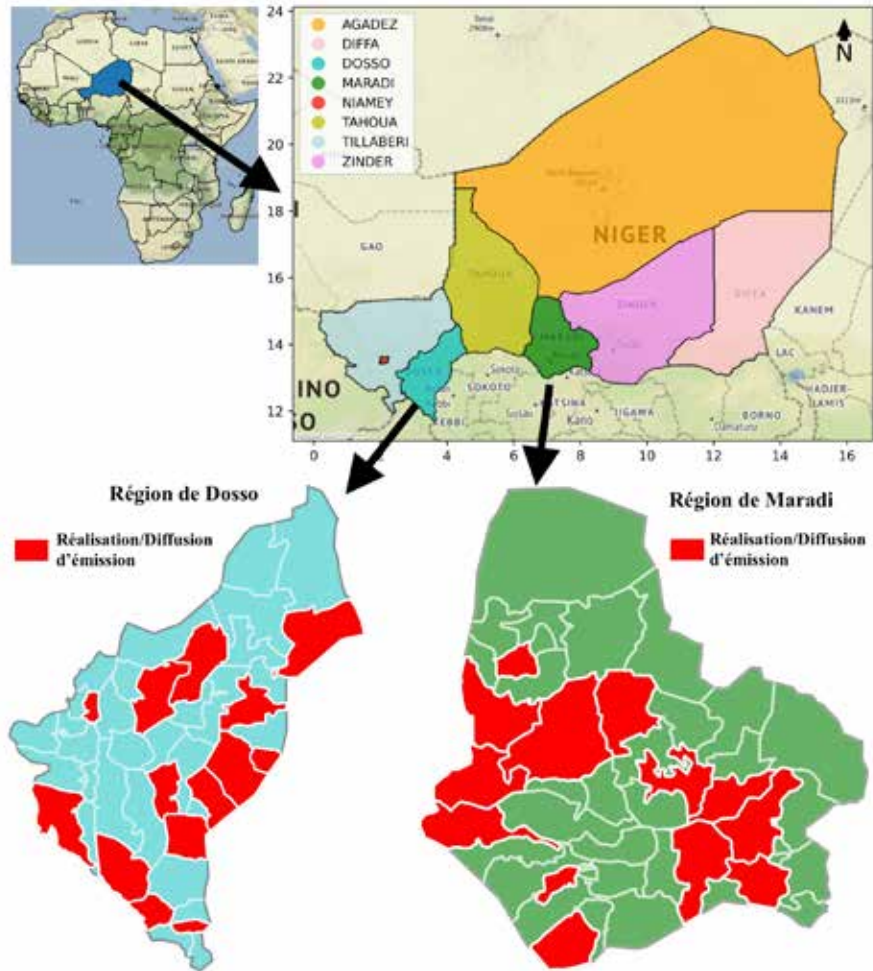
Pour assurer une large diffusion de l'information produite dans le cadre du SRIP et sensibiliser les éleveurs, les radios de proximité communément appelées radios communautaires ont été identifiées comme le canal le plus approprié. En effet, dans leurs habitudes, les éleveurs se déplacent généralement avec un poste radio pour leur information et leur divertissement.

Dans ce cadre, les radios communautaires des zones pilotes (cf. figure 1) du projet, avec l'appui de l'AGRHYMET CCR-AOS, ont organisé des émissions interactives dans les langues locales identifiées pour la diffusion de l'information et la sensibilisation des éleveurs.

- 1 Les chefs bergers leaders des éleveurs pasteurs. Ils facilitent la transhumance et animent les dynamiques d'intégration socio-économique et socioculturelle entre les éleveurs pasteurs et les autres communautés.
- 2 Disciples des Rugga.



Figure 1. Localisation des communes de Dosso et Maradi où des émissions ont été réalisées ou diffusées



Les objectifs à atteindre dans la réalisation des émissions interactives étaient :

- d'assurer une diffusion de l'information technique en temps réel ;
- de renforcer la compréhension des auditeurs sur l'information diffusée en leur permettant de poser directement des questions ;
- d'interconnecter les services d'information éleveurs (par exemple les Rugga et Garso) des zones de départ, transit et arrivée ;
- de sensibiliser les éleveurs sur la gestion des conflits et sur les bonnes pratiques pour augmenter la production.



3. Présentation de l'expérience



3.1. Enquêtes préliminaires et détermination des besoins des éleveurs

Une enquête de terrain a été réalisée dans six (6) communes dont trois (3) de la région de Dosso (Falmey, Falwel, Dioundiou) et trois (3) de Maradi (Dakoro, Guidan Roumdji, Gazaoua) au Niger, par une équipe de AGRYMET CCR-AOS, les points focaux techniques du PREDIP et les coordination des radios communautaires. Il s'agissait de collecter des informations auprès des acteurs à la base, en particulier les éleveurs et agropasteurs, afin d'apprécier (i) le niveau des besoins et pratiques en matière d'informations à diffuser par le SRIP (avis/conseils) en vue d'aider à prendre des décisions dans le cadre de la conduite de leurs activités, et (ii) d'apprécier le degré de satisfaction de ceux-ci sur les informations diffusées.

Au terme de cette enquête, les éleveurs ont exprimé des besoins d'information sur les quantités de pluie, les dates de début et de fin des saisons, la disponibilité du fourrage, la situation des points d'eau fonctionnels, les risques sanitaires et la situation sur les marchés. Une typologie détaillée des utilisateurs (décideurs, techniciens, utilisateurs finaux...) des produits d'information a également été élaborée. Enfin, différents canaux de diffusion ont été identifiés. Il s'agit des centres d'appel, les groupes WhatsApp et les radios communautaires.

Cette enquête a notamment permis d'orienter le choix des thèmes à retenir pour les émissions radio interactives, les horaires de diffusion et le ciblage des personnes-ressources à inviter pour intervenir lors des émissions.

3.2. Choix des thèmes

Les thèmes des émissions interactives ont été choisis par AGRHYMET CCR-AOS en collaboration avec les coordinations des radios communautaires en tenant compte des besoins des éleveurs. Ainsi, cinq thèmes ont été débattus lors des émissions :



Thème 1 : Comment assurer la prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs ?

L'objectif de ce thème est de prévenir les conflits en respectant toutes les mesures et actions visant à réduire le risque d'apparition ou de réapparition de conflits armés et de confrontations violentes au sein des communautés.



Thème 2 : Comment assurer une bonne gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs ?

Ce thème a pour objectif de limiter et d'éviter toute violence future en favorisant des changements de comportement positifs au niveau des parties impliquées.



Thème 3 : Enregistrement sur la liste des éleveurs candidats à la transhumance transfrontalière avant le départ

L'objectif de ce thème est de sensibiliser les éleveurs pour se faire enregistrer sur la liste des éleveurs candidat à la transhumance. C'est une disposition qui vise à une meilleure organisation de la transhumance transfrontalière.



Thème 4 : Réglementation de la transhumance transfrontalière

Âge requis pour conduire le troupeau, le nombre limite de têtes de bétail par berger pour une transhumance transfrontalière et les périodes de la journée pour le pâturage et la traversée.

Le berger doit avoir au moins 18 ans pour être candidat à la transhumance transfrontalière et conduire tout au plus 100 têtes de bétail. Le pâturage se fait de jour et la traversée des frontières est interdite la nuit.



Thème 5 : Médiatiser les informations SRIP

Médiatiser les informations SRIP dans les langues nationales pendant les émissions à travers les spots et messages qui leur seront donnés (bulletins, notes d'information, avis et conseils, note d'alerte, etc.).

3.3. Partenariats

AGRHYMET CCR-AOS a signé une convention d'accord avec les coordinations nationales des radios communautaires pour encadrer et former les animateurs et journalistes qui animent les émissions. On note également le partenariat entre les Services Techniques de l'État et les radios ou coordinations de radios rurales pour appuyer techniquement les radios.



3.4. Organisation et diffusion des émissions

La production des contenus techniques par les radios communautaires a été réalisée en langues locales. Les informations diffusées et les débats ont été axés sur les conseils à l'endroit des éleveurs, les bulletins périodiques de prévisions saisonnières (produits et transmis par le SRIP), les textes et règles de la transhumance, la gestion et la prévention des conflits.

Le ciblage des acteurs invités sur le plateau lors des émissions a été fait à partir de la typologie des utilisateurs du service d'information réalisée lors de l'enquête préliminaire. La participation d'au moins un acteur par niveau décisionnel (les décideurs, les techniciens et les éleveurs) lors de l'émission permet de répondre directement aux préoccupations des éleveurs à tous les niveaux. Des leaders d'opinion ont également été invités à participer aux émissions en raison de leur capacité à mobiliser et à encourager les participants, en plus de la crédibilité que leur présence apporte à la radio.

3.5. Les acteurs impliqués et leurs rôles :

- **La Coordination Nationale des Radios Communautaires du Niger (CN RACOM) :** le rôle de la CN-RACOM est de coordonner et superviser la mise en œuvre de la convention avec les radios communautaires dans les régions de Dosso et Maradi ;
- **Les Promoteurs et Directeurs des radios :** ils veillent à la bonne préparation des contenus à diffuser : nature, forme, origine, langues, périodicité d'information sur les risques et opportunités liés aux ressources, au climat, aux marchés, à la situation sanitaire et sécuritaire ;
- **Les animateurs des radios :** ils assurent la production et la diffusion des informations en langues locales ;
- **Les Organisations Professionnelles des Éleveurs :** elles participent aux débats et discussions interactives et assurent le retour de l'information (feedback) permettant d'apprécier le niveau de satisfaction des éleveurs ;
- **Les Clubs des Auditeurs :** ils participent à l'animation de la vie des radios et suivent les émissions et font des observations aux responsables des radios ;
- **Le Ministère de l'élevage :** Il s'agit des points focaux techniques et administratifs du PREDIP des pays. Ces derniers collectent et transmettent des données à AGRHYMET et aux radios, et participent à la diffusion des bulletins d'informations ;
- **Les Services Techniques Déconcentrés :** ils participent à la réalisation des émissions interactives avec les leaders d'opinion et les Rugga ;
- **Les Collectivités :** elles appuient financièrement les radios communautaires ;
- **AGRHYMET :** il appuie financièrement les radios à travers la convention signée avec la CN-RACOM, supervise les activités sur le terrain et évalue les résultats.



4. Résultats et impacts



Au total, 104 émissions ont été réalisées dans les régions de Maradi et Dosso au Niger. Ces émissions ont été diffusées 3 450 fois comme le détaille le tableau ci-dessous.

Commune	Région	Nombre d'émissions réalisées	Nombre d'émissions diffusées	
Mayahi (Maradi)	Maradi	2	60	
Kanankakché		5	150	
Tessaoua		5	150	
Gazaoua		0	150	
Aguié		5	300	
Dakoro		5	96	
Ajékorya		5	150	
Kornaka		5	150	
Guidan-Roundji		5	180	
Dan Goulbi		5	300	
Sarki Yamma		5	150	
Gabi		5	150	
Guidan Amoumoun		5	150	
Mokko		Dosso	5	90
Sambéra			5	150
Karakara	5		56	
Guéchémé	5		118	
Koréméroua	5		150	
Douméga	2		90	
Tanda	5		300	
Falwel	5		150	
Falmey	5		450	
Bengou	5		300	
Dankassari	5		58	
Kiota	5		150	
Tessa	5		90	
Dioundiou	5	150		
Total		104	3 540	



La réalisation des émissions interactives a renforcé la compréhension des auditeurs parce qu'elle leur a permis de poser directement des questions aux techniciens du domaine qui sont invités à ces émissions. Elle a aussi amélioré la collaboration entre les Services Techniques Déconcentrés de l'État (Élevage, Agriculture, Commission foncière, Environnement) dont les agents ont été régulièrement invités lors des émissions, et les radios communautaires.

À travers les témoignages collectés auprès des éleveurs et agropasteurs, on note que ces émissions ont contribué de manière significative à la réception de l'information en temps réel. Une amélioration des connaissances des droits et devoirs par les éleveurs et agropasteurs, et la consolidation des cadres de concertation ont été également constatées avec plus de compréhension et d'inclusion des éleveurs. Cela a permis d'améliorer le respect des limites des champs et des périodes de libération des champs, le règlement à l'amiable des dégâts champêtres et l'acquisition des actes de sécurisation foncière. Par conséquent, cela a contribué à la réduction des conflits, comme le montre ce témoignage d'un agriculteur : *« J'allais me battre avec un éleveur quand lui-même m'a rappelé ce que dit la radio : la bonne cohabitation et la non-violence »*.

L'enquête complémentaire a aussi révélé un éveil de conscience des auditeurs à travers un changement positif de comportement, par exemple l'abandon de la drogue par plusieurs jeunes, la réduction des violences physiques et verbales et le renforcement du dialogue.

D'autres résultats constatés concernent le renforcement des connaissances des

auditeurs sur les techniques d'amélioration du rendement et sur l'importance de la vaccination. Par exemple, un éleveur témoigne : *« J'ai appliqué les nouvelles connaissances telles que l'assistance à un animal qui a le ventre ballonné ou à une vache sur le point de mettre bas »*. Aussi, une radio communautaire a partagé le témoignage suivant : *« De retour du Nigeria, un éleveur est venu remercier la radio et la Direction des services de l'élevage pour leurs conseils qui lui ont permis de faire vacciner ses animaux. Ceux qui ne l'ont pas fait sont revenus sans aucune tête de bétail »*.

Beaucoup d'acteurs impliqués dans la réalisation des émissions ont amélioré leur capacité à prendre la parole en public, à écouter et à respecter le débat contradictoire. Ils savent maintenant où chercher de l'information et ont des notions sur le fonctionnement des radios communautaires, en plus de l'opportunité qu'ils ont eu de se faire de nouvelles relations. À cet effet, un éleveur affirme : *« Je suis connu à cause de mes interventions à la radio »*.

Au vu de ces impacts positifs, beaucoup d'éleveurs et d'agropasteurs ont sollicité la rediffusion des émissions. Cependant, la mauvaise interprétation du contenu de certains thèmes, notamment les contraintes liées à la transhumance transfrontalière (âge limite, nombre de têtes de bétail par transhumant, etc.) ont suscité le mécontentement de certains intervenants et auditeurs. C'est la première fois qu'ils entendent parler de certaines règles, par conséquent, ils ont tendance à les contester. La participation des autorités locales, qui a amélioré la crédibilité des émissions, a permis de résoudre cette difficulté.



5. Leçons apprises



5.1. Facteurs de succès

- **L'expérience des radios communautaires**

L'expérience des radios communautaires et leur approche pour la réalisation des émissions interactives ont été un facteur de succès important. La connaissance du terrain par les animateurs des radios, la bonne préparation des émissions, le bon choix des intervenants, des heures (notamment la nuit), du calendrier en fonction des occupations des auditeurs et le contenu des messages ont été des atouts.

- **La mobilisation de différents partenaires**

L'appui des différents partenaires, tels que les services publics, le PREDIP, les ONG et association, et les autorités locales, a également été un facteur de succès important pour la réalisation et la diffusion des émissions interactives à destination des éleveurs. Le SRIP/ PREDIP a fourni un appui et une prise en charge financière déterminants pour la conduite des émissions. La forte implication des points focaux administratifs du PREDIP a notamment facilité la collaboration avec les Services Techniques de l'Élevage. L'intervention des autorités administratives, communales et coutumières a amélioré la crédibilité des radios. En outre, la participation des associations des éleveurs et l'implication des clubs des jeunes ont joué un rôle clé dans la visibilité des émissions avec plus de 200 auditeurs par émission. La pluridisciplinarité des invités ainsi que leur maîtrise du sujet et de la langue d'animation du jour ont aussi permis d'enrichir les débats.



5.2. Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre



Malgré les impacts positifs et les nombreux succès enregistrés, plusieurs difficultés ont été rencontrées lors de la réalisation de ces émissions.

- **Les contraintes financières et matérielles**

L'insuffisance de moyens financiers et matériels (enregistreurs, matériels de montage, micro) ont été des freins pour la bonne réalisation des émissions, tout comme les coupures fréquentes d'internet et le manque de moyens de déplacement ou de téléphones pour certains intervenants. Pour réduire ces contraintes, les radios ont bénéficié d'un équipement en matériel de reportage et de panneaux solaires. Il a ainsi été convenu d'utiliser un micro pour trois invités.

- **Le format et l'animation des émissions**

La durée des émissions a été estimée trop courte : les intervenants n'ont pas suffisamment de temps pour s'exprimer. Il a ainsi été envisagé de porter la durée des émissions à deux heures d'émission par jour, et d'améliorer la grille des programmes.

Par ailleurs, les radios ont parfois été confrontées au manque ou à l'indisponibilité d'animateurs en langue locale dans certaines localités, ainsi qu'à l'absence de certains invités le jour de l'émission.

- **La couverture de certaines zones**

Le manque de réseau téléphonique dans certaines zones et la faible couverture géographique par la radio dans certaines localités ont également constitué des freins. Le partenariat noué avec le studio Kalangou pour la rediffusion des émissions devrait permettre une plus large couverture.

Par ailleurs, l'insécurité civile a limité l'accessibilité à certaines localités.

- **La réticence de certains acteurs**

Une méfiance de certains acteurs, notamment les responsables coutumiers, pour répondre à certaines questions a été constatée. Ne voulant pas heurter la sensibilité de leurs communautés, certains de ces acteurs se sont en effet montrés réticents à accepter, dans un premier temps, les restrictions à la transhumance (âge, limite, nombre de têtes de bétail et interdiction de traverser les frontières la nuit). Néanmoins, les différentes sensibilisations et l'implication des autorités administratives – en particulier du préfet – ont permis de renforcer la crédibilité de la radio à l'égard de tous les acteurs et de surmonter cette difficulté. La réalisation des missions sur le terrain (avec les transhumants en déplacement) et le micro-trottoir ont également été envisagés pour être plus proche des acteurs.



6. Durabilité et mise à l'échelle



6.1. Conditions de durabilité



Risques

L'incertitude sur la prise en charge financière des émissions après le projet constitue le principal risque pour la pérennisation de l'expérience. À cela s'ajoute l'insécurité civile qui menace la survie de la transhumance dans la région sahélienne.



Opportunités

La diversification des thèmes des émissions et une autonomisation financière constituent des opportunités pour pérenniser les émissions interactives destinées aux éleveurs. Les radios pourraient diffuser lors des émissions des pages publicitaires ou des communiqués et avis (par exemple, communiqués de mariage ou de baptême) payants pour se garantir des sources de revenus. Un appui financier de l'État et des Collectivités serait également nécessaire. Ces radios pourraient notamment bénéficier des fonds d'aide à la presse qui sont octroyés par les États.



6.2. Mise à l'échelle

La mise à l'échelle d'émissions radio interactives pour la sensibilisation des éleveurs pourra s'appuyer sur les acquis de cette expérience pilote. Le partage d'expérience et l'organisation de voyage d'échange entre les radios de différentes zones permettront d'améliorer la qualité des débats et de diffuser les bonnes pratiques pour l'organisation et la réalisation des émissions interactives. L'archivage des émissions constitue également une opportunité majeure pour la mise à l'échelle de cette expérience. La grille des programmes de ces émissions pourra être enrichie avec la réalisation de reportages et magazines, avec une participation accrue des femmes.

Le renforcement des capacités des radios, notamment sur le choix du thème, la maîtrise de la documentation nécessaire sur le thème et l'identification des personnes-ressources, sera déterminant pour réussir la mise à l'échelle de l'expérience. Il conviendra également de s'assurer du consensus dans le choix des thèmes, avec l'implication

des responsables religieux et leaders d'opinion, de renforcer la collaboration avec les Services Technique de l'État et les structures de base, et de garantir l'appui financier des acteurs mobilisés (pour leur déplacement). La vérification et la validation des informations à diffuser pourront être facilitées par la création de synergies entre radios.

Le manque de réseau téléphonique, d'électricité et les problèmes sécuritaires constituent néanmoins d'importantes contraintes à prendre en compte, tout comme l'insuffisance de matériel technique et de personnel qualifié disponible. La mise à l'échelle de cette expérience dans d'autres zones devra s'assurer de l'implication des tous les acteurs, de la disponibilité de l'expertise des radios communautaires et des équipements et outils nécessaires.

Les radios pourraient être mises sous la tutelle des mairies (avec subvention et accompagnement) pour garantir la pérennisation des émissions.

7. Références



AGRHYMET CCR-AOS, 2021. Rapport de la mission de supervision des enquêtes pour la collecte des données pour l'évaluation des pratiques et besoins des éleveurs en matière d'informations pastorales transfrontalières dans les régions de Dosso et Maradi.

CN-RACOM, 2018. Répertoire des radios communautaires du Niger. Coordination Nationale des Radios Communautaires du Niger.

CRA, CN-RACOM, Ministère de l'Élevage, 2021. Synthèse des fiches d'enquête supplémentaires.





PROJET RÉGIONAL DE DIALOGUE ET D'INVESTISSEMENT
SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE AU SAHEL
ET DANS LES PAYS CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (PREDIP)

FICHE 02.C2

Assistance juridique et judiciaire aux éleveurs :

Un outil efficace de sécurisation foncière

**COMPOSANTE C2 : Projet régional
de dialogue pour une transhumance apaisée
en Afrique de l'Ouest (PRODIATA)**





1. Résumé

L'Assistance juridique et judiciaire aux éleveurs s'inscrit dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et est promue comme un outil efficace de sécurisation foncière, garantissant aux éleveurs leurs droits relatifs aux ressources foncières pastorales. Elle se présente comme une réponse aux différentes formes d'accaparement des terres pastorales. L'initiative est conduite depuis 2014 par l'Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN), membre du Réseau Billital Maroobè (RBM), dans le but d'aider les éleveurs victimes de violations de leurs droits fonciers pastoraux, à s'opposer devant les institutions judiciaires et administratives afin de revendiquer leurs droits.

Fort de l'expérience de l'AREN, le RBM a fait de l'Assistance juridique et judiciaire aux éleveurs une des actions phares du Projet Régional de Dialogue pour la Transhumance Apaisée en Afrique de l'Ouest (PRODIATA), mis en œuvre pour opérationnaliser la composante 2 du Programme Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (PREDIP). De façon spécifique, le PRODIATA vise à impliquer les acteurs locaux, nationaux et régionaux de la transhumance transfrontalière dans le dialogue et la bonne gouvernance des ressources et des espaces agro-sylvo-

pastoraux pour une réduction des risques de conflits et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Au Niger, dans les régions de Dosso et de Tillabéry, le processus d'Assistance juridique et judiciaire a commencé par la formation et l'information des Magistrats, des agents des services techniques (agents de l'Élevage, de l'Agriculture et des Eaux et Forêts), des secrétaires permanents des Commissions Foncières, des chefs de canton et de village, des maires et des leaders des éleveurs sur les droits fonciers et les textes régissant la transhumance et le pastoralisme. Le processus s'est poursuivi par l'appui aux éleveurs pour accéder aux juridictions et aux administrations compétentes à travers des lettres d'opposition pour prévenir ou défendre des cas d'accaparement des terres à vocation pastorale.

Les formations ont démarré en 2019 dans la région de Dosso et l'initiative s'est étendue à la région de Tillabéry à la faveur de l'adoption des Schémas d'Aménagement Foncier (SAF) dans les deux régions, respectivement en 2018 et en 2021. L'adoption des SAF constitue un élément fondamental de l'Assistance juridique et judiciaire aux éleveurs en ce qu'ils constituent des référentiels clés en matière de droit pour les acteurs ruraux. Le SAF a pour objectif de préciser les espaces affectés aux diverses activités rurales, ainsi que les droits qui s'y exercent.



La mise en œuvre du processus a permis d'engranger des avantages positifs considérables. Les différentes formations ont eu pour effet un changement de mentalités et une prise de conscience générale des acteurs impliqués de la nécessité du respect des droits des éleveurs aux ressources foncières pastorales, gage d'une transhumance apaisée. Elle a également permis la récupération de nombreuses étendues de terre illégalement occupées au profit des éleveurs.

Trois leçons essentielles ont été retenues pour une répliquabilité de l'initiative d'Assistance juridique et judiciaire aux éleveurs dans le cadre de futurs projets

similaires ou connexes : i) étendre l'adoption des SAF dans toutes les régions et plaider pour le balisage des espaces géoréférencés ; ii) au regard du contexte d'insécurité, effectuer les missions de terrain avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) pour accéder aux zones et aux acteurs concernés ; iii) assurer une veille continue sur les dossiers déposés en justice.

L'objectif de cette fiche d'expérience est de faire ressortir les atouts et les faiblesses identifiées pour la mise en œuvre de cette activité, ainsi que les risques et les opportunités pour sa durabilité.





2. Contexte



L'expérience se déroule dans 5 départements de la région de Dosso (Loga, Doutchi, Birnin N'Gaouré, Gaya et Falmaye) et dans 1 département dans la région de Tillabéry (Kollo) au Niger.

Le Niger est à la fois un pays de départ et de transit des éleveurs transhumants. La transhumance, et de façon générale l'élevage, y occupe une place importante dans l'économie. Ce sous-secteur a généré, en 2012, 62% des exportations agricoles et a contribué pour 11% au PIB (INS, 2013).

En dépit de l'importance économique de l'élevage, il en résulte des conflits, souvent violents, dans les zones où coexistent des activités pastorales et agricoles. Ces conflits résultent du rétrécissement des espaces pastoraux du fait de leur accaparement par divers acteurs. Selon l'AREN, entre 2008 et 2020, plus de 47 328 ha de terres pastorales nigériennes ont fait l'objet d'immatriculations foncières illégales par des promoteurs immobiliers ; 53 875 ha ont été clôturés en plein désert pour faire des ranchs ; 200 000 hectares dans la zone de cure salée d'Azelik, principal lieu de regroupement annuel des transhumants, ont été concédés ; et, enfin, 2 751 620 hectares ont été attribués à la société pétrolière CNPC dans la zone pastorale de Diffa, là où est normalement conduit le bétail pour l'éloigner des champs pendant la saison des pluies. Ces occupations privent les

éleveurs des ressources sur lesquelles ils ont des droits et dont l'accès est indispensable à l'équilibre de leurs ménages et de leurs troupeaux.

Pourtant, le Niger est, probablement, le pays sahélien disposant du corpus juridique et du dispositif institutionnel les plus élaborés pour prémunir les pasteurs contre l'accaparement des terres pastorales (Sani Nassirou, Serge Aubague, 2021). Toutefois, ce cadre législatif abondant s'avère inopérant car inachevé au regard du défaut d'adoption de ses décrets d'applications. En outre, cette législation est concurrencée par des droits coutumiers, rendant difficiles une interprétation et une application commune des règles applicables en cas de conflits. Il convient de noter, en plus de cela, l'ineffectivité des tribunaux fonciers prévus par la loi, l'insuffisance de formation des acteurs judiciaires sur la prise en compte de la gestion des conflits fonciers.

Les éleveurs, pasteurs nomades et transhumants, se retrouvent ainsi dans une situation de vulnérabilité et incapables de se défendre, autrement que par la violence, contre l'occupation progressive de l'espace pastoral et la transformation des aires pastorales en champs agricoles ou en domaines privés par de nouveaux acteurs. L'assistance juridique et judiciaire, dans le cadre du PRODIATA, se présente comme une alternative à la violence comme mode



de gestion des conflits en promouvant une gestion apaisée des conflits résultant de l'accaparement illégal des terres pastorales.

Pour lutter contre ce phénomène et défendre les droits des éleveurs, à Dosso et à Tillabery, le Réseau Billital Maroobè a appuyé le dispositif d'Assistance

juridique et judiciaire de l'AREN, conduit depuis 2014 par l'organisation, à travers le développement de nouvelles collaborations avec des Avocats et des Magistrats, sensibles aux questions du foncier pastoral et de la défense des droits humains.





3. Présentation de l'expérience



3.1. Volet juridique



Élaboration d'outils et de supports de formation. L'Ordonnance 2010-029/PCSRD/MAG/EL du 20 mai 2010 relative au pastoralisme, qui complète et définit les principes fondamentaux et les règles régissant le pastoralisme au Niger, est peu connue des acteurs impliqués dans la gestion du foncier pastoral. L'expérience a donc commencé par l'élaboration des outils et des supports de formation tels que le « Module de formation en droit foncier pastoral au Niger », le petit guide de sensibilisation des éleveurs en cas de litige foncier et le guide de sensibilisation sur les SAF.



Formations. Les outils, une fois conçus, ont servi de support à la formation des acteurs identifiés par l'AREN, notamment les Services Techniques Déconcentrés, les autorités communales, départementales ou régionales, les Commissions Foncières, les éleveurs, les agriculteurs, les magistrats, les FDS, les chefs coutumiers et religieux. Les formations/informations ont été assurées par des personnes-ressources compétentes dans le domaine du foncier, des textes réglementant la transhumance, du Code rural et de l'andragogie. Les formations/informations ont permis de sensibiliser tous les acteurs à l'existence du SAF qui

consacre tous les domaines et espaces à vocation pastorale, d'insister sur les voies de saisine et/ou de recours aux tribunaux directement ou indirectement par les organisations d'éleveurs en cas d'accaparement d'un espace reconnu par le SAF comme ayant une vocation pastorale. Les formateurs ont par ailleurs mis l'accent sur le règlement à l'amiable comme première étape avant d'aller devant les juridictions.



Renforcement des capacités des acteurs. En outre, les magistrats ont bénéficié d'un renforcement des capacités approfondi sur les textes réglementant le foncier pastoral et aussi la transhumance transfrontalière. Les séances de sensibilisation/formation se sont faites sous forme de fora pour regrouper le maximum d'acteurs et ont ainsi permis aux éleveurs qui n'ont pas l'occasion de côtoyer les hommes de loi, tels que les magistrats et les FDS, de se familiariser avec ces derniers et de reprendre confiance en la justice. Cette première étape entrant dans le cadre de l'assistance juridique avait pour objectifs de :

- 1) renforcer les capacités des magistrats sur le contenu des textes qui régissent la transhumance et le pastoralisme pour qu'ils puissent mieux examiner et juger avec impartialité sur les dif-



- férends relatifs au foncier pastoral ;
- 2) renforcer les capacités des autorités administratives (préfets et maires) et coutumières (chefs de canton et chefs de village) pour qu'elles puissent mieux gérer et sécuriser les ressources foncières pastorales ;
 - 3) renforcer les capacités des éleveurs pasteurs et agropasteurs pour une meilleure connaissance des droits relatifs au foncier pastoral afin qu'ils puissent accéder aux voies de recours légales quand ils sont victimes de violation de leurs droits, en cas de non-résolution à l'amiable ;
 - 4) appuyer les éleveurs à écrire des lettres pour s'opposer à la vente de terrains avant toute vérification du statut du terrain en question. L'atteinte de ce dernier objectif fait intervenir l'AREN qui, une fois saisie par les éleveurs et leaders membres de l'AREN, accorde une assistance juridique à travers l'élaboration, avec le recours aux agents des Services Techniques, et la transmission de la lettre d'opposition aux autorités compétentes, notamment les autorités communales.

3.2. Volet judiciaire

En ce qui concerne le second volet (notamment l'assistance judiciaire), l'AREN, grâce à l'appui technique et financier du RBM via PRODIATA, a contractualisé avec un cabinet d'avocats chargé de s'occuper du volet judiciaire des cas de violation des droits au foncier rural des éleveurs. Le cabinet d'avocats a été sensibilisé/formé en amont sur les spécificités du cadre légal et réglementaire qui entourent le pastoralisme. Grâce à ce partenariat stratégique, les éleveurs victimes de violation de leurs droits ont ainsi facilement accès à la justice suivant une procédure bien ficelée. La procédure commence avec la saisine de l'AREN et/ou du RBM par des éleveurs victimes d'accaparement de terres. Le Conseiller juridique de l'AREN fait un travail de vérification, de recherche de preuves et d'analyse afin de constituer des dossiers à soumettre au cabinet d'avocats recruté pour la circonstance ou ayant déjà un contrat avec l'AREN ou le RBM. Une fois le dossier soumis au cabinet, l'avocat se charge de la

saisine proprement dite des juridictions et dépose le dossier. Quand la justice fixe les dates du procès, elle informe le cabinet d'avocats qui convoque les antagonistes. L'Avocat se charge de défendre le dossier des éleveurs devant les juges des tribunaux d'instance et/ou de grandes instance, de la Cour d'appel, voir la Cour de cassation. Enfin, viennent les délibérations qui statuent sur le sort des terres mises en cause.

L'assistance judiciaire fournie dans le cadre de cette expérience avait pour objectifs de :

- 1) aider les éleveurs pasteurs et agropasteurs à mieux revendiquer leurs droits devant les tribunaux ;
- 2) appuyer les éleveurs à mieux protéger les espaces réservés à l'élevage.

La conduite de cette expérience a été favorable à l'atteinte de résultats dans le cadre de la défense des droits des éleveurs.



4. Résultats



4.1. Résultats des activités de renforcement des capacités

- **Elles ont permis à chaque acteur** (magistrats, Commissions Foncières, agriculteurs, éleveurs, chefs de canton, chefs de village, etc.) de connaître ses responsabilités dans la gestion, la protection et la sécurisation du foncier pastoral. Entre 2019 et 2022, 1 385 éleveurs et acteurs locaux ainsi que 50 magistrats et 32 auditeurs de justice (élèves magistrats) ont ainsi été formés sur le SAF et les textes régissant le foncier pastoral et la transhumance transfrontalière. Ces formations ont opéré, chez les bénéficiaires, un changement de perception des problématiques liées au foncier pastoral et à la transhumance transfrontalière et de leurs modes de gestion ;
- **En ce qui concerne les éleveurs eux-mêmes**, il faut noter qu'avant les formations, certains d'entre eux avaient le plus souvent recours à la violence pour s'opposer aux accaparements de terres et faire respecter leurs droits. Aujourd'hui, ces mêmes éleveurs font recours aux voies légales pour revendiquer leurs droits. C'est l'exemple des éleveurs du département de Gaya (région de Dosso) formés par le RBM. En août 2022, ces derniers ont exercé un recours devant le Procureur de la République auprès du Tribunal de Gaya pour obstruction des couloirs de passage et empiètement d'une aire de pâturage par des champs de culture implantés par des agriculteurs. Le procureur de la République a demandé au contrevenant de se soumettre à la décision de la Commission Foncière Départementale qui interdit la mise en culture de cet espace litigieux ;
- **Quant aux acteurs de la justice**, il faut noter qu'ils ne maîtrisaient pas le contenu des textes qui régissent le foncier pastoral. Avant d'avoir bénéficié des formations, lorsqu'ils étaient confrontés à des différends relatifs au foncier pastoral, les magistrats rejetaient systématiquement le recours en se déclarant incompétent au motif que le foncier pastoral étant la propriété de l'État, les éleveurs et leurs organisations ne pouvaient saisir la justice pour défendre cette ressource. Après avoir bénéficié des formations, ils sont beaucoup plus enclins à reconnaître aux éleveurs et aux organisations pastorales la qualité d'ester en justice pour défendre leurs droits fonciers pastoraux intérêts. L'exemple de Gaya est illustratif de cet état de fait ;



- **Concernant enfin les autorités administratives et politiques**, avant la mise en œuvre de l'expérience, on constatait un certain laxisme de leur part quant à la gestion et la sécurisation du foncier pastoral. À l'issue du processus de renforcement des capacités, ces autorités ont compris l'enjeu. Il a été relevé qu'elles sécurisent et défendent de plus en plus les espaces pastoraux par des arrêtés sur leur mise en valeur. C'est le

cas à Kollo où une semaine après l'atelier de formation, le préfet a fait arrêter 2 chefs de village pour avoir vendu des espaces pastoraux dans la commune de Youri. De même, le Ministre de l'Urbanisme et du Logement a annulé l'arrêté autorisant le lotissement de l'aire de pâturage du village de Karey Gorou, dans la commune de Bitinkodji, à la suite d'un recours gracieux exercé par les éleveurs.

4.2. Résultats des démarches judiciaires

À ce jour, les démarches judiciaires engagées par l'AREN ont permis d'annuler la vente de 8 537 ha sur 13 500 ha réclamés. Sur les 162 oppositions émises par l'AREN depuis 2014, seules 26 immatriculations aboutiront après vérification sur le terrain et 136 demandes seront abandonnées ou annulées par le cadastre, ce qui montre bien l'ampleur du phénomène et l'importance de suivre les avis publiés par le cadastre dans les journaux nationaux. Plus récemment, deux (2)

dossiers en 2021 et un (1) dossier en 2022 qui ont été soumis à la justice ont permis de récupérer 1 750 hectares de terres au profit de 2 072 éleveurs. À long terme, l'impact devra consister à dissuader les accapareurs de vendre ou d'occuper illégalement des espaces à vocation pastorale. Cela contribuera à une réduction des cas de conflits et à l'installation d'un climat de paix pour un accès apaisé pour tous aux ressources foncières.



5. Leçons apprises



5.1. Facteurs de réussite

Au plan interne, l'action doit son succès tout d'abord à l'expérience de l'AREN dans la mise en œuvre de l'assistance juridique et judiciaire. En effet, depuis 2014, l'AREN met en œuvre cette pratique. Elle dispose donc de connaissances suffisantes après plusieurs années d'expérimentation. Ensuite, l'AREN ainsi que le RBM disposent d'un large réseau d'éleveurs et de leaders d'éleveurs confrontés aux violations de leurs droits sur lequel il a pu facilement s'appuyer pour la mise en œuvre de l'action. Enfin, l'AREN dispose à la fois d'un assistant juridique et d'un cabinet d'avocats. L'assistant juridique étant informé de la réglementation foncière, il a pu efficacement accompagner les éleveurs et leaders d'éleveurs dans les différentes démarches administratives ainsi que dans l'élaboration des lettres d'opposition et leurs soumissions dans les délais légaux. En outre, le cabinet, à travers son assistance judiciaire, a défendu les droits des éleveurs devant les instances judiciaires.

Au plan externe, l'action doit sa réussite à un ensemble de facteurs. Premièrement, l'adoption de SAF dans les deux régions de mise en œuvre de l'action. En effet, à défaut d'une réglementation foncière achevée, l'existence des SAF constitue un bon compromis en ce sens qu'elles sont des référentiels clés en matière de droits pour les acteurs ruraux. Deuxièmement, l'ancrage local de l'AREN et un environnement politico-institutionnel favorable. En effet, ces deux facteurs cumulés ont été favorables à une forte implication des acteurs pertinents. L'AREN a ainsi réussi à mobiliser et à mettre en interaction tous les acteurs clés impliqués dans la gestion du foncier pastoral. Ces interactions ont été favorables à une compréhension commune des problématiques de la transhumance ainsi qu'à un changement collectif de mentalités des acteurs. Troisièmement, l'action constitue une réponse concrète et efficace aux besoins locaux. Au regard du contexte local, caractérisé par les conflits, souvent violents, liés à la transhumance, l'Assistance juridique et judiciaire correspond aux besoins des éleveurs pour la garantie de leurs droits.



5.2. Difficultés rencontrées

La mise en œuvre de l'expérience a tout de même été confrontée à certaines difficultés auxquelles des alternatives ont par moment été trouvées.

- La difficulté de produire des preuves irréfutables sur la vocation pastorale des espaces faisant l'objet du litige. Dans ce sens, l'adoption des SAF dans quelques régions du pays et la présence des Commissions Foncières (COFO) sont une véritable avancée pour connaître la vocation des espaces litigieux, même si le balisage des espaces géoréférencés n'est pas toujours fait ;
- La difficulté d'effectuer des missions de terrain de contrôle et de vérification des espaces accaparés du fait de l'inaccessibilité liée à l'insécurité ou aux frais de déplacement. Les missions de contrôle sur les terrains nécessitent fréquemment la présence des FDS pour assurer la sécurité de l'équipe ;
- La difficulté liée à la lenteur judiciaire en matière de délibérations. Les procédures judiciaires sont longues et durent longtemps faute de ressources humaines suffisantes au sein de la magistrature. Des actions de plaider sont conduites à l'égard du Gouvernement pour apporter une solution par rapport à cette situation. Le recrutement massif de nouveaux juges est nécessaire pour régler définitivement le problème de la lenteur judiciaire.



5.3. Bonnes pratiques

Plusieurs bonnes pratiques peuvent être retenues de la mise en œuvre de la présente expérience :

- 1) avoir, au sein de l'équipe du projet, un assistant juridique capable d'informer et d'accompagner administrativement les élèves ;
- 2) créer des cadres de rencontre, d'interaction entre les divers acteurs intervenant sur la question du foncier pastoral ;
- 3) disposer d'outils de formation/sensibilisation à la législation foncière adaptée aux publics cibles ;
- 4) conduire un processus participatif, inclusif qui prend en compte tous les acteurs de la chaîne.



6. Durabilité et mise à l'échelle



Pour une bonne répliquabilité de la pratique, il faudra s'assurer, d'une part, que l'environnement politico-institutionnel est favorable et, d'autre part, que les acteurs ont la volonté et les capacités nécessaires pour résoudre les problèmes fonciers de leur zone.

Trois conditions de répliquabilité sont proposées dans le cadre de futurs projets similaires ou connexes :

- étendre l'adoption des SAF dans toutes les régions et plaider pour le balisage des espaces géo-référencés ;
- dans un contexte d'insécurité, effectuer les missions de terrain avec les FDS pour accéder aux zones et aux acteurs concernés ;
- assurer une veille continue sur les dossiers déposés en justice.

Pour assurer la durabilité de cette expérience, il serait pertinent de procéder à la formation des para-juristes dans chaque département des régions concernées, sur les contenus des textes et les procédures judiciaires à suivre en cas de litiges fonciers. Ces derniers serviraient de relais afin de former à leur tour, les pasteurs et agropasteurs et les aider à mieux revendiquer leurs droits devant les tribunaux.

Par ailleurs, les Collectivités devraient faire de la défense des droits des transhumants, une priorité en l'intégrant dans leurs Plans Communaux de Développement afin de financer des cas similaires.

Enfin, la formation des jeunes Magistrats de l'École de Formation Judiciaire au Niger sur le module du foncier pastoral qui a débuté en mars 2022 permettra de former chaque année de nouvelles cohortes.



7. Témoignages

de juges et de participants aux formations



« *Vraiment, en dehors de tout ce qui a été appris en termes de connaissance, cet atelier éveille en moi un réflexe en tant que nouveau juge du foncier. Au moins, quand un problème juridique va se poser à moi sur le foncier rural, j'aurai le réflexe de vérifier est-ce que l'espace litigieux est un espace à vocation pastorale ou un champ situé dans un couloir de passage, etc. Je pense que c'est un réflexe assez important parce que ce sont souvent des espaces qui relèvent du domaine public de l'État à vocation pastorale que des individus occupent durant des années.* »

M. Maman Ali, Juge et Président du Tribunal d'Instance de Say

« *J'aimerais attirer l'attention des camarades nouveaux juges du foncier : vous avez eu un avant-goût de l'ardeur de la tâche, vraiment j'invite les collègues en cas de transport judiciaire, quand vous constatez que l'objet du litige porte sur un espace pastoral, s'il vous plaît, de grâce, chers collègues, ayez l'amabilité de déposer vos robes et tous vos complexes, et inviter l'administration à s'immiscer dans le dossier. C'est très important car ils ne sont pas toujours là sur le terrain pour défendre les espaces pastoraux, mais la précaution du juge, elle, est importante. Deux citoyens se disputent un espace et vous constatez que cet espace-là c'est un espace pastoral, une aire de pâturage ou un couloir de passage, de grâce, mettons de côté nos complexes de magistrats, pour collaborer avec la mairie ou la préfecture et, s'il y a aussi une association locale de pasteurs, il faut l'inviter à s'immiscer dans le dossier. Il faut éviter de trancher ces litiges-là sans ces acteurs.* »

M. Na Ayo Moutari, Juge d'instance du Tribunal de Grande Instance de Tillabéry



« J'avoue que personnellement, je n'ai pas eu l'occasion d'être juge du foncier rural, mais au terme de ces quatre jours de travaux, je me sens vraiment comme un expert en droit du foncier pastoral. Peut-être que c'est très osé de le dire, mais du fond du cœur, je ressors de ces travaux très édifié, de ce qu'est la pratique du foncier pastoral. (...) J'ose espérer que ce module permettra d'évoluer en termes de formation initiale pour les auditeurs qui sont en formation, mais aussi de pérenniser l'activité afin que nous puissions l'étendre aux autres magistrats, aux autres juridictions qui n'ont pas eu la possibilité, la chance d'être avec nous. »

M. Garba Harouna Hamani, Juge et Directeur de la formation de l'École de Formation Judiciaire du Niger

« Avant, je ne comprenais rien au foncier pastoral. Depuis que j'ai participé à la formation de Dosso au profit des magistrats, je me suis rendu compte que la protection du foncier pastoral doit être l'affaire de tous. Désormais, je suis disponible en tant que procureur pour recevoir des plaintes en cas d'accaparement des terres pastorales. Mais comme dans toutes procédures de justice, il faudrait me donner tous les moyens (formalités légales et preuves) pouvant me permettre d'engager des poursuites. Je suis aussi disponible en tant que juriste pour donner des conseils au besoin. »



Président du Tribunal d'Instance de Kollo

« Avant, nous ne savions pas que le droit à la mobilité pastorale est un droit fondamental, protégé par le code pastoral du Niger. Grâce à cet atelier de formation, nous connaissons désormais les différents droits dont nous disposons sur les ressources pastorales ainsi que les différentes obligations qui pèsent sur tous les acteurs qui interviennent dans la prévention et la gestion des conflits fonciers ruraux. Nous connaissons les sanctions pénales prévues par les textes en cas de non-respect des droits fonciers des éleveurs. Je tiens à remercier très sincèrement le RBM, l'AREN et leurs partenaires pour cet appui très nécessaire pour nous. »



Monsieur Daneri Darboudho, leader d'éleveur membre de l'AREN, habitant du département de Gaya, participant à la formation des magistrats de Dosso



« Le phénomène d'accaparement des terres est en train de prendre de l'ampleur dans nos différents cantons du département de Kollo. Cela est certainement dû au fait que les acteurs méconnaissent les textes qui régissent le foncier. Cette initiative de l'AREN et du RBM vient à point nommé. Nous félicitons et encourageons les deux structures à suivre et appuyer la mise en œuvre de l'acte d'engagement que nous venons de signer. Cela va contribuer au changement de mentalité des acteurs intervenant dans la prévention et la gestion des conflits. »



**Chef de canton
de Karma**

7. Références



Serge Aubague and Sani Nasser Baré, 2021. Communications from the field: Legal assistance to pastoralists in Niger: a new tool for peace

Serge Aubague et Sani Nasser Baré (conseiller juridique d'AREN), 2020. C'est quoi l'assistance juridique aux éleveurs au Niger ?

SOFRECO, août 2022. Analyse prospective de la chaîne de valeur bétail viande (bovins, ovins, caprins) au Niger 2021-2030

Mathieu Pellerin, Entendre la voix des éleveurs au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Quel avenir pour le pastoralisme face à l'insécurité et ses impacts ? RBM 2021.





PROJET RÉGIONAL DE DIALOGUE ET D'INVESTISSEMENT
SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE AU SAHEL
ET DANS LES PAYS CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (PREDIP)

FICHE 03.C2

03.C2

Dynamisation des Comités Nationaux de Transhumance (CNT) des pays sahéliens :

Un enjeu majeur pour la gouvernance de la transhumance transfrontalière

COMPOSANTE C2 : Projet régional
de dialogue pour une transhumance apaisée
en Afrique de l'Ouest (PRODIATA)





Zone couverte par les trois Comités Nationaux de Transhumance



1. Résumé

Les tensions entre les éleveurs transhumants transfrontaliers qui arrivent du Sahel et les populations établies dans les pays côtiers se sont exacerbées au fil des ans. Les pouvoirs publics de ces pays d'accueil, notamment le Togo et le Bénin, ont mis en place les structures de gestion de la transhumance recommandées par les pays membres de la CEDEAO pour une meilleure gestion du séjour des éleveurs transhumants. Dans chacun des deux pays, des arrêtés ministériels ont été pris pour instituer et définir l'organisation, les attributions et le fonctionnement des comités de transhumance chargés de coordonner les actions en matière de transhumance aux niveaux national, départemental, communal et à l'échelon des arrondissements.

Dans les pays sahéliens, le processus d'opérationnalisation des Comités Nationaux de Transhumance (CNT) a été plus lent. L'action du Projet Régional de Dialogue pour la Transhumance Apaisée en Afrique de l'Ouest (PRODIATA) a consisté à appuyer la finalisation du processus de mise en place et d'officialisation des CNT au Niger et au Mali, et l'élaboration de plans d'actions triennaux pour les trois CNT du Burkina, Mali et Niger. Le PRODIATA, composante 2 du Programme Régional de Dialogue

et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (PREDIP), vise à impliquer les acteurs locaux, nationaux et régionaux de la transhumance transfrontalière dans le dialogue et la bonne gouvernance des ressources et des espaces agro-sylvo-pastoraux pour une réduction des risques de conflits et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Dans cette perspective, l'appui devait notamment être orienté vers les démembrements en zones frontalières de tous ces pays sahéliens pour jouer leur rôle dans l'organisation et la facilitation de la transhumance transfrontalière avec les pays côtiers. Il revenait alors aux différents démembrements des CNT de mettre l'information sur les conditions de la transhumance à la disposition des acteurs. Outre cela, ils doivent contribuer à la protection des droits des éleveurs transhumants en créant des opportunités d'interaction avec les parties prenantes de l'exploitation des ressources pour le respect des textes y afférents. En conséquence, il sied de mettre l'accent sur la non-exploitation des couloirs de passage à d'autres fins et la négociation de conditions favorables à la transhumance transfrontalière.



2. Contexte

L'expérience couvre les pays sahéliers que sont le Niger, le Burkina Faso et le Mali. Cet espace constitue la zone de départ de plusieurs milliers d'éleveurs transhumants avec leurs troupeaux qui entreprennent, chaque année, de façon cyclique, des déplacements vers les pays côtiers, tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria, à la recherche d'eau et de pâturage.

Les mutations rapides qui affectent le monde agricole et qui exposent nos sociétés à de profonds bouleversements socio-économiques n'épargnent pas le secteur de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Une forme de malaise économique et parfois identitaire s'est emparée des communautés pastorales qui éprouvent plus de difficultés que jamais à vivre de leur métier dans un environnement pacifié. À une précarité manifeste entretenue par un affaiblissement du tissu sociocommunautaire et l'exacerbation des vulnérabilités humaines, professionnelles, sanitaires et financières, s'est greffée une crise sécuritaire sans précédent. Il s'ensuit, dans un tel contexte, une compétition sans merci pour le contrôle des ressources en eau, terres et pâturages qui ne cessent de s'amenuiser. La cohabitation entre acteurs du monde agricole est rendue difficile et parfois heurtée, du moins si l'on en juge par certains épisodes de violences entre agriculteurs et éleveurs qui mettent à mal la cohésion sociale et le vivre-ensemble au sein des communautés. Ces violences entraînent

des dommages assez préoccupants et justifient que soient engagées des initiatives visant à repositionner l'activité pastorale dans son statut de mode de vie communautaire, de pourvoyeur de richesses et de grand contributeur à la croissance économique. Seulement, elle ne peut accomplir cette mission que dans un environnement juridique confiant, socialement stable et apaisé.

Dans ce schéma de construction d'une transhumance apaisée en Afrique de l'Ouest, les Comités Nationaux de Transhumance occupent une place centrale. Éprouvés avec des fortunes diverses au Burkina Faso, au Niger et au Mali, ces outils méritent d'être dynamisés. Ils ont pour vocation d'assurer une circulation fluide et accessible des informations auprès des éleveurs transhumants, de leurs organisations et des autorités en charge de la gestion, d'adapter la préparation de la transhumance transfrontalière aux conditions de séjour dans les pays de transit et de contribuer, au moyen d'approches consensuelles, à une réduction des conflits, parfois violents, liés à cette pratique. À cet effet, les CNT sont prévus par les textes de la CEDEAO sur la gestion de la transhumance transfrontalière entre les États membres. Aussi le plaidoyer doit-il se poursuivre pour élargir le cercle des pays qui passent à l'acte en se dotant de ces structures, qui devraient être capables de conduire, en collaboration avec des organisations professionnelles,



des actions d'information de grande envergure à l'endroit des éleveurs transhumants en vue de mieux les préparer à une transhumance apaisée.

En effet, au Sahel et en Afrique de l'Ouest, la mobilité pastorale constitue une stratégie très importante de production et de résilience des troupeaux. Celle-ci se trouve hélas entravée, entre autres, par l'insuffisance des ressources pastorales pendant la saison sèche ainsi que par une situation de précarité que viennent aggraver les effets des changements climatiques. Dans un contexte de déséquilibre environnemental structurel, tel qu'il prévaut dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, l'élevage mobile est reconnu par la recherche comme étant un système qui est à la fois plus productif et durable par rapport à l'élevage sédentaire. En effet, il exploite toutes les opportunités en termes d'alimentation et pratique une répartition spatio-temporelle des charges sur les ressources. Cependant, l'élevage pastoral se trouve aujourd'hui confronté à plusieurs difficultés. Parmi celles-ci, on peut citer l'occupation des aires traditionnelles de pâture par l'extension du front agricole, l'obstruction des couloirs de passage, l'accaparement des domaines de ressources foncières par d'autres acteurs, et l'émergence d'opérateurs nouveaux tels que les « grobusiness men », l'expansion urbaine et la poussée des sociétés minières.

Sur le plan économique, des études montrent que l'élevage de manière générale contribue substantiellement au PIB des pays sahéliens, soit environ 30% dont 62% du PIB de l'élevage provenant de l'élevage pastoral (Idris et al., 2017). Pour De Haan (2016), le pastoralisme concerne 70 à 90% du cheptel bovin des pays sahéliens. Le pastoralisme (nomadisme et transhumance) est

dominant et constitue 75% du cheptel et 95% de la production laitière (FAO, 2019).

Sur le plan social, la perception du pastoralisme est contrastée. Il est perçu à la fois comme facteur de cohésion sociale, d'échanges sociaux et commerciaux mais aussi, à tort ou à raison, assimilé à une source de diffusion de l'insécurité qui sévit dans les pays du Sahel. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'est intervenue la décision des autorités du Bénin et du Togo de fermer leurs frontières à la transhumance transfrontalière. Cela a eu pour conséquence le ralentissement de l'approvisionnement des marchés en produits animaux et d'origine animale, occasionnant une perte économique pour les acteurs de la filière, particulièrement les éleveurs transhumants et, par ricochet, les pays sahéliens. Au Burkina Faso, en 2020, on a noté une faible fréquentation des marchés à bétail. En effet, le marché à bétail de Cinkassé qui accueillait entre 500 et 750 têtes de bovins par jour de marché n'en compte plus qu'environ 250 à 400 têtes par jour d'animation, selon un rapport statistique de la Direction Provinciale des Ressources Animales. Certains documents évoquent la baisse des prix d'achat des animaux (Patrick Duguet & al., 2021) et la baisse des revenus issus de la valorisation et de la mise en marché du lait. D'autres soulignent l'augmentation de la vente des animaux sur pieds dans un contexte de baisse des prix (APESS et IDRC-CRDI, novembre 2021).

Au niveau interne, les pays sahéliens sont confrontés à la montée de l'insécurité qui occasionne des vols de bétail récurrents, des déplacements forcés des populations et la perte de leurs pouvoirs productifs.



3. Présentation de l'expérience



3.1. Les différentes approches mises en œuvre



La concertation de haut niveau

Des réunions régionales de concertation de haut niveau sur la transhumance, sous l'égide de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et du Comité inter-États de lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) en partenariat avec notamment le Réseau Billital Maroobè (RBM) et d'autres organisations partenaires (OPR), ont été organisées au Bénin et au Ghana respectivement en 2018 et 2019. Les recommandations issues de ces rencontres ont rappelé l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre les engagements pris par les États à travers les textes communautaires pour la création des Comités Nationaux de Transhumance. Le mérite de ces réunions réside dans le pari tenu et ayant consisté à rassembler dans un même creuset de discussion, des représentants d'organisations pastorales de pays sahéliens et côtiers et tout à la fois, des décideurs politiques des États et des organisations socio-professionnelles. Même illustration avec la rencontre régionale des Comités Nationaux de Transhumance des pays côtiers et

sahéliens et des cadres de concertation transfrontaliers tenue à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire en novembre 2022. Celle-ci illustre également la vocation et le fonctionnement des CNT comme cadres de partage d'informations et de connaissances sur les bonnes pratiques qui sont promues aux différentes échelles (nationale, transfrontalière et locale) pour la gestion d'une transhumance apaisée.



Le plaidoyer

Pour contribuer à accélérer le processus de mise en place au Niger et au Mali, des Organisations de la Société Civile pastorale, membre de RBM, dont le Réseau des Organisations des Pasteurs et Eleveurs du Niger (ROPEN) et Tassaght au Mali, y ont conduit le plaidoyer auprès du Ministère en charge de l'Élevage. Outre cela, les points focaux PREDIP des Ministères en charge de l'Élevage ont servi de relais pour poursuivre le plaidoyer auprès de leurs institutions. Cette démarche a abouti à la création officielle des CNT du Mali et du Niger ; ce qui a pu produire de l'écho et ouvrir une perspective plus régionale à la dynamique des CNT.



3.2. Les grandes étapes de l'expérience



La formalisation des CNT du Mali et du Niger

Pour ces deux pays d'où partent de nombreux éleveurs transhumants, le processus de mise en place officielle des CNT en gestation, connaissait des lenteurs. Pendant ce temps, le Togo et le Bénin avaient des CNT fonctionnels à divers niveaux selon les pays et réalisaient des bilans annuels des campagnes de transhumance. L'action du PRODIATA a consisté d'abord à appuyer la finalisation du processus de mise en place et d'officialisation des CNT au Niger et au Mali.



L'appui à l'élaboration des plans d'actions

Les CNT des pays sahéliens (Niger, Mali, Burkina), pour être opérationnels et mettre en œuvre le mandat à eux dévolu, se devaient de conduire des activités conformément à leurs attributions. Pour les aider à disposer d'un référentiel de travail, une série d'ateliers ont permis de les appuyer à élaborer des plans triennaux d'actions assortis de budgets de mise en œuvre. Ces plans comprenaient, entre autres, des actions de facilitation et de gouvernance de la Transhumance Transfrontalière (TT), des activités de renforcement de capacités, de suivi/évaluation, de lancement officiel au début des campagnes de transhumance, de tenue de tables rondes de mobilisation des ressources pour le financement desdits plans. Cet appui a été rendu possible à travers la mutualisation des ressources des programmes tels que le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) et le PREDIP, inscrivant leur intervention dans le cadre

de l'atteinte d'objectifs stratégiques visant à améliorer la gouvernance de la transhumance aux divers niveaux de responsabilité, local, régional, national, transfrontalier, au moyen du dialogue.



La mise en œuvre des plans d'actions

Sur la base de leurs plans triennaux d'actions, des concertations ont eu lieu en 2022 entre les CNT et les OPR pour identifier les centres d'intérêt partagés communs les plus urgents. De ces échanges, les activités suivantes ont été priorisées pour être conduites au cours de l'année 2022 :

- i) l'implication des membres des CNT à la préparation et la conduite des formations et leur responsabilisation pour la communication de certaines informations ;
- ii) l'identification et l'implication des acteurs essentiels en mesure de dynamiser le comité et de contribuer à une meilleure organisation de la transhumance transfrontalière et de fournir une information suffisante aux éleveurs transhumants pour la réduction des conflits liés à l'accès aux ressources partagées ;
- iii) l'appui à la tenue des lancements et des tables rondes relevant des décisions de leur programmation par les États et des structures techniques étatiques qui les convoquent et mobilisent des ressources complémentaires pour leur tenue ;
- iv) la formation des Comités Provinciaux de Transhumance (COPT) du Burkina sur les textes nationaux, régionaux et communautaires régissant la transhumance transfrontalière, la prévention et la gestion



des conflits, la gouvernance de la transhumance transfrontalière et les rôles des membres des COPT, les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles.



Le renforcement des démembrements locaux des CNT (COPT, CORET)

En ce qui concerne le Burkina Faso, dans le cadre de la mise en œuvre du plan triennal, des démembrements du CNT, en l'occurrence les Comités Provinciaux de Transhumance (COPT) de la Sissili, du Nahouri et de la Comoé, ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités, notamment en matière des textes et lois, nationaux et régionaux ou communautaires, régissant la transhumance transfrontalière dans l'espace CEDEAO. En plus de cela, l'équipe PRODIATA de SNV, en synergie avec tous les projets pertinents exécutés actuellement par SNV et susceptibles de contribuer à l'action d'appui aux CNT du Sahel (MOPSS, MODHEM DDC, ProArides, etc.), a organisé et tenu :

- 4 sessions extraordinaires pour les Comités Régionaux de la Transhumance des régions du Centre-Sud (Manga), du Centre-Ouest (Koudougou), des Cascades (Banfora), du Sud-Ouest (Gaoua) ;
- 6 sessions extraordinaires des Comités Provinciaux de Transhumance des provinces du Zoundwéogo (Manga), de la Sissili (Léo), du Poni (Gaoua), du Noubiel (Batié), de la Comoé (Banfora), du Ziro (Sapouy).
- De même, il est à noter que les Confédérations des Organisations d'Élevage Traditionnel en Afrique (CORET) du Centre-Est et de l'Est au Burkina ont pu tenir leurs premières sessions avec l'appui financier de

l'État et de ses partenaires en 2022.

- Le CORET de l'Est, avec l'appui financier de l'OIM, a élaboré son plan d'actions régional de la transhumance.
- Au Niger, des actions de sensibilisation ont été conduites, des données sur la situation pastorale collectées et des campagnes de vaccination organisées.



Les échanges régionaux

La rencontre régionale des Comités Nationaux de Transhumance des pays côtiers et sahéliens et des cadres de concertation transfrontaliers, tenue à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire en novembre 2022, a constitué un cadre de partage d'informations et de connaissances sur les bonnes pratiques qui sont promues aux différentes échelles (nationale, transfrontalière et locale) pour la gestion d'une transhumance apaisée. L'accent a été mis sur le renforcement des dispositifs et capacités des CNT à fournir des services d'informations relatives :

- i) à la programmation et la préparation des campagnes de transhumance ;
- ii) aux obligations réglementaires (documents requis) des éleveurs ;
- iii) aux flux des troupeaux transhumants,
- iv) à la prévention et la gestion des conflits.

Cette dynamique de partage d'expériences a également permis de créer une plateforme d'échanges permanents entre les parties prenantes de la transhumance transfrontalière, notamment les CNT des pays sahéliens et les CNT ou structures de gestion de la transhumance des pays côtiers.



3.3. Les acteurs impliqués et leurs rôles respectifs

Face aux défis de la transhumance apaisée, c'est une chaîne d'acteurs aux compétences variées qui se mobilisent et se complètent. Elle intègre les institutions ministérielles à l'échelle nationale et régionale, les autorités coutumières et religieuses, les Collectivités territoriales, les communautés pastorales et la société civile agropastorale. Aussi peut-on apprécier les rôles joués par les différents acteurs au moyen de leur engagement dans :

- **La finalisation des CNT du Mali et du Niger**

PRODIATA a joué un rôle d'accompagnement des initiatives nationales en matière de mise en place des Comités Nationaux de Transhumance. Ce travail reste à l'évidence le produit d'une collaboration entre les organisations pastorales et les pouvoirs publics des pays d'accueil (notamment le Togo et le Bénin) qui ont apporté une caution officielle à ce processus à travers la prise d'arrêtés ministériels.

- **L'appui à l'élaboration des plans d'actions**

Deux principaux Programmes ont été les maîtres d'œuvre de cette action d'élaboration des plans d'actions triennaux, en l'occurrence le PRAPS et le PREDIP. Le CONAT, les CORET et COPT bénéficiaires de cet appui, ont vu leurs capacités organisationnelle et institutionnelle renforcées. Ces plans d'actions visaient en outre à faciliter le dialogue entre les acteurs de la transhumance aux niveaux local, régional, national, transfrontalier.

- **La mise en œuvre des plans d'actions**

Cette phase opérationnelle a nécessité l'implication des membres des CNT qui ont été actifs dans la préparation et la conduite des formations et la gestion de certains aspects liés à la communication. Ici également, les États et leurs structures techniques ont joué leur partition dans l'appui à la tenue des lancements et des tables rondes.

- **La conduite des actions de plaidoyer**

Les actions de plaidoyer ont été portées par des Organisations de la Société Civile pastorale, membre du RBM, dont le Réseau des Organisations des Pasteurs et Éleveurs du Niger (ROPEN) et Tassaght au Mali. Elles y ont conduit le plaidoyer auprès du Ministère en charge de l'Élevage. Outre cela, les points focaux PREDIP des ministères en charge de l'élevage ont servi de relais pour poursuivre le plaidoyer auprès de leurs institutions.



4. Résultats et impacts



Les résultats à l'actif de l'expérience se mesurent essentiellement à trois niveaux : l'adhésion aux CNT en tant qu'outils de dialogue pertinents au service de la transhumance apaisée, les bénéfices tirés du plaidoyer pour rallier les décideurs à la cause des CNT et la vocation démontrée des CNT à jouer un rôle de plateforme de solidarité et d'assistance au profit des éleveurs.

- L'expérience a permis de renforcer chez l'ensemble des acteurs, la conviction que l'absence de Comités de Transhumance constitue un manque à gagner pour la gestion d'une transhumance apaisée dans cet espace communautaire ;
- Les réunions de haut niveau tenues à Cotonou au Bénin et à Accra au Ghana, et réunissant plus de deux cents participants des pays sahéliers et côtiers, y compris des décideurs politiques des États et des organisations socio-professionnelles, ont été des tribunes pour le plaidoyer sur la nécessité de légaliser des structures CNT et de les rendre opérationnelles pour contribuer à une meilleure organisation de la transhumance transfrontalière. Par la suite, le plaidoyer a été porté par les organisations pastorales, notamment ROPEN et Tassaght, qui ont plaidé respectivement auprès des Ministères nigérien et malien en charge de l'Élevage, en faveur de l'adoption du CNT. Par ailleurs, ce plaidoyer a été renforcé par un lobbying de proximité par les points focaux PREDIP, qui représentaient les Ministères dans les rencontres de haut niveau ;
- Les actions de plaidoyer ont amené les Gouvernements du Niger et du Mali à prendre des mesures pour la création des Comités Nationaux de Transhumance, respectivement en 2019 et 2021, et cela conformément aux décisions et recommandations de la CEDEAO :
 - i) la création d'un organe national chargé de la gestion, du suivi-évaluation de la transhumance et ;
 - ii) la création d'une Commission de conciliation pour prévenir et gérer les conflits.
- Les CNT des pays sahéliers appuyés par le PRAPS et le PREDIP disposent de plans d'action triennaux leur servant de boussole et de référentiel pour jouer efficacement leur partition dans la gouvernance de la transhumance transfrontalière apaisée ;
- Les CNT du Mali et du Burkina se sont fortement impliqués dans la résolution de la situation des éleveurs transhumants bloqués à la frontière du Togo du fait de la déci-



sion de suspension prise pour leur retour dans leurs pays respectifs. Le RBM, avec l'implication des CNT et l'appui financier de la DDC (Suisse), a appuyé les éleveurs transhumants bloqués dans la zone de Nouhao à

travers la fourniture de vivres et d'aliments bétail ;

- Les CNT du Mali et du Niger ont organisé des tables rondes de mobilisation des ressources pour le financement de leur plan d'actions.

5. Leçons apprises



5.1. Les facteurs de succès

L'appropriation collective du concept et des enjeux de la transhumance apaisée au moyen des CNT est un atout qui a ouvert la voie à des échanges multi-acteurs constructifs. Dans cette expérience, le niveau de mobilisation des réseaux professionnels du pastoralisme est allé de pair avec la bonne disposition d'esprit et la collaboration des décideurs politiques. L'expérience des CNT illustre à bien des égards à quel point l'ancrage local et national d'une réforme peut être facilité par une orientation imprimée depuis le niveau régional. En effet, le Mali, le Niger et le Burkina Faso se sont montrés assez réceptifs aux décisions et recommandations de la CEDEAO et il n'a nulle part été question de blocages institutionnels sérieux. De même, en bénéficiant de la caution politique des États, les organisations agropastorales, les réseaux d'éleveurs et leurs partenaires avaient carte blanche pour mener à bien la dynamique de création des CNT.



Par ailleurs, le succès tient à l'action déterminante d'un réseau de pasteurs, en l'occurrence le RBM, qui a initié, de concert avec des organisations sœurs, des actions de plaidoyer depuis la tenue de la première réunion de haut niveau en 2015. Le plaidoyer de proximité relayé au niveau régional a contribué à galvaniser le processus. En alternant une diversité d'approches et d'outils (réunions de haut niveau, concertations à divers échelons régional, national, départemental, tables rondes, ateliers, formations), l'expérience a gagné en efficacité. Cela tient conséquemment à la gestion participative du processus avec le bon niveau d'implication des membres des CNT à la préparation et la conduite des formations et leur responsabilisation dans la communication et le partage de certaines informations.



5.2. Les difficultés rencontrées et les solutions mises en œuvre

Le rayonnement des CNT souffre de l'absence d'une stratégie de mobilisation de ressources orientée à la fois vers une diversité de partenaires et un renforcement des capacités d'auto-financement. Car le fonctionnement des CNT implique que ceux-ci disposent des ressources nécessaires, ainsi que d'un référentiel devant servir de base de travail. À cet effet, la mutualisation des ressources propres des États avec des ressources mobilisées à travers une synergie d'action impliquant des

projets ou autres intervenants pour la conduite d'activités pertinentes est indispensable. Pour lever le goulot d'étranglement du financement, le CNT et ses démembrements ont besoin de concevoir et de développer des stratégies pour la mobilisation de ressources endogènes suffisantes afin de pouvoir conduire durablement des actions impactant le déroulement non conflictuel de la transhumance dans cette zone sahélienne affectée par ailleurs par une crise sécuritaire tenace.



5.3. Les bonnes pratiques

En termes de bonnes pratiques, le dialogue est en lui-même la principale ressource (humaine et technique) à développer. De façon transversale, il est censé assurer l'animation participative du processus d'appropriation et d'enracinement de la tradition des Comités Nationaux Transfrontaliers telle que voulue par la CEDEAO. Mieux, qui dit dialogue évoque le principe d'un partage continu d'informations à travers une communication de proximité, à la fois horizontale (entre les différents maillons de la chaîne des acteurs) et verticale (décideurs-organisations pastorales).

D'un point de vue opérationnel, les CNT sont appelés à orienter davantage leurs actions vers les démembrements en zones frontalières de tous ces pays sahéliens pour

mieux impacter l'organisation et la facilitation de la transhumance transfrontalière avec les pays côtiers. En conséquence, il revient aux différents démembrements des CNT de mettre l'information sur les conditions de la transhumance à la disposition des acteurs. Outre cela, ils doivent contribuer à la protection des droits des éleveurs transhumants en créant des opportunités d'interaction avec les parties prenantes de l'exploitation des ressources pour le respect des textes y afférents. De ce point de vue, il sied de mettre l'accent sur la non-exploitation des couloirs de passage à d'autres fins, la détention des documents officiels exigés lors des déplacements, tels que le Certificat International de Transhumance (CIT) et la négociation de conditions favorables à la transhumance transfrontalière.



6. Durabilité et mise à l'échelle



6.1. Durabilité

La durabilité de l'expérience passe par une bonne application des recommandations suivantes issues de l'étude menée par le PRAPS sur le financement des CNT :

- élaboration de plans d'actions pluriannuels prenant en compte les différentes échelles d'intervention et assortis de budgets ;
- prise en compte du budget prévisionnel des Comités de Transhumance dans la programmation budgétaire annuelle ;
- prise en compte des appuis à apporter aux comités de transhumance dans le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) des projets et programmes de promotion de l'élevage et du secteur rural ;
- organisation d'une réunion nationale ou table ronde consacrée à la mobilisation des ressources financières requises pour la mise en œuvre des plans d'actions validés.

D'autres stratégies de financement méritent l'attention, notamment le financement des CNT par les États à travers l'allocation, d'une part, du budget national aux activités des CNT et de leurs démembrements. Aussi convient-il d'explorer du côté de la CEDEAO, des possibilités de mobilisation de fonds afin d'assurer le financement des cadres de concertation.

Enfin, si l'expérience peut tenir pour acquise la finalisation des CNT dans trois pays (Mali, Niger et Burkina), il y a lieu désormais de mettre l'emphase sur l'opérationnalisation des plans d'actions dont l'un des objectifs stratégiques est d'améliorer la gouvernance de la transhumance aux divers niveaux de responsabilité : local, régional, national, transfrontalier.



Troupeau transhumant dans le District de Fumbisi au Ghana



6.2. Mise à l'échelle

La mise à l'échelle de l'expérience des CNT suggère d'être attentif à quelques éléments clés, à savoir :

- la construction et la préservation d'un cadre institutionnel harmonisé et incitatif ;
- le renforcement des capacités organisationnelles des réseaux professionnels nationaux et régionaux en matière de lobbying et plaidoyer ;
- une approche multi-acteurs intégrant des profils variés : structures ministérielles, agences techniques, collectivités décentralisées, autorités coutumières et religieuses, société civile pastorale, partenaires d'appui technique et financier ;
- une osmose permanente entre les différents acteurs aux niveaux local, départemental, national, transfrontalier et régional de la gestion de la transhumance dans les pays sahéliens et côtiers ;
- une stratégie de mobilisation de ressources intégrant de fortes capacités d'autofinancement ;
- une capacité d'adaptation des acteurs aux évolutions du contexte régional du pastoralisme ;
- une volonté politique d'accompagnement du processus de la part des pouvoirs publics.



Membres du Comité Régional de Transhumance, Rugga et autorités en concertation à Fada au Burkina



7. Références



APESS et IDRC-CRDI, novembre 2021. Les effets de la Covid-19 dans le secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest et du Centre

FAO, 2021. Les 7 voies dans lesquelles le pastoralisme favorise un avenir meilleur

IRD, Éditions 2012. Le pastoralisme en Afrique subsaharienne

O. Idriss & C. Nersy 1, 2017. Pastoralisme : opportunités pour l'élevage et défis pour les services vétérinaires – Afrique – Commission régionale OIE

Patrick Duguet et al., 2021. L'agriculture burkinabè face à la crise de la Covid-19: cas des régions du Yatenga et des Hauts-Bassins

Pierre Hiernaux, Mamadou Omar Diawara et Mohamed Habibou Assouma, 26 novembre 2018. Le Monde Afrique : au Sahel, maintenir l'élevage pastoral pour s'adapter au changement climatique

PRODIATA, décembre 2019. Capitalisation des comités/cadres de concertation transfrontaliers existants et des expériences de dialogue dans les autres espaces transfrontaliers, version finale

PRODIATA, juin 2019. Étude d'identification et d'analyse des textes réglementant la transhumance dans la zone d'intervention du Projet Régional de Dialogue pour la Transhumance apaisée en Afrique de l'Ouest (PRODIATA)

Rencontre régionale des Comités Nationaux de Transhumance des pays côtiers et sahéliens et des cadres de concertation transfrontaliers, Grand-Bassam, Côte d'Ivoire, 2 au 4 novembre 2022, relevé des conclusions et recommandations

République du Bénin. Arrêté interministériel du 1992 n° 010/MISAT/MDR/D-CAB portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Comités de transhumance

République du Niger. Décret N°2019-641/PRN/MAG/ELJ du 20 novembre 2019 portant création, missions, composition et modalités de fonctionnement du Comité National de Transhumance



Le CONAT du Mali a organisé une table ronde pour la mobilisation des ressources pour financer la mise en œuvre de son plan d'actions



PRODIATA et MOPSS ont animé à la radio Kéné Dougou Sikasso une émission interactive sur la transhumance





PROJET RÉGIONAL DE DIALOGUE ET D'INVESTISSEMENT
SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE AU SAHEL
ET DANS LES PAYS CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (PREDIP)

FICHE 04.C2

Création du Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee (GCRTC)

*Un instrument important pour
la gouvernance du pastoralisme au Ghana*

COMPOSANTE C2 : Projet régional
de dialogue pour une transhumance apaisée
en Afrique de l'Ouest (PRODIATA)

FICHE 04.C2 :
Création du Ghana Cattle Ranching and
Transhumance Committee (GCRTC)

04.C2





1. Résumé

Au Ghana, la transhumance est un enjeu de développement crucial, contribuant de manière significative au développement socio-économique du pays. Toutefois, elle a également eu des répercussions importantes sur la paix et la sécurité du pays. L'opinion publique reste largement sous-informée et sujette à des préjugés envers la transhumance au regard des conflits engendrés. Cette perception, amplifiée par les médias, porte le risque d'une escalade des conflits et d'une stigmatisation des communautés pastorales. Conscient de cette situation au Ghana, le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) a impulsé, en partenariat avec CARE, entre 2020 et 2022, une série de réunions de lobbying visant à accélérer la mise en place d'un Comité National de Transhumance (CNT) actif et durable au Ghana.

Ce processus a connu la forte implication de toutes les parties prenantes pour garantir leur adhésion et leur soutien au CNT et s'est basé sur une ambition

du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Ghana de faire de l'outil existant (*Ghana Cattle Ranching Committee - GCRC*), un dispositif renforcé qui prend en compte la transhumance transfrontalière. Une concertation entre le ROPPA, Grameen, le GCRC et CARE a permis d'améliorer le plaidoyer pour combler certaines lacunes institutionnelles dans les textes en précisant les attributions du *Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee (GCRTC)*. Le GCRTC devient ainsi l'équivalent d'un Comité National de Transhumance du Ghana à l'image des organes mis en place dans les autres pays de la CEDEAO.

Il est l'organe de consultation et d'orientation pour les activités de transhumance au Ghana, aidant les Ministères de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Sécurité Nationale à créer des conditions propices à l'exercice de la transhumance dans un environnement apaisé.



2. Contexte

Au Ghana, les systèmes pastoraux et les chaînes de valeur connexes sont confrontés à plusieurs défis, notamment la coexistence pacifique avec les cultivateurs et la satisfaction de la demande nationale de produits animaux. Dans tout le pays, mais surtout dans le Nord et le Centre, il existe des flux de transhumance intranationaux de courte distance pratiqués par des éleveurs et des pasteurs établis au Ghana, qui pratiquent également l'agriculture, que ce soit comme activité principale ou secondaire. Mais au-delà de ces mouvements, pendant la saison sèche, des bovins et des petits ruminants transhumants et transfrontaliers arrivent au Ghana en provenance des pays voisins, principalement du Mali, du Burkina Faso, du Niger et du Togo. D'après des déclarations de personnes-ressources, ce nombre aurait augmenté ces dernières années comme conséquence de l'interdiction de la transhumance transfrontalière au Bénin et au Togo.

Bien que le Ghana soit un pays d'accueil pour les transhumants internationaux, l'opinion publique reste largement sous-informée et sujette à des préjugés envers la transhumance. Cette perception, amplifiée par les médias, porte le risque d'une escalade des conflits et d'une stigmatisation des communautés pastorales. Les acteurs et les activités de transhumance sont fréquemment considérés comme responsables des conflits provoqués par des destructions

de fermes et de biens, des vols, des viols et des enlèvements qui affectent la paix et la sécurité du pays.

Le Ghana a déployé des efforts louables pour contrer ces préjugés, car la transhumance contribue de manière significative au développement socio-économique du pays en fournissant des revenus, des emplois et de la nourriture aux Ghanéens. De même, elle constitue une stratégie de résilience pour les populations d'éleveurs en situation de stress, en interaction avec la production végétale (fertilisation et traction). Dans le cadre de la politique et de la stratégie de développement de l'élevage du Ghana (2016-2025), le Gouvernement s'est engagé dans un dialogue politique multi-acteurs pour soutenir le développement pastoral et la coexistence pacifique des éleveurs, des transhumants et des agriculteurs. Ce processus, sous le lead de la *Peasant Farmers Association of Ghana (PFAAG)* et de la *Ghana National Association of Cattle Farmers (GNACAF)*, a conduit à l'élaboration et à la validation par les acteurs clés, du document de politique et de stratégie de développement pastoral du Ghana (GPDPS, 2019). Une étude réalisée en 2021 dans le cadre du Projet Régional de Dialogue pour la Transhumance Apaisée en Afrique de l'Ouest (PRODIATA) a montré que la perception positive de la transhumance s'était améliorée au Ghana, démontrant ainsi l'importance de la sensibilisation



et de la communication pour dissiper les préjugés et favoriser la coexistence pacifique entre les différents acteurs.

En se basant sur l'expérience des Comités Nationaux de Transhumance (CNT) dans d'autres pays, notamment celui du Togo qui a effectué une mission de partage d'expériences avec l'appui du RBM et de l'ADEPAP (Amélioration et Développement des Exploitations Agropastorales), ainsi que sur le mandat et les limites du *Ghana Cattle Ranching Committee (GCRC)*, le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et CARE ont mobilisé

l'expertise du Grameen Ghana pour tirer des enseignements de l'expérience du Togo et les mettre à contribution pour un GCRC renforcé. Cette démarche traduit également la volonté gouvernementale de renforcer la structure dans sa dimension de gestion de la transhumance. Le processus de renforcement a débuté en 2019 avec le CNT du Togo qui a partagé ses expériences avec les acteurs du Ghana en s'appuyant sur les acquis du GCRC créé en 2017. Ce processus était sous la double tutelle des ministères en charge de l'Agriculture et de la Sécurité Nationale.





3. Présentation de l'expérience



3.1. Du GCRC au GCRTC : historique

- **2017, création du GCRC.** Les membres du GCRC sont composés, entre autres, des représentants des structures ministérielles, de la recherche scientifique, des organisations professionnelles de l'élevage et de l'agriculture et des organisations d'appui non gouvernementales. Outre son mandat de proposer des stratégies pour améliorer la production de bétail domestique, ce comité est également chargé de développer des structures et des mécanismes pour la gouvernance de la transhumance nationale et internationale. À cet effet, il est prévu de former des comités aux niveaux régionaux et de district. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MoFA) et les autres parties prenantes reconnaissent que le GCRC doit être renforcé pour s'acquitter efficacement de son mandat, notamment en matière de gestion des questions de transhumance transfrontalière.
- **Depuis 2020, lobbying du ROPPA pour faire évoluer le GCRC.** À partir des acquis des activités précédentes, le ROPPA et CARE, en s'appuyant sur les services de facilitation fournis par Grameen, ont entamé une série de réunions de lobbying entre 2020 et 2022 avec les principales parties prenantes sur les stratégies visant à obtenir une compréhension partagée en vue de la mise en place d'une structure active et durable, à l'image des CNT d'autres pays de la CEDEAO. Ces activités font partie de la feuille de route élaborée par Grameen Ghana à la suite de la visite d'échanges au Togo et en réponse à l'ambition du MoFA d'avoir un GCRC renforcé qui prend en compte la transhumance transfrontalière. Après des concertations et des compromis, une rencontre de toutes les parties prenantes en novembre 2021 a permis de retenir les points suivants : i) la composition actuelle du GCRC exclut des Ministères importants, ce qui ne permet pas au GCRC de soutenir les activités de transhumance au niveau local ; ii) la nécessité de réviser le nom du comité existant (GCRC) pour refléter son travail et sa reconnaissance en tant que comité chargé également de la gestion de la transhumance. Deux noms ont été suggérés, à savoir « Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee » et « National Transhumance Management Committee ».



- **En 2022, le GCRC devient le GCRTC.** En novembre 2022, la rencontre de validation des textes formels, précisant notamment les attributions désormais élargies à la transhumance, a permis d'avoir une position commune des parties prenantes sur les éléments clés du GCRTC à soumettre à l'approbation des autorités gouvernementales. Il est l'organe de consultation et d'orientation

pour les activités de transhumance au Ghana, chargé d'aider les Ministères de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Sécurité Nationale à créer des conditions propices à tous les niveaux pour une transhumance apaisée au Ghana. Le GCRTC est ainsi l'équivalent d'un CNT du Ghana, à l'image des organes mis en place dans d'autres pays de la CEDEAO.

3.2. Les grandes étapes de l'expérience

- **Travaux préparatoires.** Le GCRC a bénéficié de l'assistance technique d'une organisation tierce qualifiée en matière de transhumance et de plaidoyer politique, Grameen Ghana, identifiée avec le soutien du ROPPA. Grameen Ghana a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat Exécutif du ROPPA et sa plateforme nationale au Ghana ainsi que d'autres groupes d'acteurs. Après plusieurs concertations avec les parties prenantes nationales et des visites d'apprentissage en 2019 (GCRC au Togo) et en 2020 (CNT Togo au Ghana), une feuille de route pour une série de rencontres a été retenue. Grameen Ghana a tenu une série de réunions de sensibilisation et de lobbying avec les principales parties prenantes et a permis à chaque organisation de donner son opinion sur la feuille de route. Les discussions avec les dirigeants du GCRC ont souligné la nécessité de réunir plusieurs parties prenantes pour décider de la création et de la durabilité d'un CNT.
- **Larges consultations.** Les discussions ont également souligné la nécessité de consultations plus larges avec les acteurs locaux, en particulier les

membres du GNACAF, pour garantir leur adhésion et leur soutien au CNT. Suite aux recommandations des précédentes réunions de lobbying, Grameen Ghana a soutenu une réunion consultative avec les membres de la GNACAF pour discuter de leur contribution aux processus de prise de décision en vue des changements souhaités. Par la suite, une concertation entre le ROPPA, Grameen, le GCRC et CARE a permis d'améliorer le plaidoyer pour combler certaines lacunes institutionnelles dans les textes en précisant les attributions du Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee.

- **Officialisation du processus.** Une rencontre officielle pour faire le bilan sur la progression du processus avec le Ministre délégué en charge de l'Élevage a permis de stabiliser la méthodologie pour faciliter la suite de la mise en œuvre. Après cela, les propositions de textes relatifs au GCRTC ont été partagés avec toutes les parties prenantes et validées lors d'une rencontre de tous les acteurs, puis présentées en réunion de cabinet du Ministère de l'Agriculture où elles ont également été validées.



En résumé, pour répondre à la volonté de combler les limites du mandat actuel du GCRC, cinq grandes étapes ont été nécessaires pour sa restructuration, qui a impliqué un changement de dénomination et une harmonisation de l'architecture selon les CNT des autres pays :

- 1 **Étape 1** : Sélection d'une structure locale pour accompagner la mise en place d'un CNT au Ghana ;
- 2 **Étape 2** : Production d'une note de synthèse qui met en évidence les principaux constats, les avantages attendus et une feuille de route pour faciliter l'accompagnement technique de la mutation du GCRC, basée sur une mise en conformité avec des textes nationaux et régionaux ;
- 3 **Étape 3** : Co-construction avec tous les acteurs (i) des nouveaux textes, (ii) des motifs de la révision et (iii) de proposition d'élargissement des membres du Comité ;
- 4 **Étape 4** : Organisation d'une rencontre de présentation et de lancement du Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee ;
- 5 **Étape 5 – transversale** : Concertations permanentes avec les autorités ghanéennes en charge du pastoralisme, avec une forte implication du point focal PREDIP.

3.3. Les acteurs impliqués et leurs rôles respectifs

Le Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture du Ghana	Il a pour rôle de faciliter le processus de mutation du GCRC au sein du Gouvernement. En tant que répondant légal de l'État, le Ministère a organisé, en collaboration avec le point focal PREDIP, des concertations pour la restructuration du Comité. Le point focal a également facilité les rendez-vous avec le Ministre délégué en charge du Pastoralisme et veillé à la transmission des rapports pour rendre compte de l'évolution du processus aux autorités ghanéennes.
Autres institutions gouvernementales locales et nationales du Ghana	Elles se sont impliquées pour assurer le bon fonctionnement du comité et ont travaillé ensemble pour réviser les textes et assurer la conformité du Comité avec les objectifs fixés. Les structures impliquées comprennent : le Ministère des Gouvernements locaux, de la Décentralisation et du Développement rural ; le Ministère de la Sécurité nationale ; le Ministère de l'Intérieur ; le Service d'immigration du Ghana ; le Ministère des Terres et des Ressources naturelles ; le Ministère de l'Environnement, des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation ; le Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intégration Régionale ; le Ministère de la Défense ; l'Institut de Recherche Animale du CSIR.



Le Comité directeur de GCRC	Il a joué un rôle important dans le processus de restructuration en tant que conseiller du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et à travers la proposition d'une liste d'OSC pastorales influentes. Les membres du Comité ont mené des plaidoyers pour encourager la participation des autorités gouvernementales aux rencontres officielles, et pour étayer les argumentaires présentés dans une lettre de motivation, qui fondent les raisons et les avantages escomptés d'une révision du mandat du Comité.
Les acteurs de la société civile agricole et pastorale du Ghana	Ils se sont impliqués dans le processus de mutation du GCRC et de collaboration avec Grameen. Leur mobilisation a permis une approche concertée et une validation des travaux menés, garantissant une adhésion consensuelle et l'identification des acteurs pouvant renforcer le GCRC. Les OSC pastorales fortement impliquées comprennent : <i>la Ghana National Association of Cattle Farmers (GNACAF)</i> , les organisations de pasteurs transhumants, <i>la Peasant Farmers Association of Ghana (PFAG)</i> , les autorités traditionnelles, <i>le Veterinary Council of Ghana</i> , <i>la Ghana Society of Animal Production</i> .
Le ROPPA et le FONGS	Ils ont été impliqués dans le processus de restructuration du GCRC. Le ROPPA a dirigé l'ensemble du processus, avec l'appui du FONGS (Farmers Organization Network in Ghana), qui est sa plateforme nationale au Ghana. De concert avec le point focal PREDIP, les deux organisations ont organisé des concertations pour permettre à toutes les parties prenantes de partager leurs expériences et ont effectué des missions à Tamalé et à Accra (Ghana) et au Togo.
L'ONG Grameen Ghana	En tant que tiers prestataire, elle a joué le rôle de facilitateur dans le processus de restructuration du GCRC et fourni un appui technique, animé les concertations et produit des rapports de sessions. Elle a également effectué des relances auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour la mise en œuvre de la feuille de route.
Les autres membres du consortium PRODIATA	Care International, l'APSS, le RBM et la SNV ont joué un rôle d'appui-conseil dans le processus à travers l'identification de la structure locale responsabilisée, l'appréciation de la démarche et la relecture du produit de capitalisation.



4. Résultats

Au regard de la capacité professionnelle des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique et des stratégies en matière de pastoralisme, et de la nécessité de disposer de données fiables sur la transhumance au Ghana, la recomposition en GCRTC et l'élargissement de son mandat offrent un avantage stratégique.

En comparaison avec le GCRC qui était chargé de proposer des stratégies pour améliorer la production animale domestique et de développer des structures et des mécanismes pour la gouvernance de la transhumance nationale et internationale, le *Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee* (GCRTC) est en outre chargé de :

- faire des propositions et élaborer des stratégies durables pour résoudre les problèmes liés à la transhumance et améliorer la production animale nationale ;
- promouvoir les concertations nationales et inter-États sur la transhumance ;
- sensibiliser les acteurs à la régulation de la transhumance et stimuler le dialogue entre les différents acteurs de la chaîne de valeur pastorale ;
- assurer une coordination adéquate entre les autorités frontalières et les comités de gestion des réserves de pâturage et des corridors ;
- renforcer la gestion pacifique des ressources pastorales transfrontalières ;
- contribuer à la mise en place d'un système efficace de surveillance des maladies aux points d'entrée.

Ces mutations visent à créer une dynamique de rassemblement susceptible de (i) contribuer au changement favorable de la perception de la transhumance, (ii) d'impulser des mesures pour créer des conditions favorables à la mobilité apaisée du bétail, (iii) contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, et (iv) faciliter la participation du Ghana aux différentes concertations des CNT des États de la CEDEAO. Il est attendu de la mise en place du GCRTC qu'il contribue à long terme à : (i) l'amélioration des conditions d'exercice de la transhumance transfrontalière et du convoi commercial à pied du bétail ; (ii) le renforcement des capacités de prévention et de gestion des conflits liés à la mobilité pastorale ; (iii) la documentation et la sensibilisation des acteurs concernés (décideurs, populations locales des zones de transit et d'accueil) sur la contribution socio-économique de la mobilité pastorale ; et (iv) le financement de projets et initiatives portés par les acteurs.



5. Leçons apprises



5.1. Les principales difficultés rencontrées

- La faible réactivité de certains Ministères pour les concertations préalables. Cette faible réactivité était surtout liée au manque d'information concernant la transhumance et au fait que certains Ministères pensaient que les Peulhs n'étaient pas engagés à travailler en étroite collaboration avec le Ministère en raison de la liberté dont ils jouissent de se déplacer sans réglementation. Ainsi, il a fallu proposer une note d'argumentaires en y énumérant les avantages liés à la transhumance et, par la suite, assurer un suivi de proximité par le Président du GCRTC pour surmonter les réticences. En outre, la forte implication du MoFa a apporté une caution morale ayant facilité la mobilisation de ces Ministères. Son concours était d'une nécessité capitale pour la poursuite du projet.
- La méfiance de certains acteurs vis-à-vis de la dynamique lancée. La méfiance s'exprimait également de la part des éleveurs vis-à-vis des membres du GCRC. Ils pensaient que les dirigeants du GCRC étant des agents des Ministères, leur avis et liberté d'expression étaient trop limités. Les éleveurs de bétail pensaient initialement que les dirigeants du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de la Défense avaient des perceptions négatives contre les Peulhs. Pour résoudre ce problème de méfiance, des réunions de dialogue séparées avec des individus et des groupes des deux parties ont permis de comprendre la cause profonde de la méfiance et de proposer des solutions appropriées à ce malaise qui résultait en réalité d'un déficit de communication autour des véritables défis auxquels chacune des parties était confrontée.
- Un timing difficile à maîtriser. Vu qu'il s'agit de dynamiques participatives nécessitant des échanges, de la réflexion et une appropriation de la part de chacune des parties, il n'est pas aisé de pouvoir fixer un calendrier précis de l'évolution du projet. Ce calendrier peut être ralenti si l'une des parties prenantes doit prendre le temps de mûrir sa réflexion institutionnelle.



5.2. Les facteurs de succès

Pour pouvoir dupliquer cette expérience dans les meilleures conditions, quatre (4) impératifs doivent être pris en compte :

- définir de façon précise les rôles et responsabilités de chaque acteur ;
- instaurer un suivi et un appui-conseil rapproché par une entité tierce ;
- impliquer fortement toutes les parties prenantes dans la proposition des textes. Cela constitue une base d'engagement et de garantie avérée pour une détermination à réussir coûte que coûte l'initiative ;
- conduire le processus sur la base de ressources non dépendantes de projets et entrevoir des sources de financement pérennes.

6. Durabilité



- Tout d'abord, il est essentiel que le GCRTC élabore une stratégie de financement basée sur des sources diversifiées pour assurer la viabilité financière du GCRTC à long terme. Dans ce registre, la contribution significative du Gouvernement ghanéen au financement du fonctionnement du GCRTC semble un élément clé pour assurer la durabilité de l'organisation. En effet, le Gouvernement a un rôle important à jouer dans la promotion de la transhumance pacifique et dans la gestion des ressources pastorales ;
- Ensuite, il est important de mettre en place un plan de renforcement des capacités techniques des membres du GCRTC, qui devrait leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour mener des actions de plaidoyer et de lobbying efficaces et minimiser les risques de dysfonctionnement. Un renforcement des capacités techniques permettra également de renforcer la qualité des services offerts par le GCRTC et ses futurs dé-membrements locaux en vue d'améliorer leur performance ;
- Enfin, les membres du GCRTC devraient travailler à une capitalisation des pratiques pour construire une mémoire institutionnelle et opérationnelle. Cette capitalisation des pratiques devrait permettre de documenter les résultats obtenus et de les rendre accessibles à d'autres acteurs intéressés. Il est important de noter que cette capitalisation des pratiques devrait être entreprise de manière continue pour s'adapter aux évolutions du contexte et aux changements dans l'administration publique.



7. Témoignages

« Le voyage de transformation du GCRC en GCRTC a commencé avec de grands espoirs de réussite mêlés d'incertitudes dans le processus. En tant que facilitateur, j'ai vu de nombreuses opportunités de pousser à une plus grande collaboration des parties prenantes et à une amélioration de la portée des structures nationales existantes pour servir l'intérêt de toutes les parties du secteur de la transhumance. Cependant, le processus est devenu plus complexe lorsque nos premiers engagements ont révélé de sérieux obstacles tels que des intérêts concurrents des acteurs, la méfiance, des contraintes de temps et de ressources. Pourtant, nous avons persévéré en développant et en déployant toutes les stratégies possibles pour faire face aux facteurs inhibiteurs. Grâce au soutien technique et financier du ROPPA et de CARE, ainsi qu'à la coopération des Ministères gouvernementaux, nous avons en réalité réussi. Avec l'intérêt renouvelé et une forte collaboration des parties prenantes, je suis très optimiste quant à la capacité du nouveau GCRTC à réaliser des activités de transhumance pacifiques et bénéfiques au Ghana. »

Mugmin Musah, Grameen Ghana

« Les présentations faites par les représentants du Ghana, du Togo et du Burkina Faso sur les défis de la transhumance dans la région de la CEDEAO et les solutions proposées étaient très instructives. J'ai appris de nombreuses leçons pertinentes et utiles lors de ce programme qui profiteront à mes organisations. Je prie et espère que le GCRTC et les autres parties prenantes concernées travailleront dur et collectivement pour trouver des solutions globales aux problèmes des agriculteurs/éleveurs et promouvoir le secteur de l'élevage au Ghana. »

Hindatu Ahmed, Présidente des Femmes dans la Chaîne de Valeur de l'Élevage (WLVC), Membre du GNACAF

8. Références



Grameen Ghana, 2021. Report on lobbying meetings with key stakeholders on the road map for establishment of a National Transhumance Committee (NTC) in Ghana

Grameen Ghana, 2021. Report on consultative meetings with key stakeholders on the strategies for improving participation of professional organizations in national decision making on transhumance in Ghana

Grameen Ghana, 2021. Report on multistakeholder conference on peaceful transhumance and cattle ranching in Ghana

MoFA. 2008. Ghana's Livestock Growth Trend. Ministry of Food and Agriculture, Accra. Ghana

MoFA, 2021. Grant proposal for the Government of Ghana to develop cattle grazing reserves and corridor systems in Ghana

MoFA, 2017. Ghana Cattle Ranching Project Committee Interim Report

Opong-Anane, K. 2018. Ghana Pastoral Development Policy and Strategy. Ghana National Association of Cattle Farmers/Peasant Farmers Association of Ghana, Accra, Ghana

PRODIATA, 2019. Tentative report, Exploration and diagnostic mission to support strategic thinking about expanding the membership base of Regional livestock Producer Organizations (APESS, RBM) in coastal countries.





PROJET RÉGIONAL DE DIALOGUE ET D'INVESTISSEMENT
SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE AU SAHEL
ET DANS LES PAYS CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (PREDIP)

FICHE 05.C2

Plateforme d'Innovation (PI) multi-acteurs de gestion des ressources naturelles et prévention des conflits

*Un outil de dialogue constructif
pour une transhumance apaisée dans
le district des Savanes (Côte d'Ivoire)
et dans le district de Builsa - Sud (Ghana)*

COMPOSANTE C2 : Projet régional
de dialogue pour une transhumance apaisée
en Afrique de l'Ouest (PRODIATA)

FICHE 05.C2 :
Plateforme d'Innovation (PI) multi-acteurs de gestion
des ressources naturelles et prévention des conflits

05.C2





1. Résumé

L'action de mise en place des Plateformes d'Innovations (PI) multi-acteurs de gestion des ressources naturelles est intervenue pour pallier l'absence de structures de gestion officielle de la transhumance au Ghana et en Côte d'Ivoire. Les zones ciblées sont notamment les zones frontalières que sont le District des Savanes en Côte d'Ivoire et le District de Builsa Sud (Fumbisi) au Ghana. Ces zones reçoivent un important flux de transhumants en provenance des pays sahéliens. Les périodes de campagne sont marquées par des conflits récurrents et l'objectif de ces plateformes est d'œuvrer à une transhumance apaisée avec une réduction des conflits. Tel est bien le fondement du Projet Régional de Dialogue pour la Transhumance Apaisée en Afrique de l'Ouest (PRODIATA) qui vise à impliquer les acteurs locaux, nationaux et régionaux de la transhumance transfrontalière dans le dialogue et la bonne gouvernance des ressources et des espaces agro-sylvo-pastoraux.

Pour ce faire, les diagnostics réalisés dans les deux pays (Côte d'Ivoire et Ghana) ont permis de mettre en place la PI de Korhogo, qui a été élargie à l'ensemble du District des Savanes sur demande des parties prenantes, et celle de Builsa Sud. Institutionnellement, la PI du District des Savanes est sous la direction du Gouverneur du District Autonome des Savanes et celle de Builsa Sud est arrimée au district et est considérée comme un outil de travail de l'assemblée

du district. La PI de Korhogo a bénéficié d'un arrêté de reconnaissance. Pour appuyer les PI, il a été mis en place des Relais de Veille Communautaires (RVC) chargés de collecter les informations en lien avec la transhumance, contribuer à son traitement et à sa diffusion.

Les PI ont tenu des tournées de sensibilisation des populations, conduit et participé à des émissions radio d'informations des populations et des transhumants. Les Relais de Veille Communautaires ont collecté des données ayant permis de suivre les événements intervenant au cours de la transhumance et de donner des alertes sur les éventuels conflits. La PI du District des Savanes dispose d'un plan de gestion de la transhumance qui est un référentiel pour ses actions futures. L'évaluation conduite a permis de faire ressortir une meilleure implication des Services Techniques dans la sécurisation des ressources naturelles, l'application de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles par les éleveurs et une meilleure connaissance des textes qui régissent la transhumance par les autorités.

Pour assurer la durabilité des PI, il est impérieux de résoudre la question de son autonomie de financement. L'arrimage des PI aux Comités de Transhumance mis en place est une nécessité pour assurer une harmonie d'actions et une durabilité de ces PI au sein des structures nationales.



2. Contexte



Le District des Savanes en Côte d'Ivoire et celui de Builsa Sud au Ghana sont des zones de transhumance par excellence. Frontaliers avec les pays sahéliens (Burkina Faso, Mali), ces zones accueillent des éleveurs transhumants à la recherche de pâturages et de ressources en eau. Bien que contribuant au développement socio-économique des zones concernées et de façon générale de la Côte d'Ivoire et du Ghana, la transhumance transfrontalière est aussi source de conflits, souvent violents, entre les éleveurs transhumants et les communautés d'accueil.

En Côte d'Ivoire, la participation de l'élevage au PIB est d'environ 4,5% au PIB agricole et 2% au PIB total (MIRAH, 2014). Il contribue de façon appréciable à l'économie nationale

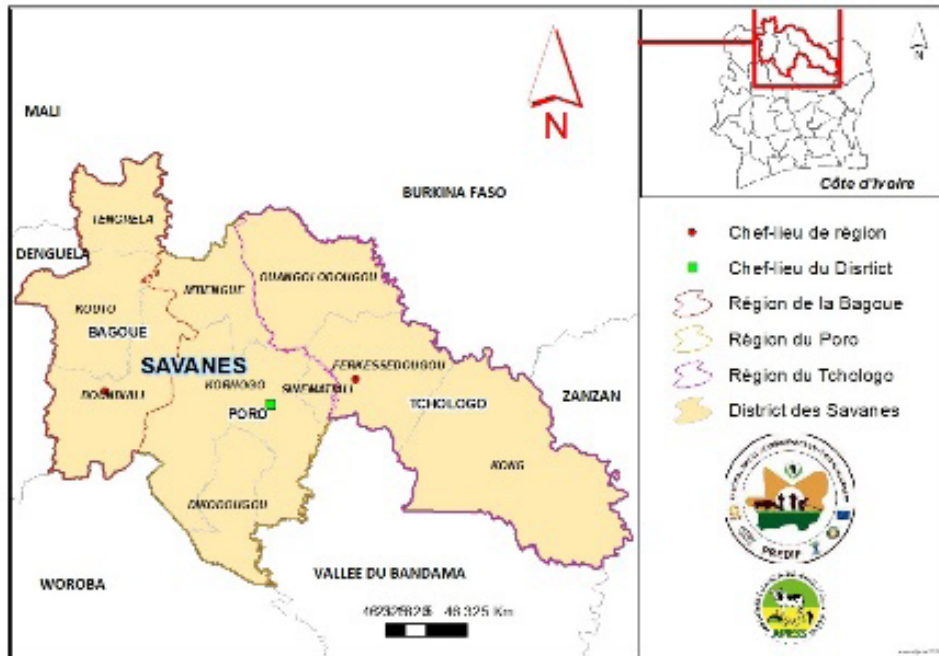
en termes de sécurité alimentaire des populations rurales, de gestion de l'espace et d'opportunités d'emplois. La transhumance et l'établissement des pasteurs éleveurs venant des pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger...) ont contribué au développement de l'élevage bovin dans le District des Savanes et dans la Vallée du Bandama (District de la Vallée du Bandama) avec une dynamique locale de vulgarisation de cette activité parmi les populations autochtones. Selon le Rapport de Synthèse des Activités des Services Extérieurs du MIRAH (RASE, 2017), les effectifs des bovins présents dans le District des Savanes représentaient près de 700 132 têtes de bovins, soit 52% du total du cheptel national.



2.1. District des Savanes

Au Ghana, les systèmes d'exploitation pastorale et la transhumance saisonnière font partie intégrante des systèmes de production de bétail. Les relations entre les éleveurs transhumants transfrontaliers, venus du Burkina Faso, du Mali du Niger et du Nigeria (Baidoo, 2014), et la population locale du Ghana remontent à 1920 (Tonah, 2005 et Oppong, 2002). L'étude faite par Opoku (2014) montre que les éleveurs

transhumants transfrontaliers étaient devenus le plus grand groupe ethnique non autochtone du nord du Ghana dans les années 1960. À cette époque, les relations entre les Ghanéens et les éleveurs transhumants transfrontaliers étaient bien cordiales en raison des gains économiques réalisés en termes d'échanges commerciaux (Baidoo, 2014 ; Opoku, 2014 et Tonah, 2006).





2.2. District de Builsa Sud

Le secteur de l'élevage est confronté à d'énormes défis liés au déficit fourrager, au manque d'infrastructures, à la pression foncière croissante et aux conflits récurrents entre éleveurs transhumants et communautés hôtes provoqués par la concurrence pour le contrôle des ressources pastorales. Ces tensions s'inscrivent dans un contexte de croissance démographique et de la nécessité, pour les communautés d'accueil, de disposer de terres et d'eau pour accroître la production agricole afin

de nourrir la population. Par conséquent, les superficies réservées aux pâturages sont de plus en plus réduites, ce qui a exacerbé la concurrence autour de cette ressource. La forte prévalence des conflits dans le secteur de la transhumance transfrontalière est principalement due (selon les résultats d'enquêtes conduites par le CORAF/WECARD (2012) aux dégâts de cultures, à l'utilisation illicite des aires protégées et à l'accès aux ressources pastorales (eau, pâturage) dans les pays d'accueil.

Elle s'inscrit en outre dans un contexte plus général caractérisé par :

- i) la méconnaissance et la faible application par les acteurs concernés du dispositif réglementaire et institutionnel relatif à la transhumance transfrontalière (décision A/DEC.5/10/98 de la CEDEAO et son règlement d'application c/reg.3/01/03) entre les États membres ;
- ii) la faiblesse de la prévision et du contrôle des flux d'animaux (transhumants et commerciaux) et des personnes dans les zones transfrontalières ;
- iii) la faiblesse des capacités des acteurs en termes d'organisations fonctionnelles et des instances/organes de gestion de la transhumance ;
- iv) l'absence ou la faiblesse de la mobilisation de financement en appui au secteur de l'élevage ;
- v) la faible reconnaissance de la valeur ajoutée des produits issus des systèmes d'élevage transhumant dans les pays côtiers, en termes de création d'emplois et de génération de revenus pour les femmes et les jeunes.

Dans un tel contexte caractérisé par l'absence de cadres de concertation pour la gestion de la transhumance à l'échelle locale, la mise en place d'un dispositif multi-acteurs et multi-niveaux (local, national et régional/transfrontalier) à travers des Plateformes d'Innovation est pertinent en vue d'engager les parties prenantes à des échanges, tenant compte des textes législatifs et réglementaires, pour identifier et mettre en œuvre des mesures et actions innovantes.

À cet effet, une étude a été conduite par le Bureau ZOOFOR à la demande de l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS) en 2019 en vue d'établir la situation de référence pour la mise en place de Plateformes d'Innovation multi-acteurs dans les zones d'accueil des transhumants transfrontaliers en Côte d'Ivoire et au Ghana (voir références).



Une Plateforme d'Innovation est un réseau d'acteurs de différents groupes d'intérêts, disciplines, secteurs et organisations pour échanger des connaissances, exprimer des besoins à travers des diagnostics partagés, générer de l'innovation et développer des actions communes. Les plateformes d'innovation permettent également de créer des opportunités pour les parties prenantes, de tester des solutions à des problèmes communs. Éprouvé par le Conseil ouest

et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF) dans le cadre de l'approche « Recherche agricole intégrée pour le développement (IAR4D) », des Plateformes d'innovation multi-acteurs ont été mises en œuvre avec succès dans l'exécution de projets de développement de l'élevage et de gestion des ressources naturelles par l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), la Banque Mondiale, l'APSS, etc.





3. Présentation de l'expérience



3.1. Grandes étapes de mise en œuvre de l'expérience

La mise en œuvre de l'expérience s'est faite selon la démarche suivante :



Réalisation d'une étude de référence à travers une analyse-diagnostic sur la transhumance et les conflits en Côte d'Ivoire et au Ghana dans leur zone septentrionale. Sur la base d'une revue de littérature et d'investigations terrain, l'étude de référence a permis d'identifier un site pilote (découpage administratif) dans les zones d'accueil en Côte d'Ivoire et au Ghana, et de cartographier les différentes catégories d'acteurs concernés par la gestion des ressources communes et la transhumance transfrontalière des pays d'accueil. S'inscrivent dans ce répertoire, les organisations d'éleveurs, les espaces de concertation existants en mettant en exergue les enseignements majeurs qui ont aidé et guidé la mise en place des Plateformes d'Innovation multi-acteurs. Elle a également permis d'identifier et d'analyser les contraintes, les opportunités et les défis pour une gestion apaisée de la transhumance et des ressources naturelles afin de définir les modalités de mise en place de Plateformes d'Innovation et des plans d'actions pour la sécurisation de la transhumance. Cette démarche a été capitalisée à travers un guide

méthodologique pour la mise en place des plateformes d'innovation ;



Mise en place d'un comité de suivi et de validation. L'étude a été initiée par l'APSS et ses partenaires RBM, ROPPA, CARE et SNV. C'est donc l'ensemble de ces acteurs en plus de la coordination du PREDIP qui a constitué le comité de suivi et de validation de l'étude. L'organisation des sessions de restitution des résultats fut un gage de succès de l'activité car lesdites sessions ont permis de recueillir les commentaires et suggestions du comité de suivi de l'étude et d'impliquer d'autres acteurs pertinents dans le PREDIP que sont le Comité inter-État de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), AGHRYMET, Acting for Life et le Centre Régional de Santé Animale ;



Concertation pour la mise en place des Plateformes d'Innovation. Plusieurs échanges entre les acteurs après la validation de l'étude ont conduit à l'installation des Plateformes d'Innovation en Côte d'Ivoire et au Ghana.



3.2. Démarche stratégique de mise en œuvre de l'expérience

De la réalisation de l'étude de référence à la mise en place des Plateformes d'Innovation multi-acteurs dans les zones d'accueil et de transit des éleveurs transhumants transfrontaliers en Côte d'Ivoire et au Ghana, les actions se sont déroulées selon une démarche participative et inclusive.



L'étude de référence. Une analyse-diagnostic sur la transhumance et les conflits a été réalisée dans les deux zones afin de mieux comprendre les dynamiques sociales qui prévalent dans les zones d'intervention de l'expérience. Il s'agit d'une précaution préalable indispensable au bon calibrage de l'initiative et vitale pour son succès. Cette étude a, entre autres, permis de mieux saisir les problématiques essentielles de la transhumance dans les régions considérées à travers l'analyse/diagnostic des interactions entre les transhumants transfrontaliers et les communautés hôtes, de la nature des conflits, de leurs causes profondes, des mécanismes endogènes de règlements des conflits, de leur efficacité (ou pas), des problèmes que soulèvent leurs superpositions avec les mécanismes étatiques de règlement des conflits. L'étude a également permis, à travers la cartographie des acteurs, de mieux connaître les acteurs jouissant d'une autorité et d'une légitimité suffisante pour participer à la prévention et aux règlements des différends. Ces acteurs de paix qui interviennent dans l'organisation/gestion de la transhumance ont été identifiés pour être membres de la plateforme. En outre, l'étude a permis de réaliser un diagnostic du cadre normatif et institutionnel encadrant la gestion de la transhumance dans les deux pays. Cette analyse a ainsi permis de connaître les fenêtres d'opportunité que ces cadres offrent et dans quelles mesures ils

peuvent contribuer avec les mécanismes endogènes à une meilleure gestion de la transhumance transfrontalière et des ressources foncières pastorales.



Le choix des sites par le comité de suivi. L'identification des sites potentiels en Côte d'Ivoire et au Ghana qui pourraient abriter les Plateformes d'Innovation a été faite à travers une revue documentaire préliminaire, notamment l'exploitation du document de formulation du Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique (PREDIP) et autres projets : « Composante nationale du PRIDEC » de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Le choix des sites a été soutenu par les critères suivants : (i) le statut de zone d'accueil des transhumants des pays sahéliens tels que le Mali, le Burkina Faso et le Niger ; (ii) l'importance des flux de troupeaux transhumants ; (iii) l'existence de zones de pâture et de points d'eau pour les troupeaux sédentaires et transhumants ; (iv) la fréquence des conflits liés à la transhumance transfrontalière ; et (v) l'existence de cadre de concertation et/ou d'Associations actives dans la prévention et la gestion des conflits. Sur la base de ces critères, l'étude a procédé à l'identification de trois (3) sites potentiels par pays. Pour cette identification, l'étude a procédé à une première documentation sur la transhumance et les conflits dans les



deux pays et à des entretiens avec quelques personnes-ressources, dont les acteurs étatiques et non étatiques. Ainsi, les départements de Korhogo, de Doropo et d'Odienné, en Côte d'Ivoire et les Districts de Builsa South (Fumbisi), Bawku West (Sapelga) et Kassena-Nankana West (Paga) au Ghana ont été retenus pour pouvoir abriter une Plateforme d'Innovation. C'est donc lors

de la réunion de cadrage de l'étude que le comité a choisi sur la base des critères, les sites suivants : en Côte d'Ivoire, que la plateforme d'innovation soit localisée à Korhogo avec une zone de couverture sur toute l'étendue du département de Korhogo, et au Ghana, que la Plateforme d'innovation soit localisée à Fumbisi et couvre le District de Builsa Sud.



La tenue des concertations pour la mise en place des Plateformes d'Innovation. La mise en place des plateformes d'innovation s'est faite de manière participative et inclusive après plusieurs rencontres et missions :

- Mini atelier de restitution et de cadrage des études initiées par l'APSS et le ROPPA dans le cadre du PRODIATA/PREDIP : faisant suite à la réunion du Comité de Pilotage, l'APSS (lead) et le ROPPA ont organisé une rencontre pour la validation du rapport provisoire de l'Étude de référence pour la mise en place des Plateformes en Côte d'Ivoire et au Ghana. À l'issue de la présentation du consultant et des échanges qui s'en sont suivis, les points d'accord suivants ont été trouvés : i) lorsque les 2 Plateformes d'Innovation seront bien fonctionnelles, elles peuvent faciliter la mise en place des Comités départementaux de gestion de la transhumance, ii) les Plateformes d'Innovation étant dans les zones de transit, les Rugga y seront membres et porte-paroles/ représentants des éleveurs transhumants, iii) l'intercommunalité et la Plateforme d'Innovation n'ont pas les mêmes objectifs. Pour les questions de durabilité, l'intercommunalité lève les fonds auprès des marchés à bétail pour la réalisation des infrastructures et autres activités prévues dans le plan d'actions.
- Atelier de partage et d'appropriation du rapport final de l'étude avec l'ensemble des acteurs du consortium PRODIATA et le CILSS à travers la coordination du PREDIP ;
- Mission du SP CONACILSS, de l'APSS et du point focal administratif du PREDIP au Nord des 2 pays afin d'informer les autorités locales du processus de mise en place des Plateformes d'Innovation ;
- Atelier de restitution des résultats de l'étude dans les zones concernées : restitution des résultats, actualisation des informations (points d'entrée) et validation de la liste des membres potentiels des Plateformes d'Innovation ;
- Atelier de mise en place des Plateformes d'Innovation : mise en place formelle des Plateformes d'Innovation en présence de tous les acteurs de la localité.



Les activités mises en œuvre après la mise en place des Plateformes d'Innovation. Les principales activités menées par les Plateformes d'Innovation ont été :

- i) la prise d'acte de création officielle de la Plateforme par un arrêté départemental à Korhogo, l'élaboration du règlement intérieur des PI et la désignation des représentants par structure ;
- ii) la formation des membres sur les textes nationaux et régionaux réglementant la transhumance entre les États membres de la CEDEAO à Korhogo et Builsa ;
- iii) la mise en place de dispositifs de Relais de Veille Communautaires dans les collectivités frontalières des deux pays concernés ;
- iv) le renforcement des capacités sur la trypanosomiase et les maladies transmissibles par les tiques et à Lomé sur la vaccination du bétail et sur les corridors de transhumance ;
- v) la sensibilisation et la tenue de plusieurs réunions entre le facilitateur avec le sous-préfet et le Directeur en charge des Ressources Animales, Secrétaire de la Plateforme en Côte d'Ivoire, la séance de travail avec l'Assemblée de District de Fumbisi, les rencontres avec les chefs traditionnels et coutumiers, des leaders Fulani, les bouchers et commerçants de bétail de Builsa Sud, les tournées de sensibilisation dans les villages y compris de nouveaux villages non membres de la PI dans le District de Fumbisi, la diffusion d'émissions radio, les rencontres des Relais de Veille Communautaires avec les Sous-Préfets à Korhogo et avec les autorités locales à Napié, Karakoro, Sirasso, Komborodougou, Niofoin, Tioro.

3.3. Acteurs principaux et parties prenantes/rôles

Selon la sphère d'intervention du schéma de la figure 3 ci-dessous, on distingue les acteurs et parties prenantes suivants :

- **l'APESS** a mobilisé les différents acteurs de mise en œuvre des activités ayant concouru à l'installation des Plateformes d'Innovation ;
- **les acteurs de l'animation des Plateformes d'Innovation et de la mise en œuvre des plans d'actions** : associations d'éleveurs et d'agriculteurs, Collectivités, autorités coutumières, autorités administratives et Services Techniques.
- **Les points focaux administratifs du PREDIP** ont joué un rôle de facilitateurs et de mobilisateurs des autorités au niveau central et au niveau des régions. Ils ont participé à presque toutes les activités organisées avec les Plateformes d'Innovation ;
- **CARE, la SNV et le CILSS** ont joué un rôle d'assistance technique et financière. Ceux-ci ont accompagné APCESS tout au long du processus en participant à l'exécution de l'étude de



référence, aux rencontres de concertation définissant des stratégies opérationnelles, aux ateliers de partage de l'étude, aux ateliers de mise en place

des Plateformes d'Innovation, aux différents ateliers de renforcement des capacités, etc.

Tableau 1 : Acteurs principaux et parties prenantes par zone

Catégorie d'acteurs	Korhogo	Builsa
Organisations Paysannes	Union des Sociétés Coopératives des Éleveurs de Bétail de la Région du Poro, OPEF, ONG-ADDEC	Basic Ideas For Rural Development and sustainability, Farmer Base Original (FBO) MY-SHINE WORLD
Autorités Administratives	Préfecture de Korhogo Conseil Régional	District Assembly
Collectivités	Mairie de Korhogo, Mairie de Tioro, Mairie de Karakoro, Mairie de Niofoin, Mairie de Sirasso, Mairie de Komborodougou	
Services Techniques Déconcentrés	MIRAH DR Korhogo, MINADER DR Korhogo, ANADER DR Korhogo, SODEFOR	District Agriculture office, Environmental Health, Forestry commission, National Commission for Civic Education (NCCE),
Force de Sécurité	Gendarmerie, Police, Douanes	Ghana Police Service, Ghana Fire Service, Immigration service, National Security (BNI)
Autres	Chef de Canton de Korhogo, Communautés CEDEAO, Marché à bétail de Korhogo, CNRA, Université de Korhogo, Radio confessionnelle, Sinaï FM, Représentant des éleveurs transhumants (Rugga)	Traditional chiefs, Chief Fulani men and Rugga, Cattle owners, Farmers, Cattle dealers, Butcher association, Community Youth, Women Association



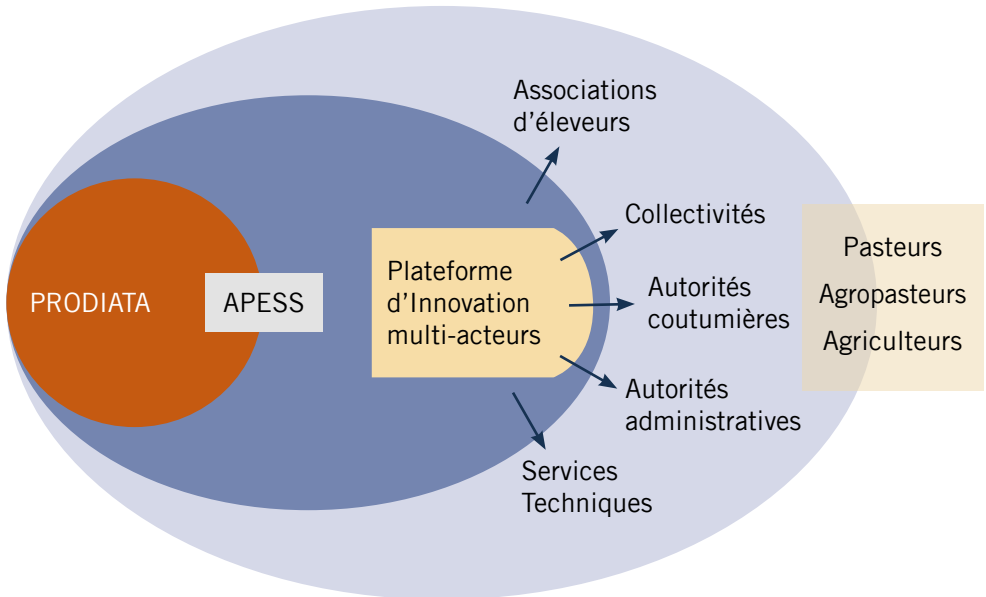
Sphère d'intérêt :

Sphère de contrôle

Sphère d'influence

Sphère d'intérêt

La vision : la mobilité transfrontalière, l'accès équitable aux ressources naturelles et les droits des transhumants sont sécurisés de manière concertée et durablement dans le District des Savanes.



4. Résultats et impacts



4.1. Les deux Plateformes d'Innovation mises en place et fonctionnelles

Un acte de reconnaissance officiel a été pris par le préfet de la région du Poro au profit de la Plateforme d'Innovation de Korhogo consacrant sa légalité et conférant à ses membres une légitimité. Pour la Plateforme d'Innovation de Builsa Sud, elle est considérée comme un outil de travail de l'assemblée du District et ne nécessite pas un document officiel particulier. Pour être efficace et opérationnelle, la Plateforme d'Innovation de Korhogo s'est élargie à tout le District des Savanes. Elle s'est aussi dotée d'un plan local de gestion de la transhumance dont les grands axes sont consignés dans l'encadré.

Les axes principaux du plan de gestion de la PI du District des Savanes sont :



- **Délimitation des zones pastorales :** La délimitation des zones pastorales et la mise en place des calendriers agro-pastoraux ;



- **Création ou réhabilitation des infrastructures :** balisage des pistes de transhumance et marquage des zones pastorales - construction de retenues d'eau - réalisation de puits de diamètre moyen - construction de marchés à bétail et de quais de débarquement ;



- **Intensification des productions animales :** culture fourragère, encadrement technique régulier des services vétérinaires, formation des éleveurs et des agriculteurs aux bonnes pratiques de production...

Les membres de la Plateforme d'Innovation de Builsa Sud ont conduit des missions de sensibilisation auprès des communautés de Weisi, Gbedemblisi, Gbedema, Kanjarga Fumbisi et les communautés voisines de Bachongsa et Dogninga directement impliquées dans la transhumance transfrontalière mais non encore intégrées dans la Plateforme. Au cours de cette tournée, les communautés

ont pris des résolutions pour le renforcement de la compréhension mutuelle entre les membres des communautés établies et les communautés pastorales, l'implication de la PI dans la résolution des problèmes qui surviennent pendant la période de transhumance, la contribution de chaque membre de la communauté pour garantir la sécurité des communautés par le signalement de toute personne



suspecte, la compensation financière des dégâts causés accidentellement sur les cultures, l'écoute mutuelle entre les sous-chefs et les bergers et les Relais de Veille Communautaires détenteurs des informations exploitables pour des solutions pertinentes et durables, l'information des districts voisins de l'existence de la Plateforme d'Innovation, cas du District de Yagaba/Kubori (Builsa),

la prise en compte des responsabilités sociales, c'est-à-dire mettre les enfants des éleveurs transhumants à l'école et faire participer activement les femmes aux activités communautaires, la mise en place des Relais de Veille Communautaires actifs où il n'en existe pas afin d'appuyer la surveillance et la collecte de données.

4.2. Innovations : veille informative assurée par les Relais de Veille Communautaire (RVC)

La mise en place des Relais de Veille Communautaires associés à la plateforme constitue une innovation qui lui permet de suivre tous les incidents et divers événements qui surviennent lors des campagnes de transhumance et même en dehors de ces périodes. Ces relais sont des acteurs communautaires choisis par les populations locales, ce qui implique leur pleine participation à la gestion de la transhumance et à la prévention des conflits.

Les Relais de Veille Communautaires collectent les types de données suivantes : i) alerte sur les événements et conflits, ii) recensement des pistes, des points d'eau artificiel et naturel pour le bétail. Ces informations permettent d'avoir des évidences et surtout de prévenir et au besoin de faire le suivi des conflits qui surviennent lors de la campagne de transhumance.

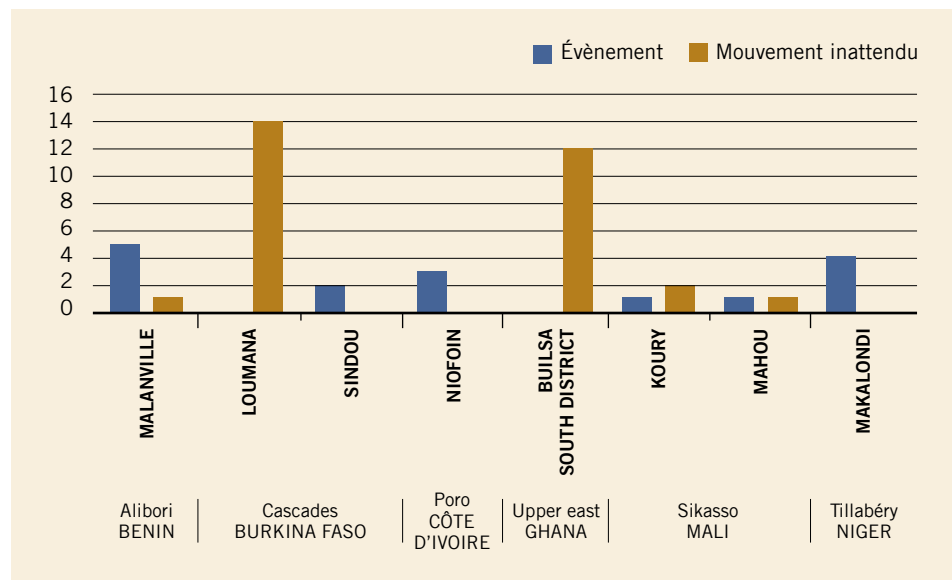
Dans le département de Korhogo, sept (7) Sous-Préfectures sont munies du dispositif RVC : Korhogo, Tioro, Napié, Karakoro, Komborodougou, Sirasso, Niofon. À Builsa Sud, les villages de Fumbisi, Weisi, Gbedemblisi, Gbedema et Kanjarga sont couverts par ce dispositif.

Les animateurs du dispositif ont été dotés d'équipements (smartphone) pour la collecte numérisée des données ; ce qui permet de faciliter le transfert, le partage et le traitement rapide des données. Au total 36 animateurs ont été formés sur :

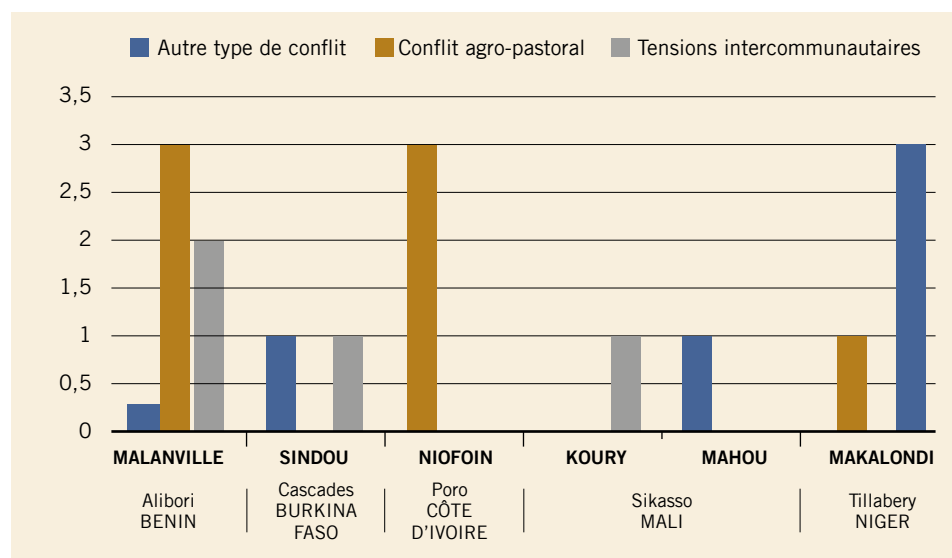
- **l'alerte** : pour obtenir des informations précises sur les types de conflits, leur cause, les acteurs impliqués, les mesures prises pour la résolution des conflits, ainsi que le nombre, le type et les caractéristiques des mouvements inattendus, afin de lancer deux types d'alerte : i) les alertes événements, rapportant un conflit pour tenter d'y apporter une solution à travers les comités de gestion des conflits et ii) des alertes mouvements inattendus afin de prévenir les communautés concernées et d'éviter de potentiels conflits ;
- **la cartographie** : identifier et géo-référencer les principaux corridors de transhumance et infrastructures de transhumance fonctionnels et non fonctionnels ;
- **le comptage et le suivi des flux des animaux en transhumance** ;
- **la numérisation de données** collectées à travers AKVO FLOW.



À titre illustratif, ci-dessous quelques données collectées et analysées dans le cadre des activités des Relais de Veille Communautaires entre décembre 2021 et mai 2022.



Suivi des évènements intervenus dans les pays lors de la campagne de transhumance (décembre 2021-mars 2022)



Situation des différents types de conflit et tensions répertoriés dans les pays (décembre 2021-mars 2022)



4.3. Impacts

Amélioration de la perception de la transhumance transfrontalière : la création d'un cadre de dialogue, où des acteurs de différentes structures et organisations se parlent, échangent, partagent leurs expériences et apprennent les uns des autres a contribué fortement à l'amélioration de la perception non seulement des acteurs clés impliqués mais aussi des communautés locales sur la transhumance transfrontalière.

Des changements chez les acteurs sont observés lorsqu'on fait le rapprochement entre la situation avant la mise en place des Plateformes d'Innovation et la situation actuelle comme le montre la figure ci-après.

Tableau 2 : Évaluation des effets induits par le fonctionnement des PI

Acteurs	Marqueurs (indicateurs) de progrès à court terme	Situation référence	Situation actuelle
Les collectivités	Les collectivités locales ont vu leurs capacités renforcées sur les questions de la transhumance	Faible	Moyen
Les autorités coutumières	Les autorités coutumières améliorent leur niveau de connaissances sur la législation relative à la pratique de la transhumance, à la gestion des ressources naturelles	Faible	Élevé
Les autorités administratives	Les autorités administratives participent aux ateliers de renforcement des capacités sur les questions de la transhumance	Faible	Élevé
Associations des éleveurs et d'agriculteurs	Les éleveurs et les agriculteurs connaissent les bonnes pratiques relatives à la pratique de la transhumance à la gestion des ressources naturelles	Moyen	Moyen
Services Techniques Déconcentrés de l'État	Les Services Techniques Déconcentrés de l'État sont impliqués aux activités de sécurisation des ressources naturelles	Faible	Moyen

Le diagnostic du contexte d'exercice de la transhumance transfrontalière dans les deux pays est un facteur important de succès de la mise en place des Plateformes d'Innovation. Il a permis de comprendre et de prendre en compte l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles, des relations entre les différents acteurs.

En outre, les modes de gestion traditionnelle des ressources naturelles

avec des leaders qui sont les chefs traditionnels et les modes de gestion endogène des conflits mis en application sont de bonnes pratiques qui atténuent la violence des conflits liés à l'accès aux ressources et préservent la cohésion sociale. Au regard de la pertinence du sujet traité et des difficultés de plus en plus croissantes en lien avec la pratique de la transhumance, l'adhésion des populations à l'étude a été effective, ce qui a facilité l'accès aux informations.

5. Leçons apprises



5.1. Les facteurs de succès

La réussite de l'expérience repose sur un certain nombre de facteurs à la fois internes et externes.

Au plan interne, l'action doit son succès tout d'abord à l'expérience de l'APESS dans la mise en place des Plateformes d'Innovation dans la filière lait. En outre, l'expérience doit sa réussite au caractère participatif et inclusif du processus de validation de l'étude de référence, de choix des sites de mise en place des PI ainsi que de mise en place effective des PI. Cette stratégie a été utile à l'appropriation du projet par les acteurs les plus pertinents et à leur engagement. Enfin, l'expérience doit sa réussite à une bonne connaissance des zones d'intervention du projet, notamment grâce à la conduite de l'étude de référence.

Au plan externe, l'expérience doit sa réussite à un environnement politico-institutionnel favorable. En effet, l'expérience correspond à un besoin réel au niveau local. L'augmentation du flux des transhumants dans les deux zones frontalières considérées, les conflits qui en résultent ainsi que le défaut de cadre de concertation local pour y faire face ont créé un intérêt évident des différentes autorités locales vis-à-vis du projet.



5.2. Les difficultés rencontrées

La mise en œuvre de l'expérience fait tout de même face à des difficultés qu'il faut impérativement surmonter. Les principaux défis et difficultés sont d'ordre :

- **Temporel** : il faut suffisamment de temps pour arriver à la mise en place des plateformes d'innovation. Cette expérience a nécessité une étude diagnostique préalable. Celle-ci a débuté en octobre 2019 et a nécessité plus d'une dizaine de concertations et d'échanges pour les deux zones. Ce n'est qu'en novembre 2020 que la plateforme d'innovation de Korhogo a été mise en place et celle de Builsa en juin 2021. Le processus d'identification, d'installation, de renforcement des capacités, d'équipement des Relais de Veille Communautaire a abouti fin 2021/début 2022. Tout ceci a coûté environ 259 076 euros pour les deux Plateformes d'Innovation ;





- **Financier** : on note l'insuffisance de ressources financières adéquates pour permettre aux plateformes de mettre en œuvre entièrement leurs plans d'activités. Par ailleurs, au regard de la jeunesse des Plateformes d'Innovation, les activités menées sont celles inscrites dans les feuilles de route issues de leurs installations. Pour résoudre cette difficulté, une stratégie de mobilisation des ressources internes auprès des acteurs membres des Plateformes d'Innovation a été proposée. Mais celles-ci n'ont pas pu mobiliser des ressources internes pour mener les activités. Les Relais de Veille Communautaires par exemple n'ont eu que 4 mois (janvier à avril 2022) pour la collecte de données sur le terrain et leur prise en charge n'a pas été évidente. C'est grâce aux ressources du projet que plusieurs actions ont été conduites. Des actions de mobilisation des fonds auprès des PTF sont prévues ;
- **Sanitaire** : la mise en place de l'expérience a été entravée par les mesures de restrictions prises pour faire face à la Covid-19.



5.3. Les bonnes pratiques

De la mise en œuvre de l'expérience, le portage institutionnel en fut une bonne pratique.

Un élément important de la bonne pratique est celui du portage de l'initiative par les autorités administratives : en Côte d'Ivoire, le MIRAH et le Secrétaire Permanent du CONACILSS ont été la porte d'entrée auprès des autorités politiques et coutumières, des Services Techniques et des organisations de développement de la zone de Korhogo. Au Ghana, le Directeur National des Ressources Animales qui est le point focal administratif du PREDIP a assuré cette mise en relation. Ces contacts ont permis de susciter l'intérêt des parties prenantes et d'obtenir leur engagement qui était primordial dans le processus. L'incorporation de la Plateforme d'Innovation de Builsa Sud comme un outil de développement de l'Assemblée du District est un avantage et facilite la contribution du District aux activités comme en témoigne la mise à disposition de salles pour toutes les rencontres. La participation permanente d'un membre de l'Assemblée du District aux activités de la Plateforme d'Innovation dénote de l'appropriation de cet outil par les autorités administratives.



6. Durabilité et mise à l'échelle



6.1. Durabilité

Pour pérenniser les actions de la Plateforme d'Innovation, celles-ci doivent être portées par des structures locales dans l'optique d'assurer leur ancrage institutionnel. En Côte d'Ivoire, la Plateforme d'Innovation est portée par le District Autonome des Savanes dirigé par un Ministre-Gouverneur. Au Ghana, elle est portée par l'Assemblée du District de Builsa Sud. Pour faciliter la durabilité et la mobilisation de fonds, la Plateforme d'Innovation doit se doter d'un plan d'actions ou d'un plan de gestion de la transhumance avec des actions budgétisées. Avec ce document, la Plateforme peut procéder à des opérations ou campagnes de levées de fonds. Ayant besoin de fonds propres pour leur fonctionnement à la fin du projet, les structures membres des PI peuvent s'appuyer sur les marchés à bétail et sur toute autre source de revenus possible et non problématique. En considérant par ailleurs que les Plateformes d'Innovation autour des chaînes de valeur ressemblent aux Interprofessions, il y a lieu, dans le cas d'espèce, d'imaginer

les intercommunalités en tant que membres de la Plateforme d'Innovation et d'envisager qu'elles puissent, dans leur évolution, devenir des Comités de Gestion de la Transhumance.

En termes de perspectives et en référence aux expériences des Plateformes en Côte d'Ivoire et au Ghana, les Plateformes vont s'intégrer dans les organes/structures déconcentrés qui seront mis en place pour l'opérationnalisation des Comités/structures de Gestion de la Transhumance. Elles deviendront à l'instar de ces structures, des bras opérationnels des Comités/structures Nationaux de la Transhumance.

La mise à l'échelle des Plateformes d'Innovation dépendra du dynamisme des membres et de leurs capacités à collecter, traiter et partager les informations sur la transhumance. Elle devra se faire de manière progressive en intéressant les zones d'influence de la transhumance sur la base de résultats et évidences obtenus à travers son fonctionnement.



6.2. Mise à l'échelle

Pour la répliquabilité de cette expérience, il importe que soient engagées les actions suivantes :

- disposer d'un financement adéquat en comptant plus sur les ressources internes ;
- identifier les zones de mise en place en concertation avec tous les acteurs locaux ;
- réaliser une étude diagnostique en sollicitant les services d'une personne-ressource, afin de disposer d'une situation de référence ;
- mettre en place un comité de suivi : le comité doit avoir en son sein les acteurs qui vont accueillir le dispositif ;
- mener diverses concertations devant aboutir à la formalisation de la Plateforme d'Innovation ;
- doter les PI de RVC qui contribuent à les rendre opérationnelles.

7. Témoignages

pour la fiche « Plateforme d'innovation (PI) multi-acteurs »



« Le Ministre-Gouverneur du District autonome des Savanes, le Général Issa COULIBALY, croit fortement à la pertinence de la Plateforme d'Innovation multi-acteurs et promet de soutenir toutes ses actions. Il témoigne avoir déjà constaté son impact à travers le début de réduction des conflits. Il va appeler toutes les structures administratives et techniques ainsi que les organisations socioprofessionnelles à accompagner la Plateforme. »



Message transmis par son représentant, M. YÉO NAVADA, aux participants de l'atelier d'élargissement de la PI de Korhogo à tout

le District autonome des Savanes (30 novembre 2022 à Korhogo)



Dr TOANY Bénédicte, Directrice Régionale du MIRAH de Tchologo (30 novembre 2022 à Korhogo)

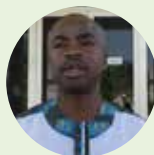


« Cette Plateforme d'innovation va contribuer à améliorer beaucoup de choses ; par exemple, avec une transhumance apaisée, la Côte d'Ivoire va facilement s'approvisionner en bétail. Au troisième trimestre 2022, c'est environ 400 000 têtes d'animaux qui nous sont venus du Burkina. 80% de l'approvisionnement de la Côte d'Ivoire en bétail vient du Burkina Faso. Notre Gouvernement actuel accorde une grande importance au secteur de l'élevage et à ses différentes implications. »



Dr N'GOTTA Adjoua Aïcha, Directrice de la nutrition animale et de la gestion de l'espace pastoral, Secrétaire Permanente du Comité National de la Transhumance de la Côte d'Ivoire (30 novembre 2022 à Korhogo)

« La PI va permettre de mieux organiser la transhumance ; par exemple, de diriger les éleveurs transhumants vers des zones favorables, d'éviter au maximum les conflits et de promouvoir une transhumance apaisée et bénéfique pour tous. »



Dr OUATTARA Issif, Directeur Régional du MIRAH de Poro (30 novembre 2022 à Korhogo)

« Je suis satisfaite de l'évolution de la Plateforme d'Innovation multi-acteurs de Korhogo qui est à présent élargie à l'ensemble du District autonome des Savanes. Aussi, je suis confiante en son avenir vu que tous les acteurs pertinents sont associés et cela va donner de bons résultats. Le Nord de la Côte d'Ivoire est un espace ayant un fort potentiel pour l'élevage transhumant. Aussi, nous lui accordons une grande attention et, pour cela, nous mettrons tout en œuvre pour y promouvoir la concertation, l'harmonie, la sérénité et un bon climat social entre les diverses populations. »



Mme OUEDRAOGO Tipoco Brigitte, Coordinatrice du PRODIATA (30 novembre 2022 à Korhogo)



« En tant que président de l'APESS, je nourris de grands espoirs autour des Plateformes d'Innovation multi-acteurs. Nos éleveurs espèrent beaucoup d'elles et certains espoirs ont déjà commencé à être comblés d'ailleurs. Il s'agit par exemple de la mise en relation entre acteurs pertinents dans la transhumance, de l'amélioration de la perception de la transhumance, de la mise en place de cadres appropriés pour le dialogue entre utilisateurs des ressources naturelles, la co-organisation des événements, la planification des activités, le soutien des politiques et l'accompagnement des techniciens. En tout cas, nous les leaders de l'APESS, croyons beaucoup en la pertinence de ces nouveaux cadres que constituent les Plateformes d'innovations. Aussi, nous ne ménagerons aucun effort pour leur pleine réussite. Bien entendu nous comptons aussi sur nos divers partenaires pour des soutiens multiformes. »



Amadou Hamadou DICKO,
Président du CA de l'APESS
(30 novembre 2022 à Korhogo)

« La mise en place de la PI va sans doute aider les éleveurs en matière de transhumance. Ce cadre vient combler un vide dans un pays côtier où la transhumance n'est pas bien appréciée et au départ ça n'a pas été facile avec la réserve des autorités administratives et coutumière. Aujourd'hui, beaucoup ont compris la transhumance et son bien-fondé. Maintenant, il va falloir mobiliser les ressources pour un fonctionnement durable de la PI avant que celle-ci ne crée elle-même des ressources propres pour sa pérennité. »



BARRY Boubacar,
représentant de
l'Union des Sociétés
Coopératives des
Éleveurs du District
des Savanes,
facilitateur de la Plateforme
d'Innovation (PI) multi-acteurs de
gestion des ressources naturelles de
Korhogo (22 juin 2022 à Korhogo)

« Les sensibilisations et le travail que la PI fait a permis surtout aux associations des agriculteur et éleveurs de prendre conscience de l'état des lieux et que ça ne sert à rien de se faire justice, ça ne sert à rien de fouler aux pieds les règles et les lois qui régissent le milieu de la transhumance. Non seulement ils se sont formés, ils se sont approprié ces lois et donc chacun connaît un peu ses droits et ses devoirs. Quand c'est ainsi, c'est la vie dans les villages traversés par cette transhumance qui est plus épanouie. Cela a permis aussi aux autorités de prendre la pleine mesure de l'importance de cette transhumance. »



Dr KOUASSI Koffi Dongo,
enseignant chercheur
à l'Université Gon
COULIBALY de Korhogo,
Chargé de la formation
de la Plateforme
d'Innovation (PI) multi-acteurs de gestion
des ressources naturelles de Korhogo
(22 juin 2022 à Korhogo)



« Pour moi, la plateforme est une approche véritablement innovante ; elle permet aux acteurs d'échanger autour des activités liées à la transhumance et c'est ce que nous, autorités, demandons pour que soient trouvées des solutions à travers une participation inclusive. Ce cadre favorise une communication fluide, un échange d'informations entre plusieurs localités pour une interaction efficace entre les différents acteurs. Mais pour sa réussite, il faut que les Relais de Veille Communautaires soient bien formés et soient davantage professionnels. Ainsi, ils feront de bons rapports qu'ils transmettront à toutes les parties en commençant par nous, les autorités locales. »



Dr KOUASSI Deto Marcelin, Sous-Préfet de Korhogo, Président de la Plateforme d'Innovation (PI) multi-acteurs de gestion des ressources naturelles de Korhogo (30 juin 2022 à Korhogo)

8. Références



- ARRÊTÉ NOCU/RP/DPT.KGO/P-KGO, portant création, organisation et fonctionnement du comité départemental de la Plateforme d'Innovation de la Transhumance et des Ressources Naturelles (PLATEFORME D'INNOVATION TRN), janvier 2021
- Dr Hamadé Kagone, décembre 2019. Étude de référence pour la mise en place de Plateformes d'Innovation multi-acteurs dans les zones d'accueil des transhumants transfrontaliers en Côte d'Ivoire et au Ghana
- Dr Hamadé KAGONE, Octobre 2019. Étude sur la mise en place de Plateformes d'Innovation multi-acteurs dans les zones d'accueil des transhumants transfrontaliers en Côte d'Ivoire et au Ghana : note sur le choix des sites potentiels devant abriter les plateformes d'innovation
- APSS, Formation des Relais de Veille Communautaires sur AKVO FLOW et le traitement des données (Relais de Veille Communautaire) Fumbisi (Builsa) du 21 au 25 Sept 2021
- Plateforme d'Innovation des activités du programme Drydev, 2015/2017. La Plateforme d'Innovation multi-acteurs : une innovation organisationnelle pour un développement durable porté par les communautés. [https://drydev.org/wp-content/uploads/sites/50/2019/03/PLATEFORME D'INNOVATION-innovation-org.pdf](https://drydev.org/wp-content/uploads/sites/50/2019/03/PLATEFORME_D'INNOVATION-innovation-org.pdf)



- CORAF, 2012. Plateformes d’Innovation (Plateforme d’Innovation) de la Chaîne de Valeur Agricole. [http://www.coraf.org/download/262/publication/18706/recherche-agricole-integree-pour-le-developpement-iar4d-systeme-dinnovation-plateformes-dinnovation-Plateforme d’Innovation-de-la-chaîne-de-valeur-agricole.pdf](http://www.coraf.org/download/262/publication/18706/recherche-agricole-integree-pour-le-developpement-iar4d-systeme-dinnovation-plateformes-dinnovation-Plateforme%20d’Innovation-de-la-chaîne-de-valeur-agricole.pdf)
- MIRAH, 2014. Plan Stratégique de Développement de l’Élevage, de la Pêche et de l’Aquaculture en Côte d’Ivoire (PSDEPA 2014-2020)
- Rapport de l’atelier d’information des autorités et de mise en place de la Plateforme d’Innovation multi-acteurs à Korhogo en Côte d’Ivoire, novembre 2020
- APSS, Rapport de la mission de formation et de mise en place des Relais de Veille Communautaires à Korhogo en Côte d’Ivoire du 14 au 19 juin 2021
- Rapport de la mission de renforcement des capacités des Relais de Veille Communautaires de la Plateforme d’Innovation de Korhogo en Côte d’Ivoire dans la collecte de données à travers la Plateforme sur AKVO FLOW de APSS du 05 au 06 octobre 2021 à Korhogo
- Relevé de conclusions des travaux de l’atelier de mise en place de la Plateforme multi-acteurs de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits de Fumbisi au Ghana, Fumbisi, du 22 au 25 juin 2021
- Report on innovation platform community engagement in Builsa south district of the upper east region on transhumance activities, Mars 2022



PROJET RÉGIONAL DE DIALOGUE ET D'INVESTISSEMENT
SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE AU SAHEL
ET DANS LES PAYS CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (PREDIP)

FICHE 06.C3

Partenariat entre les Organisations de Producteurs et les inter-collectivités pour la filière bétail-viande du Nord-Bénin

**COMPOSANTE C3 : Projet d'Appui à la Mobilité
du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources
et aux Marchés (PAMOBARMA)**

FICHE 06.C3 :
Partenariat entre les Organisations de Producteurs et
les inter-collectivités pour la filière bétail-viande du Nord-Bénin

06.C3



1. Perspectives

Partenariat entre les Organisations de producteurs et les Inter-collectivités pour la filière bétail-viande du Nord-Bénin

Le travail mené en Afrique de l'Ouest par Acting for Life et ses partenaires autour d'un développement territorial de la filière agropastorale repose sur la structuration d'un Partenariat Public-Privé entre les Collectivités territoriales et les Organisations de la Société Civile (OSC). Ce dispositif est en partie financé par un accroissement des recettes fiscales sur les infrastructures marchandes agropastorales grâce au travail d'animation et de suivi mené par les OSC.

En Afrique de l'Ouest, la filière bétail repose sur un mode de production extensif. Stratégie optimale pour accéder aux différentes ressources en eau et en pâturage disséminées ici ou là en fonction des pluies, la mobilité est garante de la survie des troupeaux et d'un accroissement de la productivité. Elle est également au cœur des circuits commerciaux et génère de nombreuses retombées économiques sur les territoires de passage. L'étude

menée par l'AFL en 2014-2015 auprès de 386 familles transhumantes a révélé qu'elles dépensaient un demi-milliard de FCFA sur les territoires d'accueil et vendaient des animaux pour un même montant. La vente et l'achat des animaux au niveau des marchés à bétail peuvent également être une ressource importante de fiscalité pour les communes des pays d'accueil. La filière génère également une multitude d'emplois directs et indirects : commerçants, courtiers, bouviers, bouchers mais aussi tresseurs de cordes, tailleurs de bâtons, assistants au convoyage de camions sans parler de tous les emplois générés par les marchés à bétail. La filière permet également d'accéder à des protéines animales tant au niveau des territoires ruraux que des grands centres urbains. En complexifiant la mobilité, la dégradation du contexte sécuritaire a occasionné une augmentation moyenne du prix de la viande rouge sans os de 500 FCFA sur l'ensemble des territoires.



1.1. Un triple ancrage institutionnel

Cette mobilité oblige à une approche intégrée des investissements pastoraux sur le territoire concerné par les déplacements des troupeaux. En effet, les infrastructures de commercialisation (marchés à bétail, quai d'embarquement) ou nécessaire à la

production (aires de pâture, points d'eau, pistes à bétail, parcs de vaccination...) sont totalement interdépendantes. Ainsi, un marché doit être alimenté par des pistes à bétail, y compris les pistes de transhumance qui les approvisionnent lors



La pérennité des différents aménagements nécessite donc un triple ancrage institutionnel. Les Collectivités territoriales (les communes), les Organisations de Producteurs (OP) et les Services Techniques Déconcentrés des Ministères chargés de l'Élevage. Ces derniers assurent la continuité et la cohérence de la politique nationale et mettent leur expertise à la disposition de l'inter-collectivité.

Les OP, quant à elles, apportent leur connaissance des pratiques et stratégies des éleveurs, agriculteurs et commerçants pour faire face aux difficultés. Elles interviennent pour faciliter la sécurisation d'un foncier pastoral (aires de pâture et de repos), pour prévenir des difficultés d'accès à l'eau... Le rôle des OP lorsqu'elles interviennent pour régler des conflits, que ce soit sur les infrastructures marchandes ou les aménagements agropastoraux, doit être contractualisé avec l'inter-collectivité. Les recettes tirées des infrastructures marchandes sur le territoire de l'inter-collectivité permettent de rémunérer les OP pour leur suivi.

des remontées. Le développement de la filière doit donc être pensé à une échelle territoriale impliquant le plus souvent plusieurs communes.



1.2. Retour d'expérience sur la filière bétail-viande au Nord-Bénin

Au Nord-Bénin, en décembre 2017, les autorités communales de Matéri, Coby et Tanguiéta membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de la Pendjari (EPCI-Pendjari) ont signé une convention test d'un an avec l'Union Départementale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants de l'Atacora/Donga (UDOPER AD) avec un engagement financier de 1,8 million de FCFA. À travers ce financement, les communes membres de

l'EPCI accordent un mandat d'animation de la filière sur leur territoire à l'UDOPER AD. Cette convention a été renouvelée en 2018 pour deux ans. Chaque année, le mandataire, l'UDOPER AD, présente une analyse de la filière concernant l'année écoulée et fait des recommandations à destination des membres de l'EPCI.

De nombreux enseignements peuvent être tirés après quasiment deux années de contractualisation entre une inter-collectivité et une OP. La principale



difficulté réside dans la nécessité de sensibiliser les nouveaux élus à chaque élection, travail parfois long et fastidieux.

Malgré cette difficulté, de nombreux éléments positifs ressortent de ce dispositif.



1.3. Un meilleur suivi des infrastructures agropastorales

De l'avis des élus, cette convention améliore le suivi et leur compréhension de la dynamique agropastorale sur leur territoire. L'UDOPER AD présente son rapport annuel lors d'un atelier réunissant une cinquantaine de participants (élus,

autorités déconcentrées, autorités traditionnelles, membres de la société civile). Ce bilan très détaillé donne une compréhension d'ensemble de la filière tout en saisissant les évolutions sur chaque infrastructure marchande.



1.4. Une amélioration des recettes sur certaines infrastructures marchandes

Le suivi statistique met en avant le travail d'animation et de sensibilisation mené par l'UDOPER AD auprès des acteurs des marchés à bétail. Ainsi, pour le marché à bétail de Matéri, sur les trois dernières années, on constate une nette amélioration des recettes fiscales.

des recettes fiscales des communes qui facilite leur participation financière au niveau de l'EPCI et assure un renforcement de la cohésion intercommunautaire. En effet, les communes accroissent d'autant leurs investissements sociocommunautaires au bénéfice de l'ensemble de la population.

S'élevant à un peu plus de 7 millions de FCFA en 2017, elles sont de 8 601 600 en 2019. C'est cette augmentation



1.5. Une compréhension affinée de la dynamique de la filière

La dynamique de la filière agropastorale ne peut être comprise en la limitant uniquement au territoire de l'EPCI Pendjari. Elle dépend fortement de la situation dans les pays frontaliers, en amont, au niveau des pays sahéliens approvisionnant les marchés à bétail lors de la transhumance ou, en aval, au niveau du Nigeria, principal marché terminal pour les animaux. Ainsi, au niveau du quai de Tanguiéta les animaux

sont embarqués principalement vers Savé dans le département des Collines au Bénin. À Savé, les animaux sont débarqués et sont convoyés à pied vers le Nigeria. Or, à partir de décembre 2015 la dévaluation va rendre le marché nigérian beaucoup moins attractif. Une partie des animaux seront convoyés vers le Ghana via le Togo. La dynamique de la filière reprend véritablement en 2019.



1.6. Une diminution des conflits

L'absence d'un foncier pastoral délimité conduit souvent à des tensions agriculteurs/ éleveurs autour de l'usage des ressources. Pour limiter ces tensions, il convient de sécuriser ce foncier mais surtout de disposer d'organisations à même d'intervenir rapidement afin de trouver des sorties de crise concertées.

Certes, cette diminution n'est pas exclusivement liée au travail d'animation de la filière par l'UDOPER. D'une part, d'autres acteurs et programmes interviennent sur

ce territoire et participent à la diminution des tensions et, d'autre part, les dynamiques des conflits sont souvent très complexes et leurs causes pluri-factorielles. Toutefois, il est également certain que l'existence d'aménagements agropastoraux fonctionnels facilitant la mobilité du bétail et les interventions de l'UDOPER/ANOPER pour pacifier les tensions contribue fortement à la diminution des conflits.



1.7. Un renforcement du positionnement et des capacités de l'OP

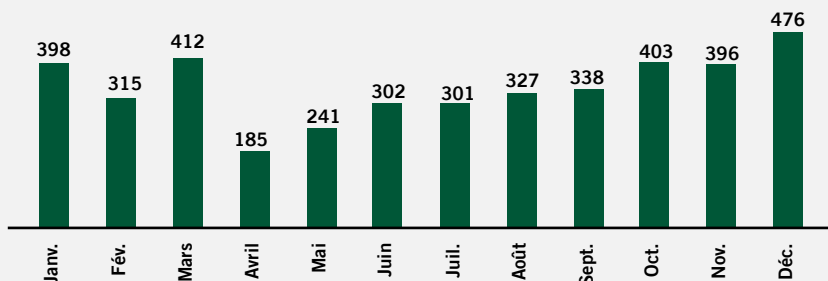
Les données produites par l'UDOPER AD permettent également de renforcer la reconnaissance des OP auprès des élus et des administrés. Elles viennent compléter l'expertise des Services Techniques de l'État. À travers le financement reçu de l'EPCI, l'OP renforce les services qu'elle rend à ses membres.



1.8. La consolidation d'une communauté d'intérêt

L'objectif principal de cette collaboration est d'assurer un développement cohérent et pérenne de la filière agropastorale, crucial pour le développement socio-économique des territoires. Cette entrée permet d'associer des acteurs de catégories diverses, ne se limitant pas aux élus et aux OP autour d'un intérêt commun. L'ensemble des administrés peut accéder à ces informations à travers la participation aux ateliers-bilan annuels et la diffusion par communiqués radio des informations principales concernant la filière agropastorale.

Animaux vendus sur le marché à bétail de Matéri en 2019







PROJET RÉGIONAL DE DIALOGUE ET D'INVESTISSEMENT
SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE AU SAHEL
ET DANS LES PAYS CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (PREDIP)

FICHE 07.C3

Mise en place de Comités à l'élaboration de chartes d'usage dans le cadre du suivi et de la gestion des aménagements agropastoraux

Retour d'expériences

**COMPOSANTE C3 : Projet d'Appui à la Mobilité
du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources
et aux Marchés (PAMOBARMA)**

FICHE 07.C3 :
Mise en place de Comités à l'élaboration de chartes d'usage
dans le cadre du suivi et de la gestion des aménagements agropastoraux

07.C3

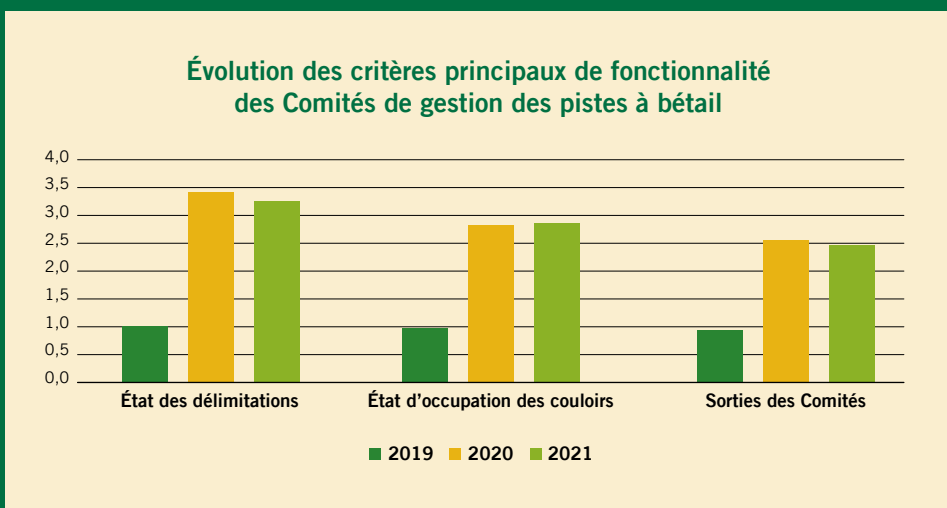


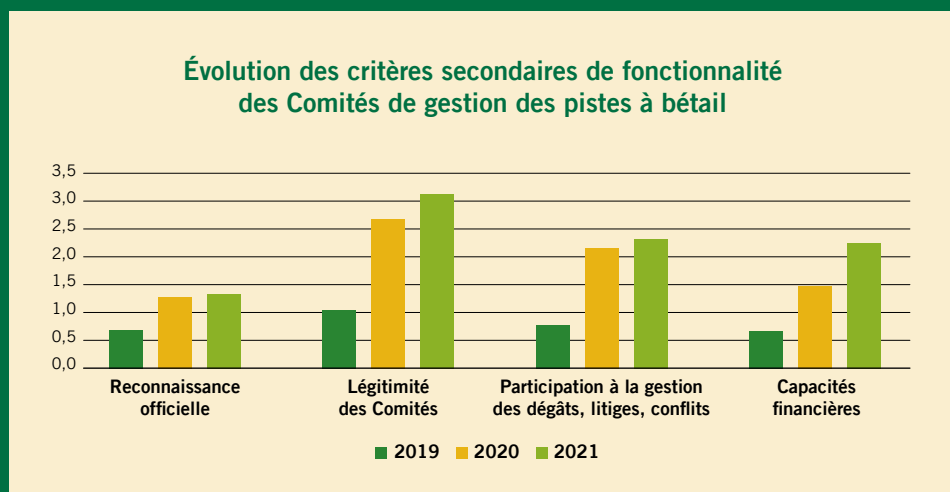
1. Résumé

Dans le cadre de la Composante 3 du PREDIP, les aménagements pastoraux suivants ont été réalisés :

- 1 437 kilomètres de pistes sécurisées ;
- 13 aires de pâture ;
- 15 aires de repos ;
- 43 points d'eau ;
- 7 postes vétérinaires transfrontaliers ;
- 14 banques d'aliment-bétail.

Parallèlement à la réalisation de ces différents aménagements, des comités de gestion ont été mis en place. En tout, ce sont 283 Comités de gestion/suivi des infrastructures qui ont été mis en place. En ce qui concerne les Comités de suivi des pistes, le dispositif de SE du PAMOBARMA a mesuré l'évolution de leur fonctionnalité sur plusieurs années.





L'analyse des données fait apparaître une bonne évolution entre 2019 et 2021 du niveau de fonctionnalité des Comités de suivi des pistes aussi bien en ce qui concerne les critères principaux que secondaires. Entre 2020 et 2021, les critères s'améliorent ou se maintiennent au niveau de 2020.

Ainsi, le taux d'aménagements agropastoraux (uniquement pistes) fonctionnels est de 72% en 2021. Ce résultat positif de 72% en 2021, comparativement à 2020 (64% de fonctionnalité) et 2019, s'explique par les prises en charge partielles des Comités (sur financement projet) et les efforts continus des OP où la supervision des Comités a été accentuée malgré les contraintes des mesures sanitaires en vigueur localement. En plus, certaines équipes ont effectué des suivis physiques de l'état des tronçons (état des balises et occupation des pistes) pour corroborer les propos des Comités interviewés. Au total, il y a 4 617 balises suivies depuis 2019 dont 55% en 2021.

Sur la base de ce suivi et des expériences antérieures de mise en place de Comités de gestion autour des aménagements agropastoraux, cette note a pour vocation de dessiner un retour d'expériences et quelques enseignements autour de cette problématique.



2. Les principaux points d'attention



Trois (3) principaux points d'attention doivent être considérés comme des préalables incontournables pour élaborer des chartes d'utilisation des aménagements agropastoraux.



2.1. Regarder du côté de la loi et des dispositifs existants

Ce point peut sembler évident. Et pourtant, il arrive très souvent que des Comités soient mis en place sans aucun lien avec les différents textes de lois ou encore en doublon de dispositifs déjà existants. Certes, il ne s'agit pas de s'inscrire à l'aveugle dans ces dispositifs et dispositions mais bien de comprendre leur fonctionnalité et voir, dans la mesure du possible, la possibilité du projet de s'y inscrire permettant, ainsi, de renforcer les dispositifs existants.

Ainsi, de nombreux pays de l'espace CEDEAO se sont dotés de Codes pastoraux qui déterminent, dans une certaine mesure, certaines règles d'usage. À titre d'exemple, tout dernièrement, le Bénin, à travers la loi 2018-20 du 23 avril 2019, dispose d'un Code pastoral. Et plusieurs articles dudit Code pastoral font référence à des règles d'usage des aménagements pastoraux :

Extrait du Code pastoral béninois

ART. 21. Il est interdit de procéder à tout défrichement, à toute installation de culture ou à toute autre activité non pastorale sur une distance de cent mètres autour des pâturages, des couloirs de passage, des axes et pistes de transhumance, des aires de repos, des marchés à bétail et des points de rassemblement du bétail.

ART. 38. L'accès aux points d'eau aménagés se fait conformément aux modalités d'utilisation établies par son propriétaire ou toute autre structure en charge de sa gestion.

ART. 62. Il est créé un établissement public dénommé Agence Nationale de Gestion de la Transhumance. L'Agence Nationale de Gestion de la Transhumance est placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Élevage. Elle a des bureaux départementaux et communaux.

D'autres pays disposent d'organes à de multiples niveaux pouvant être en charge de la gestion locale et concertée des ressources naturelles. C'est le cas notamment du Niger, à travers les Commissions Foncières mises en place dans le cadre du Code rural élaboré en 1993.



**Extrait de « La gouvernance foncière au Niger.
Malgré des acquis de nombreuses difficultés », juin 2015**

TABLEAU 1 : Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du Code rural

Institutions et composition	Principales missions
AU NIVEAU NATIONAL	
Comité national du Code rural <i>Bureau : président : ministre de l'Agriculture ; vice-président : ministre de l'Élevage ; membres : ministres de l'Hydraulique, de l'Environnement, de l'Intérieur, de l'Aménagement du Territoire, de la Justice, de la Défense nationale.</i> <i>Secrétaire permanent du Code rural.</i> <i>Comité consultatif.</i>	Définition de la politique foncière : <ul style="list-style-type: none"> • Fixer les objectifs du Secrétariat permanent du Code rural (SPCR) et se prononcer sur son rapport d'activités. • Se prononcer sur les schémas d'aménagement foncier, les projets de texte d'application de l'ordonnance n° 93-015 et la mise en œuvre de la loi d'orientation.
Secrétariat permanent du Code rural (SPCR) <i>Cadres des ministères du Comité national du Code rural (CNCR).</i>	Mise en œuvre de la politique foncière : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les structures du Code rural. • Faciliter l'élaboration des textes. • Suivre et évaluer le processus.
AU NIVEAU RÉGIONAL	
Secrétariat permanent régional du Code rural (SPR/CR) <i>Cadres des services techniques.</i>	Élaboration du schéma d'aménagement foncier. Formation, suivi et encadrement des Commissions foncières.
AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL	
Commission foncière départementale (Cofodép) <i>Président : préfet.</i> <i>Secrétaire permanent : cadre des services techniques.</i> <i>Membres : chefs de cantons et de groupements, services techniques et représentants des producteurs ruraux.</i>	Reconnaissance des droits fonciers et tenue du dossier rural. Contrôle de mise en valeur. Formation, suivi et encadrement des Cofocom et Cofob. Information sur le dispositif du Code rural.
AU NIVEAU COMMUNAL	
Commission foncière communale (Cofocom) <i>Président : maire.</i> <i>Secrétaire permanent : secrétaire général de la commune.</i> <i>Membres : chefs de cantons et de groupements, services techniques et représentants des producteurs ruraux.</i>	Reconnaissance des droits fonciers et tenue du dossier rural. Contrôle de mise en valeur. Encadrement des Cofob. Information sur le dispositif du Code rural.
AU NIVEAU DES VILLAGES OU DES TRIBUS	
Commission foncière de base (Cofob) <i>Président : chef de village ou de tribu.</i> <i>Secrétaire permanent : désigné par les membres.</i> <i>Membres : représentant des producteurs ruraux.</i>	Reconnaissance des droits fonciers et tenue du dossier rural Contrôle de mise en valeur.



Le Code rural a été adopté en 1993, à une époque où la décentralisation était une demande sociale forte. Il mentionne les Collectivités territoriales et propose une gestion locale et concertée des ressources naturelles. Malgré les avancées qu'a permis la mise en place de ces Commissions Foncières (COFO), comme le rappelle Olivier de Sardan, « *Les COFO fonctionnent bien s'il y a la présence d'un Secrétaire permanent (salaire) compétent et motivé (facteur personnel) et le soutien d'un projet local qui fournit des moyens de fonctionnement (logistique, transports)*¹ ». Le problème central réside dans l'arrêt du « projet local » qui verra logiquement l'arrêt des moyens de fonctionnement.

La composante 3 du PREDIP intervenait au Niger dans les régions de Maradi et

de Tillabéri à travers les partenaires Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN) et le Groupement d'action culturelle, de développement et de la promotion des jeunes éleveurs (GAJEL). En plus de ces 2 OSC, 2 inter-collectivités ont été soutenues : l'Association des Communes du Canton de Kornaka (ACCK) et l'Entente sur la Convention Pastorale des Collectivités de 5 départements et de la région de Tillabéry (ECOPAC-RTI).

Dans le cadre de ce soutien technique et financier, et notamment pour le suivi des différents aménagements réalisés, la C3 du PREDIP n'a pas ajouté des Comités au COFODEP et COFOCOM existants mais à appuyer financièrement et techniquement ces différentes COFO.

Détail des activités mises en œuvre par ACCK au dernier semestre 2021

Activités mises en œuvre	Commentaires
Balisage de 164,23 ha de l'aire de pâturage de Masko dans la commune de Guidan Roundji	Réception définitive 30 janvier 2021
Mise en place et formation de 2 Cofods	22 membres formés
Organisation de 4 missions de suivi des COFOB et couloir de transhumance	
Formation SIG organisée par le CILSS	10 participants dont 3 représentants des Collectivités (SP Cofocom et COFODEP +SM)
Accompagnement de l'intercommunalité avec ACCK	Convention Mise en œuvre des activités

1 Olivier de Sardan J.P., 2010. « Gouvernance locale et biens publics au Niger », Afrique : Pouvoir et politique, working paper n°10, p17.



Activités mises en œuvre, 2021 partenaires AREN

Activités mises en œuvre	Commentaires
Balisage de 164,23 ha de l'aire de pâturage de Masko dans la commune de Guidan Roudjji	Réception définitive 30 janvier 2021
Mise en place et formation de 2 Cofods	22 membres formés
Formation SIG organisée par le CILSS	10 participants dont 3 représentants des Collectivités (SP Cofocom et COFODEP +SM)
Accompagnement de l'intercommunalité avec ACCK	Convention Mise en œuvre des activités



2.2. Proposer des Comités de suivi fonctionnels

L'objectif premier d'un Comité de suivi est d'assurer un suivi de proximité. Il s'agit donc de privilégier des structures assez souples, avec un nombre restreint de membres. Dans le même ordre d'idée, lorsque deux aménagements sont concomitants comme un tronçon de piste et un point d'eau, il doit être permis, dans la mesure du possible, qu'un même Comité gère les deux.



2.3. Validation de la charte par l'ensemble des acteurs concernés

Comme le mandat le précise, cette charte devra être validée par l'ensemble des acteurs concernés. Au-delà de l'approche participative, cet atelier de validation permettra à la fois de valider les dispositifs de suivi/supervision et d'adapter les chartes à chaque contexte spécifique des aménagements. À titre d'exemple, comme cela a été dit dans le point précédent, il est possible, dans certains cas, qu'un même Comité puisse suivre un tronçon de piste et un point d'eau.



3. La composition des Comités de suivi

Avant même la mise en place des Comités de suivi, il convient de négocier les espaces pour la réalisation des aménagements. En règle générale, méthodologiquement, les acteurs qui ont négocié les espaces composent en partie ou totalement ces Comités de suivi.

Là encore, en lien avec les législations des différents pays d'intervention, il faut se rapprocher des structures déjà existantes. Ainsi, pour prendre l'exemple du Bénin, il s'agit des Sections Villageoises de Gestion Foncière (SVGf) qui ont été chargées de négocier les espaces pour l'implantation des aménagements (cf. point d'attention i). Ces sections sont composées du chef de village, de deux Conseillers, de deux notables, d'un représentant des Associations de développement, d'un représentant des

producteurs agricoles, d'un représentant des éleveurs, d'un représentant des Organisations Paysannes, de deux représentantes des groupements de femmes et d'un guide mobilisateur.

Cependant, comme nous allons le voir, si les membres de cette section peuvent composer totalement certains Comités de suivi, il conviendra d'en réduire le nombre afin de faciliter son fonctionnement (cf. point d'attention ii).

Il sera également important au niveau de l'officialisation de ces différents Comités de voir comment ils pourront s'intégrer dans le nouveau Code sur le pastoralisme et venir compléter les Comités de Transhumance prévus au niveau préfectoral et communal.

3.1. Les pistes et les points d'eau

Comme cela a été souligné dans le point d'attention ii), il conviendra de limiter le nombre de membres des Comités de suivi des pistes et des points d'eau entre 5 et 7 personnes maximum. Comme nous le verrons dans la partie fonctionnement, cette fourchette permet d'assurer une rotation des sorties de vérification du respect des usages des aménagements.

Si nous restons sur la base des SVGf béninois, la composition du Comité de suivi pourrait être : *1 Conseiller, 1 notable, 1 représentant des associations de développement, 1 représentant des producteurs agricoles, 1 représentant des éleveurs, 1 représentant des Organisations Paysannes et 1 représentante des groupements de femmes.*



Quand cela est possible, un même Comité pourra assurer le suivi et la gestion d'un tronçon de piste et d'un point d'eau situé sur ce tronçon. Dans le cas contraire, il conviendra de mettre en place un Comité pour la piste et un Comité pour le point d'eau. La cohérence entre ces 2 Comités à l'échelle d'un même village s'effectuera grâce au dispositif de supervision.

Tableau-type liste des Comités de suivi pour les points d'eau et les pistes avec cas d'un seul Comité pour 2 aménagements et 2 Comités distincts

Villages	Aménagements suivis		Nbre de membres	Liste des membres
	Pistes	Point d'eau		
YYYY	XX km	1	7	AA, BB, CC, DD...
WWWW	XX km		7	EE, FF, GG, HH...
		1	7	II, JJ, KK, LL...

3.2. Les aires de pâture et de repos

Les aires de repos mais aussi, et surtout les aires de pâture, ont une spécificité par rapport au point d'eau et à la piste en lien notamment avec leur emprise foncière. En effet, celle-ci peut couvrir plusieurs villages. À ce titre, le Comité de suivi devra être composé de 1 à 2 représentants par village limitrophe de l'aire réunis au sein d'un Comité de gestion inter-villageois.

Comme pour les pistes et points d'eau, si l'aire de repos est sur un seul village et si son suivi peut se faire en même temps que d'autres aménagements (pistes/points d'eau), il conviendra de ne mettre en place qu'un seul Comité.

4. Les modalités de suivi



Comme cela a déjà été souligné, les Comités de suivi sont mis en place pour assurer un suivi de proximité. Le dispositif de suivi serait identique, à savoir 2 membres du Comité de suivi effectuent une sortie au niveau de l'aménagement. L'objectif principal est de s'assurer du bon usage de l'aménagement et de l'absence de détournements d'usage (par ex., cultures sur les pistes, les aires de repos et de pâture, maraîchage autour des mares). Chaque sortie fera l'objet de commentaires dans un cahier de suivi qui servira notamment lors du travail de supervision.



Modèle type de cahier de suivi

Date	Aménagement suivi	Nom des personnes assurant le suivi	Observations

Sur la base du calendrier culturel du Bénin, les modalités et la fréquence des sorties pourraient être les suivantes :

Types d'aménagement	Nombre de sorties annuelles par Comité	Détails	Modalités
Pistes	10	3 sorties/mois en mars et avril (saison des labours), 2 sorties/mois en novembre et décembre (labour buttes d'igname)	2 personnes réalisent la sortie
Points d'eau	12	1 sortie/mois	2 personnes réalisent la sortie
Aire de repos	6	1 sortie/2 mois. Si le Comité est identique au Comité de suivi des pistes, les sorties prévues sur le tronçon seront également des sorties concernant l'aire de repos	2 personnes réalisent la sortie
Aire de pâture	6	1 sortie/2 mois	1 personne de chaque village environnant réalise la sortie et en rend compte (par téléphone) au Secrétaire du Comité de suivi

En cas de difficultés, plusieurs options s'ouvrent au Comité :

- i) ces membres estiment qu'ils peuvent intervenir et régler le problème ;
- ii) soit les membres estiment qu'ils ne peuvent pas intervenir (le problème les dépasse), soit leur intervention a échoué, ils doivent dès lors en référer à l'équipe de supervision qui, elle-même, se rapprochera des autorités communales, des Services Techniques de l'État...

5. Les règles d'usage



Comme cela a été souligné dans les points d'attention, les règles d'usage exposées le sont à titre indicatif. Elles seront définitives lors d'un atelier de validation avec l'ensemble des acteurs concernés.

5.1. Les pistes

Comme nous l'avons déjà souligné, dans de nombreux pays, il existe des guides techniques souvent très détaillés sur les modalités de réalisation de pistes à bétail. Cependant, si nous avons des données sur la largeur des pistes, le dimensionnement des balises, les chartes d'usage des pistes pastorales sont en général assez restreintes, notamment si elles se limitent aux seules règles d'usage sans détailler la composition et le mandat des Comités et leurs modalités de fonctionnement. Voici les principaux points devant être mentionnés dans cette règle d'usage :

ART. 1. L'usage de la piste est totalement libre de paiement. (Cet aspect de la gratuité est primordial pour deux raisons principales. D'une part, les usagers sont bien souvent taxés en amont et en aval des aménagements sur la piste (par exemple taxe d'entrée sur le territoire), d'autre part, le paiement risquerait d'entraîner un les usagers sur d'autres pistes).

ART. 2. Il est formellement interdit de cultiver et de défricher le couloir défini.

ART. 3. Il est formellement interdit de parquer les animaux sur le couloir de passage.

ART. 4. Il est formellement interdit l'exploitation de ressources et la mise à feu.

Tout contrevenant sera passible de sanction.

Ces présentes règles sont validées par l'Assemblée générale des villages bénéficiaires et approuvées par la commune en partenariat avec les Services Techniques concernés, conformément au décret et aux textes en vigueur.



5.2. Les points d'eau

Concernant les mares, la charte d'usage suivante peut servir de canevas. Les parties en pointillées doivent être l'objet de discussions lors des ateliers de validation.

ART. 1. Vocation : La mare appartient à la commune de XXX qui a délégué son pouvoir de gestion à qui a confié au Comité mis en place pour la gestion et de suivi de l'ouvrage. Elle a comme vocation première le pastoralisme.

ART. 2. Usagers : La mare sera utilisée par les populations des villages qui gravitent autour mais également par les transhumants qui passent par le couloir.

ART. 3. Gestion de l'espace autour de la mare : Il est formellement interdit de s'installer dans un rayon de mètres autour de la mare.

ART. 4. Activités

Art. 4.1. Activités autorisées : La mare sera utilisée exclusivement pour les activités pastorales et domestiques.

Art. 4.2. Activités non autorisées : Les activités suivantes sont formellement interdites :

- le maraîchage n'est pas permis dans un rayon de moins de mètres autour de la mare et toute forme d'activité agricole ;
- le creusage pour la construction n'est pas autorisé ;
- la coupe d'arbres situés sur la mare et aux alentours est interdite ;
- la lessive autour de la mare et dans tout endroit versant à la mare est interdite ;
- la baignade dans la mare est interdite ;
- l'utilisation de la mare durant la nuit est interdite.

ART 5. Ressources

(Contrairement aux pistes, des systèmes de taxation sont parfois mis en place autour des mares. Il convient de souligner que ces dispositifs sont rarement fonctionnels et l'argent récolté sert bien souvent des intérêts particuliers plus que collectifs. Nous faisons ici des propositions de ressources à titre indicatif).

- Les fonds de maintenance proviennent des cotisations annuelles des villages qui sont autour et qui utilisent la mare, les cotisations varient de FCFA pour un village de moins de habitants et FCFA pour un village de plus de habitants.
- Pour les transhumants, chaque troupeau qui utilise la mare doit payer une participation symbolique de FCFA pour un troupeau de bovins de moins de têtes et FCFA pour un troupeau de bovins supérieur ou égal à têtes. Pour les petits ruminants, FCFA pour un troupeau de moins de têtes etFCFA pour un troupeau supérieur ou égal à têtes.



5.3. Aire de repos

Concernant les aires de repos, les règles d'usage ci-dessous peuvent servir de base :

ART. 1. Est reconnue comme aire de repos nécessaire aux éleveurs (transhumants et autochtones), l'espace délimité par

ART. 2. Cette zone a été créée pour faciliter l'accès des éleveurs (transhumants et autochtones) aux ressources naturelles et aux services vétérinaires.

ART. 3. L'accès aux services de base de l'aire de repos est un droit reconnu pour tous, à condition de s'acquitter des frais éventuels qui en sont liés.

ART. 4. Pour une gestion durable de l'aire de repos, un Comité de gestion a été mis en place par l'Assemblée générale de tous les villages délimitant celle-ci.

ART. 5. Toute réalisation visant à restreindre ou menacer l'espace pastorale de l'aire de repos est interdite (agriculture, sédentarisation, mise en défens, etc.).

ART. 6. Toute nouvelle implantation d'infrastructure pastorale ou Investissement sera soumis à l'avis de l'assemblée générale et en concertation avec les autorités.

ART. 7. L'ensemble des usagers est tenu de veiller à la préservation de la biodiversité de l'aire de repos.

ART. 8. La durée de séjour des transhumants est fixée au maximum à trois (3) jours.

ART. 9. Les articles ci-dessus engagent pour leur respect, l'ensemble des participants à cette Assemblée générale et, à travers eux, tous les usagers qu'ils sont censés représenter.

5.4. Aire de pâture

Concernant les aires de pâture, les règles d'usage ci-dessous peuvent servir de base :

ART. 1. Est reconnue comme aire de pâture nécessaire aux éleveurs (transhumants et autochtones), l'espace délimité par

ART. 2. cette zone a été créée pour faciliter l'accès des éleveurs (transhumants et autochtones) aux ressources naturelles et aux services vétérinaires.

ART. 3. L'accès aux services de base de l'aire de pâture est un droit reconnu pour tous, à condition de s'acquitter des frais éventuels qui en sont liés.

ART. 4. Pour une gestion durable de l'aire de pâture, un Comité de gestion a été mis en place par l'Assemblée générale de tous les villages délimitant celle-ci.



ART. 5. Toute réalisation visant à restreindre ou menacer l'espace pastoral est interdite (agriculture, sédentarisation, mise en défens, etc.).

ART. 6. Toute nouvelle implantation d'infrastructure pastorale ou Investissement sera soumis à l'avis de l'Assemblée générale et en concertation avec les autorités.

ART. 7. L'ensemble des usagers est tenu de veiller à la préservation de la biodiversité de l'aire de pâture.

ART. 8. Les articles ci-dessus engagent, pour leur respect, l'ensemble des participants à cette Assemblée générale et à travers eux, tous les usagers qu'ils sont censés représenter.

6. La pérennisation du dispositif



La pérennisation du dispositif est certainement la plus délicate. La mise en place des Comités de suivi au niveau local est indispensable car un suivi régulier des pistes et des aménagements pastoraux est un travail long et fastidieux qui ne peut être réalisé par une seule équipe technique. Si ce suivi au niveau local est indispensable, il n'est pas suffisant. Pour être pertinent, il doit être obligatoirement couplé avec un suivi opérationnel à une échelle territoriale plus importante et être intégré dans une approche globale de la filière à une échelle territoriale suffisante pour assurer une partie de son financement.

6.1. La complémentarité du suivi et de la supervision

Les différentes étapes pour la mise en place d'un dispositif technique de suivi des aménagements agropastoraux sont les suivantes :





Si la mise en place des Comités de suivi est indispensable, elle n'est pas suffisante. Pour être pertinent, il doit être obligatoirement couplé avec un suivi opérationnel à une échelle territoriale plus importante et ce pour deux raisons principales.

D'une part, si nous reprenons le cas des pistes à bétail, la fonctionnalité d'une piste à bétail n'est effective que si la mobilité des animaux est assurée sur l'ensemble du parcours. Si l'un des tronçons n'est plus opérationnel, c'est l'ensemble du tracé qui est remis en cause. Il convient donc de prévoir au sein de ce dispositif un suivi *a minima* au niveau intercommunal, voire régional.

D'autre part, la proximité des Comités locaux est à la fois la force et la faiblesse de ce type de dispositif. En effet, si elle permet l'interconnaissance et donc une capacité de négociation plus importante, elle implique également une forte interdépendance pouvant entraver son mandat. Les différentes fonctions des membres des Comités régissent officiellement les rapports de pouvoir au sein de chaque Comité. Cependant, le respect de ce type de fonctionnement suppose que la fonction prime sur l'identité statutaire. Or, une telle approche ne prend aucunement en compte les relations d'interconnaissance et les identités sociales multiplexes propres à des environnements sociaux ruraux. Chaque membre d'un bureau est lié, par d'autres rapports sociaux que sa seule fonction, aux autres membres du bureau mais également aux autres bénéficiaires. Le Président peut être le beau-frère du trésorier-adjoint, le gendre de l'un des propriétaires terriens à qui des terres ont été prises..., il peut être

redevable envers tel ou tel villageois. Toutes ces relations sociales composent le statut social et conditionnent les comportements de chacun bien plus que la fonction occupée au sein du bureau. Cette interconnaissance implique également une condamnation morale pour quiconque désire faire sortir un conflit « du ventre du lignage » (Le Roy, 2004), autrement dit, de porter plainte à l'encontre d'un parent ou d'une connaissance. Conduire un proche devant les autorités tend à inverser, au niveau local, les rôles de l'ayant droit et du redevable. Il devient, dès lors, parfois difficile d'exercer une pression permettant de respecter le tracé du couloir.

Afin de limiter l'interférence des logiques sociales dans le fonctionnement de ces Comités de gestion, il convient d'externaliser socialement le contrôle limitant ainsi l'interdépendance. La structure de contrôle doit être située en dehors des réseaux sociaux bénéficiaires de l'action. Seule cette distanciation sociale permet de résister aux pressions locales et facilite la mise en place d'une pression suffisante inhérente à des menaces de sanction effectives.

Ainsi, les différents Comités de suivi au niveau local doivent être supervisés par un comité de suivi positionné à l'échelle intercommunale et/ou régionale. Ce Comité de suivi ne doit pas être confondu avec les Services Techniques de l'État, ni se substituer à leurs missions. Il doit être composé par les équipes techniques des Organisations Professionnelles bien souvent opérateurs des programmes de sécurisation de pistes et connaissant parfaitement l'ensemble des acteurs clés de la filière.



La périodicité du suivi est à définir selon les zones et la couverture géographique. Dans le cadre du département des Collines au Sud-Bénin, le travail mené avec le Groupement Intercommunal des Collines (GIC) et l'Union Départementale

des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants (UDOPER) a permis d'estimer la supervision à un équivalent de 40% du temps d'un Équivalent Temps Plein avec une sortie terrain par mois.

6.2. Évaluer les coûts et envisager les recettes

Ce dispositif de suivi/supervision des aménagements agropastoraux nécessite bien évidemment une prise en considération des coûts afin d'assurer sa pérennité.

Ce coût doit être calculé selon la spécificité de chaque territoire. Si nous restons sur le cas du département des Collines au Sud-Bénin, ce coût a été évalué à 5000 FCFA/par sortie pour 2 personnes. Ce montant inclut le carburant et une contribution au déplacement.

Pour l'ensemble des infrastructures répertoriées sur le département, cela donne un coût annuel de suivi de 2 050 000 FCFA.

Types d'aménagement	Nombre de sorties annuelles par Comité	Coût unitaire (FCFA)	Nombre de Comités maximum	Coût Total (FCFA)
Pistes	10	5 000	23	1 150 000
Points d'eau	12	5 000	4	240 000
Aire de repos	6	5 000	12	360 000
Aire de pâture	6	5 000	10	300 000
TOTAL				2 050 000

À ce coût, il convient d'ajouter un coût de supervision qui pourrait être évalué de la façon suivante :

Désignation	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Montant (FCFA)
Salaire du superviseur (40%) Supervision des pistes + infrastructures marchandes agropastorales	12	120 000	1 440 000
Fonctionnement (prise en charge, carburant et entretien de la moto)	12	25 000	300 000
TOTAL			1 740 000

Le dispositif de suivi/supervision pour une année s'élèverait donc à **3 790 000 FCFA**.

Ce calcul des coûts réalisé, il convient maintenant de rechercher les fonds permettant de financer ce suivi au-delà de l'appui fragile et parfois ponctuel de l'aide au développement.



Si nous conservons une perception segmentée, parcellaire de la filière, en nous focalisant sur les aménagements pastoraux prévus, il sera difficile de trouver à travers l'utilisation de ces pistes, des points d'eau, des aires de pâture et de repos des sources de financement. En effet, le choix de taxer l'utilisation des pistes est un non-sens car cela ruinerait tout le travail réalisé en amont en appuyant des stratégies de contournement par les utilisateurs. Quant aux aires de repos, de pâture et aux points d'eau, la taxation est délicate et couvrirait au mieux les frais du Comité de suivi.

Pour entrevoir des pistes de financement, il faut se rappeler que la mobilité du bétail est importante pour la productivité mais aussi pour la mise en marché des animaux. Au concept de transhumance trop souvent associé à la Gestion des Ressources Naturelles (GRN), il est préférable d'utiliser celui de mobilité englobant également le commerce et donc le développement économique. C'est donc bien au niveau des marchés à bétail d'un territoire donné qu'il convient d'aller chercher les financements pérennisant la fonctionnalité de pistes et des aménagements agropastoraux et

donc l'activité des marchés.

Autrement dit, le dispositif de suivi/supervision doit être appréhendé dans une approche intégrée de la filière comprenant à la fois les aménagements agropastoraux (pistes, points d'eau, aires de pâture et de repos) et les aménagements marchands (marchés à bétail et quai d'embarquement).

Les infrastructures marchandes dégagent des recettes pour les Comités de gestion mais également pour les Collectivités. C'est donc sur ces recettes qu'il est possible de prévoir la prise en charge des coûts de suivi et de supervision. En retour, ce suivi et cette supervision permettent aux Collectivités d'établir de manière plus fine et plus informée leurs plans de développement du territoire, et de prévenir, d'anticiper et de limiter les éventuels conflits liés à l'occupation des pistes par des champs ou au passage des animaux.

Le potentiel fiscal des différentes infrastructures marchandes sur le territoire du département des Collines est évalué à plus de 50 millions de FCFA. Le coût du dispositif de suivi/supervision proposé à ce stade ne représenterait que 7,41% des recettes globales.

Infrastructures marchandes	Montant potentiel des recettes annuelles
MAB et quai de Savé	36 584 125
MAB Ouessé	6 720 000
MAB Savalou	5 044 000
MAB Banté	780 000
MAB Glazoué	2 004 000
Total des recettes	51 132 125
Coût du suivi/supervision	3 790 000
Pourcentage du coût par rapport aux recettes	7,41%





PROJET RÉGIONAL DE DIALOGUE ET D'INVESTISSEMENT
SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE AU SAHEL
ET DANS LES PAYS CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (PREDIP)

FICHE 08.C3

Gouvernance partagée des territoires à travers des conventions OP/inter-collectivités

*Retour d'expérience sur la filière
bétail-viande au Nord-Bénin*

**COMPOSANTE C3 : Projet d'Appui à la Mobilité
du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources
et aux Marchés (PAMOBARMA)**

FICHE 08.C3 :
Gouvernance partagée des territoires à travers des conventions OP/inter-collectivités

08.C3



1. Résumé

La filière bétail en Afrique de l'Ouest repose sur un mode de production extensif. Stratégie optimale pour accéder aux différentes ressources en eau et en pâturage disséminées ici ou là en fonction des pluies, la mobilité est garante de la survie des troupeaux et d'un accroissement de la productivité (Thébaud, Corniaux, 2011) et elle est également au cœur des circuits commerciaux.

Et cette mobilité oblige, concernant les investissements, à développer une approche intégrée et sur un territoire suffisant. En effet, les infrastructures économiques (marchés à bétail, quai d'embarquement) ou relevant de l'accroissement de la production (aires de pâture, points d'eau, pistes à bétail...) sont totalement interdépendantes. Ces différents aménagements font système. Pour être fonctionnel, un marché doit être alimenté et donc entouré de pistes à bétail y permettant l'accès. Même les pistes de transhumance approvisionnent les marchés à bétail, notamment lors des remontées. Le développement de la filière doit donc être pensé à une échelle territoriale raisonnée impliquant à minima plusieurs communes.

Afin d'assurer une pérennité aux différents aménagements réalisés sur un territoire donné, il convient d'y

associer un ancrage institutionnel qui peut être porté par des regroupements de Collectivités.

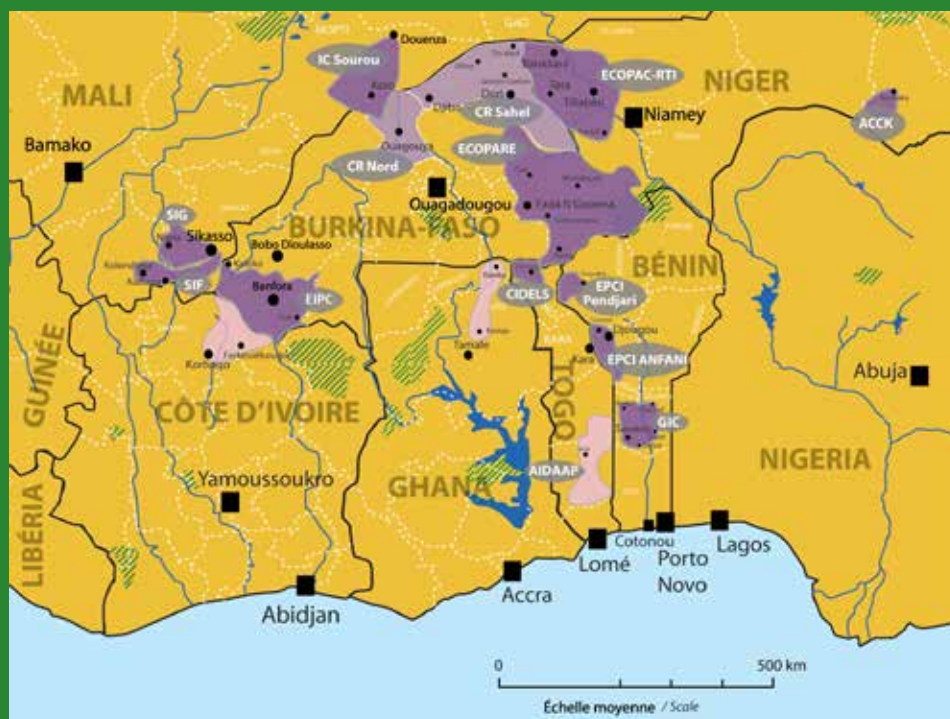
Si le portage est du ressort d'un regroupement de Collectivités, le suivi de la dynamique de la filière peut être réalisé par des organisations de producteurs. Et, il n'y a pas en tant que tel de doublon avec les Services Techniques Déconcentrés. En effet, ces derniers continuent d'assurer la continuité et la cohérence de la politique nationale et mettent leur expertise à la disposition de l'inter-collectivité. L'OP, quant à elle, apporte sa connaissance des acteurs de la filière, des pratiques et des stratégies pour contourner certaines difficultés. Il ne s'agit en fait que d'officialiser un mandat déjà rempli par les OP sur certains territoires lorsqu'elles interviennent pour régler des conflits que cela soit sur les infrastructures marchandes ou les aménagements agropastoraux. Ce suivi/supervision de la part de l'OP fait l'objet d'un contrat avec l'inter-collectivité et est rémunéré en partie sur la base des recettes tirées par les infrastructures marchandes sur le territoire de l'inter-collectivité (cf, film d'animation détaillant la démarche, <https://acting-for-life.org/une-approche-territoriale-pour-le-developpement-de-la-filiere-agropastorale/>).



Au Nord-Bénin, en décembre 2017, les autorités communales de Matéri, Cobly et Tanguiéta membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de la Pendjari (EPCI-Pendjari) ont signé une convention test d'un an avec l'Union Départementale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants de l'Atacora/Donga (UDOPER

AD) avec un engagement financier de 1,8 million de FCFA. Cette convention est renouvelée depuis 2018 pour des périodes de 2 ans. Chaque année le mandataire, l'UDOPER AD, présente une analyse de la filière concernant l'année écoulée et fait des recommandations à l'encontre des membres de l'EPCI.

Carte des inter-collectivités appuyées par AFL



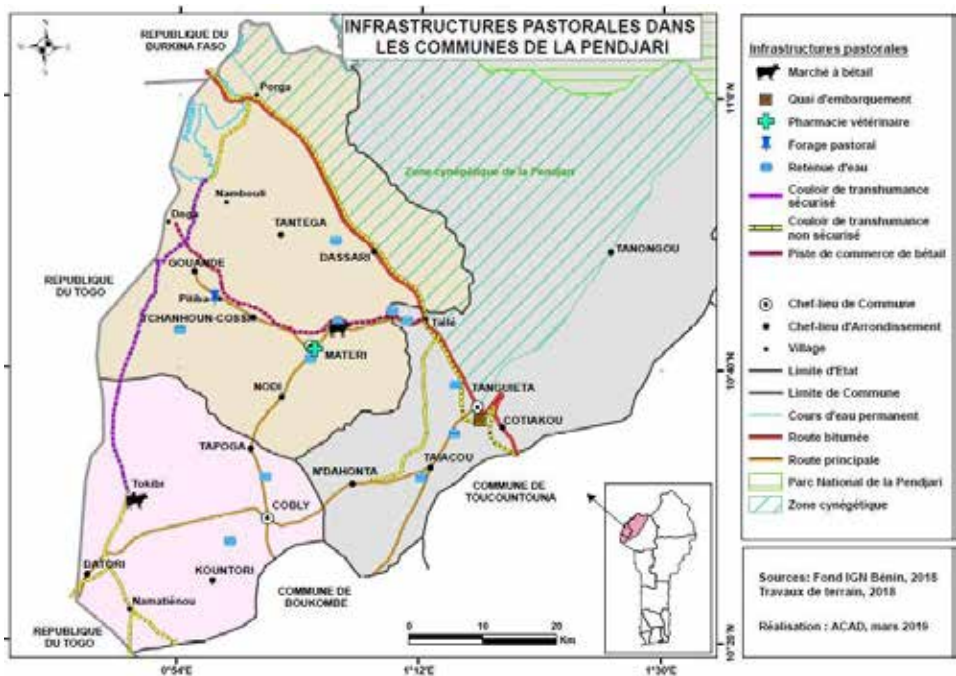


2. Principaux enseignements du partenariat UDOPER AD/EPCI



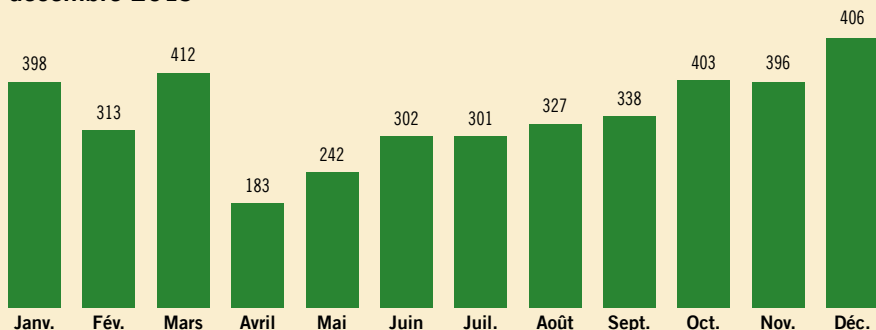
De nombreux enseignements peuvent être tirés après quasiment 2 années de contractualisation entre une inter-collectivité et une OP. Parmi les éléments positifs, nous pouvons retenir :

2.1. Une amélioration du niveau de suivi des infrastructures agropastorales





Nombre d'animaux vendus sur le marché à bétail de Matéri de janvier à décembre 2019



De l'avis des élus, cette convention améliore le suivi et leur compréhension de la dynamique agropastorale sur leur territoire. Pour rappel, chaque année, l'UDOPER AD remet un rapport d'analyse annuel de la filière et présente les résultats de l'année lors d'un atelier bilan devant une cinquantaine de participants

(élus, autorités déconcentrées, autorités traditionnelles, membres de la société civile). Cette présentation bilan est très détaillée et permet d'avoir une compréhension d'ensemble de la filière (cf, page suivante, présentation cartes et schéma) tout en saisissant les évolutions sur chaque infrastructure marchande.

2.2. Une amélioration des recettes sur certaines infrastructures marchandes

Le suivi statistique permet de proposer une analyse comparative annuelle et de mettre en avant le travail d'animation et de sensibilisation mené par l'UDOPER AD auprès des acteurs des marchés à bétail. Ainsi, l'analyse comparative du marché à bétail de Matéri sur les 3 dernières années permet de

constater une nette amélioration des recettes fiscales ces deux dernières années. En 2017, pour une année, ces recettes s'élevaient à un peu plus de 7 millions de FCFA. Elles étaient de 8 715 000 en 2018 et s'élèvent à 8 601 600 FCFA pour l'exercice 2019.

2.3. Une compréhension affinée de la dynamique de la filière

La dynamique de la filière agropastorale ne peut être comprise en la limitant uniquement au territoire de l'EPCI Pendjari. Elle dépend fortement de la situation dans les pays frontaliers que

cela soit, en amont, au niveau des pays sahéliens approvisionnant les marchés à bétail lors de la transhumance ou, en aval, du Nigeria principal marché terminal pour les animaux. Ainsi, au



niveau du quai de Tanguiéta les animaux sont embarqués principalement vers Savé dans le département des Collines au Bénin. À Savé, les animaux sont débarqués et convoyés à pied vers

le Nigeria. Or, à partir de décembre 2015, avec la dévaluation officieuse du naira, l'activité d'embarquement du quai va littéralement s'arrêter. Elle va véritablement reprendre en 2019.

2.4. Un renforcement du positionnement et des capacités de l'OP

L'ensemble des données présentes dans ce document est produit par l'UDOPER AD et présentées lors des ateliers-bilan annuels. Ces différentes données permettent de renforcer la

reconnaissance des OP auprès des élus mais également des administrés dans leur ensemble. Elles viennent ainsi compléter l'expertise des Services Techniques de l'État.

2.5. La consolidation d'une communauté d'intérêt autour de la filière

L'objectif principal de cette collaboration entre une inter-collectivité et une Organisation d'Éleveurs est d'assurer un développement cohérent et pérenne de la filière agropastorale. Et ce développement est crucial pour le développement socio-économique des territoires. Cette porte d'entrée par les impacts socio-économiques de la filière sur le territoire permet d'associer des

acteurs de catégories diverses (élus, ST, OP) autour d'un intérêt commun. Et cette mise en commun ne se limite pas aux élus et aux OP. Ce sont tous les administrés qui peuvent accéder à ces informations à travers la participation aux ateliers-bilan annuels et la diffusion par communiqués radios des informations principales concernant la filière agropastorale.



PROJET RÉGIONAL DE DIALOGUE ET D'INVESTISSEMENT
SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE AU SAHEL
ET DANS LES PAYS CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (PREDIP)

FICHE 09.C3

Investissements sur la filière agropastorale au niveau régional

Un enjeu crucial

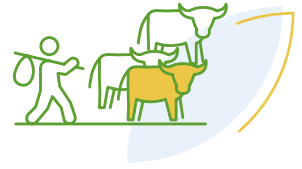
**COMPOSANTE C3 : Projet d'Appui à la Mobilité
du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources
et aux Marchés (PAMOBARMA)**

FICHE 09.C3 :
Investissements sur la filière agropastorale au niveau régional

09.C3



1. La mobilité du bétail pour la production et la mise en marché : un lien indissociable



L'évolution générale des systèmes vers l'agropastoralisme aurait pu entraîner une sédentarisation progressive des systèmes d'élevage et une évolution vers l'intensification. Là où l'abondance et la stabilité des ressources pastorales le permettaient, on a effectivement relevé une relative intensification des productions, surtout grâce à une forte dynamique du secteur agropastoral, avec le développement de l'embouche des ruminants¹. Sinon, cette intensification est demeurée confinée à des écosystèmes privilégiés (p. ex. le delta du Fleuve Niger au Mali) ou à des zones riches en sous-produits agricoles de qualité (bassin arachidier au Sénégal, zones cotonnières au Burkina Faso et au Mali). L'intensification nécessite en effet des intrants qui sont coûteux.

Pour la grande majorité des agropasteurs, la mobilité du troupeau familial est donc restée une nécessité absolue. On la retrouve autant dans les systèmes agricoles les plus sédentaires tels que la zone cotonnière du Sud-Mali où, en fonction de la taille du

troupeau bovin, les producteurs pratiquent la transhumance sur de longues distances. Elle se vérifie aussi dans les pays côtiers où la densité de l'occupation agricole et la réduction des ressources pastorales constituent une autre motivation au maintien de la petite ou de la grande transhumance.

Du point de vue de la production, la mobilité est également avantageuse. Elle permet aux animaux d'accéder à des pâturages de bonne qualité et à de meilleures conditions d'abreuvement, surtout dans les zones où la saison des pluies commence plus tôt et finit plus tard. Plusieurs analyses comparatives ont ainsi confirmé que les animaux transhumants sont en fin de compte plus productifs que les animaux sédentaires.

En maintenant les pertes à l'intérieur d'une fourchette qui reste gérable, la mobilité du bétail constitue aussi un filet de sécurité contre les aléas climatiques et, donc, contre la pauvreté. Loin d'être le fait de riches éleveurs, la transhumance est ainsi pratiquée par de larges segments de la population rurale disposant souvent

- 1 RENARD J-F, 2003, Analyse des filières de commercialisation des productions et des intrants d'élevage au Burkina Faso, Initiative Élevage, Pauvreté et Croissance, Ouagadougou.
- 2 En 2014-2015, emmenant la quasi-totalité de leur troupeau, un tiers des 386 familles suivies par le Projet BRACED-AFL ont transhumé avec moins de 45 bovins et, pour la moitié d'entre elles, avec seulement une cinquantaine de petits ruminants. Le bilan de la situation, à l'issue de trois cycles de transhumance, a montré un maintien, voire une augmentation des effectifs de gros et de petits bétails détenus par ces familles vulnérables et une amélioration de leur économie.



d'effectifs réduits, mais dont l'apport économique constitue un apport essentiel². Dans une année de crise, bouger avec les animaux permet aussi de sauvegarder les troupeaux familiaux et, ce faisant, les cheptels nationaux. Bon an, mal an, le secteur de l'élevage continue ainsi à procurer des revenus aux producteurs et à alimenter les marchés en viande, tout en préservant la pérennité du capital bétail pour les économies des pays sahéliens et côtiers.

La mobilité est également essentielle à la dynamique de la végétation. Le bétail entretient les parcours de savane en contribuant à la stabilité de la strate herbacée et à la régénération arborée. Du point de vue du climat et de l'importance de séquestrer le carbone, les forêts terrestres ajoutent seulement 10% de leur teneur au puits terrestre à carbone, alors que la savane peut reproduire 150% de sa teneur annuelle. On considère ainsi que les systèmes d'élevage mobile sont protecteurs des écosystèmes des terres sèches qui sont plus résilients lorsque la mobilité du bétail est préservée. Mais en cas de conversion des pâturages naturels en terres agricoles, ces avantages sont perdus³. À partir d'une analyse écosystémique inédite menée récemment au Sénégal, Assouma et al. (2019) ont aussi mis en évidence que les émissions d'origine animale sont en fait compensées par la séquestration de carbone dans les sols et la végétation. Au final, les parcours d'élevage peuvent avoir un bilan carbone neutre⁴.

La mobilité est également à la base du convoyage commercial du bétail sur pied, tant à l'intérieur des pays sahéliens que vers les pays côtiers. Ayant souvent un pied dans l'élevage et l'autre dans le commerce du bétail, transhumants et marchands de bétail suivent les mêmes parcours et fréquentent les mêmes marchés à bétail. Face aux limites du transport par camion d'animaux vivants (état du système routier, camions mal adaptés, tracasseries routières), la mobilité du bétail est donc aussi essentielle pour les opérateurs de la filière.

Source d'alimentation et de revenus, la composante élevage est essentielle pour les agropasteurs. Dans des régions soumises à des variations climatiques récurrentes, c'est souvent la production pastorale qui corrige les pertes de production agricole. L'élevage constitue ainsi un pilier de l'économie agropastorale à travers l'Afrique de l'Ouest qui s'insère dans des systèmes de vie à l'architecture complexe intégrant souvent d'autres activités, en plus de l'agriculture : commerce, orpaillage, transport, artisanat, revenus des travailleurs migrants.

Cette mobilité intrinsèque à la filière se situe aux niveaux local et national mais également à l'échelle régionale à travers notamment la transhumance transfrontalière.

- 3 United Nations Environment Programme (UNEP), Convention on Biological Diversity, 2010, 14th meeting, Nairobi, 10-21 May 2010, Item 4.2 of the provisional agenda: Compilation of Experiences in the Field of Climate Change Mitigation and Adaptation, Soil Management and Pastoralism in Dry and Sub-Humid Lands.
- 4 L'originalité de cette étude réside dans le fait que, jusqu'alors, la recherche surtout a porté sur la capacité de stockage du carbone par les parcours de savane, mais sans la mettre en relation avec les émissions de GES générées par les ruminants (Assouma M. H., Lecomte P., Corniaux C., Hiernaux P., Ickowicz A., Vayssières J., 2019. Territoires d'élevage pastoral au Sahel : un bilan carbone avec un potentiel inattendu d'atténuation du changement climatique. Montpellier, CIRAD, Perspective 52. <https://doi.org/10.19182/agritrop/00082>).



2. La transhumance transfrontalière : un enjeu devenu régional



Les sécheresses des années 1970 et 1980 ont provoqué une rupture durable dans le mouvement régulier de balancier entre zones agricoles et pastorales du Sahel qui a marqué les périodes pluviométriques très favorables des années 1950 et 1960. Depuis, se tournant de plus en plus vers le sud, les transhumances se sont allongées dans le temps et dans l'espace, s'orientant tout particulièrement vers les pays côtiers. Est-ce au détriment de ces pays ?

La transhumance est souvent vue comme une pratique extractive, perception qui occulte la contribution des transhumants aux économies locales. Être mobile coûte de l'argent : il faut se nourrir, soigner les animaux, payer l'accès à l'eau et au pâturage, résoudre des conflits, s'acquitter de taxes, alimenter le téléphone portable. Pendant la transhumance 2014-2015, le montant total des dépenses déclarées par les 386 familles suivies par le Projet BRACED-AFL avoisinait le demi-milliard de FCFA (1 230 000 FCFA par ménage). En contrepartie, les ventes de bétail (bovins, mais aussi petits ruminants) étaient à la mesure des coûts à assumer, avec un revenu généré de 496 millions de FCFA⁵, soit un total de 1 milliard de FCFA injecté localement.

Les revenus de la vente des animaux sont donc dépensés sur place, tandis qu'une part importante de l'exploitation commerciale des troupeaux familiaux s'opère pendant la transhumance. Chaque année, l'apport économique des transhumants est donc considérable. À l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, il peut s'évaluer en milliards de FCFA qui bénéficient à une multitude d'agents économiques et d'acteurs institutionnels.

Le convoyage commercial des animaux sur pied est également avantageux pour les pays côtiers. Si le camionnage profite surtout aux animaux lourds et peu résistants à la marche (p. ex. les bovins d'embouche), le convoyage sur pied privilégie des lots d'animaux encore jeunes qui vont compléter leur croissance et engraisser en chemin, au cours d'une période d'acheminement s'étalant parfois sur plusieurs mois. Ce mode de convoyage permet ainsi de produire davantage de viande, tout en répartissant les charges entre les zones de production au Sahel et les pays côtiers. Ces derniers acquièrent à bon compte des animaux élevés au nord et qui n'utilisent que temporairement leurs ressources fourragères, et ce, pour un gain de viande significatif et à un prix compétitif profitant exclusivement à leurs consommateurs urbain⁶.

5 Étalées sur plusieurs mois, ces ventes ont été effectuées sur les marchés, au campement, à des bouchers (ventes d'urgence suite à des accidents ou maladies) ou directement à des villageois (animaux de traction et d'embouche).



Doit-on s'attendre à un ralentissement spontané des mouvements transfrontaliers vers le sud ?

Cela semble peu probable, surtout dans un contexte où les déséquilibres climatiques croissants ne pourront qu'entraîner des flux additionnels de bétail transhumant et où la demande croissante en viande sur les marchés côtiers se traduira par une augmentation des effectifs convoyés.

Est-ce même souhaitable ? Selon les Nations Unies, la population en Afrique de l'Ouest (391 millions en 2019) devrait doubler d'ici 2050 (796 millions)⁷. On estime ainsi que la demande en viande dans la sous-région augmentera d'environ 30% dans les 15 à 20 prochaines années, seulement. La hausse de la consommation de viande – y compris bovine – se fera particulièrement sentir dans les villes côtières qui peineront à satisfaire leur demande avec des animaux provenant du Sahel ou avec leur cheptel national. Déjà, à la fin des années 2000, on évaluait à plus d'un million le nombre de bovins convoyés chaque année vers les capitales côtières, dont environ la moitié était captée par le Nigeria⁸. Ce pays pèse très lourd du fait de la taille de son marché interne (60% des consommateurs de la sous-région) et d'un fort taux d'urbanisation qui a entraîné une hausse de la consommation de produits carnés.

Dans le même temps, le prix de la viande rouge sur les marchés reste contenu à l'intérieur d'une fourchette étroite. Sa valeur plancher correspond à la rentabilité minimale pour les opérateurs

et sa valeur plafond au pouvoir d'achat généralement faible du consommateur qui peut toujours se tourner vers d'autres produits (volaille, poisson). Au bout du compte, le prix varie peu au cours de l'année et d'une année à l'autre. Face à cette contrainte, les opérateurs doivent constamment resserrer leurs marges. Contrairement à l'image de commerçants de bétail gonflant indûment les prix, la filière bétail en Afrique de l'Ouest est considérée comme étant très performante, avec de faibles facteurs de multiplication entre le prix des animaux au départ et à l'arrivée, surtout lorsqu'ils sont acheminés sur pied. En permettant de constituer des lots importants (120 à 150 bovins à la fois, soit l'équivalent de 3 à 4 camions chargés), ce type de convoyage génère aussi une marge bénéficiaire plus élevée qui permet à l'opérateur de rémunérer les risques encourus et de compenser l'immobilisation de son capital pendant plusieurs mois.

Face à une forte demande, les apports fournis à la filière bétail par la transhumance et par le convoyage commercial sur pied sont donc d'une importance cruciale. En maintenant une offre compétitive sur les marchés ruraux et urbains ouest-africains, la mobilité constitue un facteur fondamental d'intégration économique sous régionale. Pourtant, la situation est de plus en plus préoccupante.

6 Corniaux C., Thébaud B., Gautier D., 2012, La mobilité du bétail entre le Sahel et les pays côtiers : l'avenir du convoyage à pied, in *Nomadic People*, Volume 16, Issue 2, 2012, 6-25.

7 United Nations, 2019, Perspectives démographiques mondiales.

8 Guibert B., Banzhaf M., Soule B. G., Balami D. H., Ide G., 2009. Étude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail, rapport final, IRAM, Paris.



3. Sécuriser la production et la mise en marché : une urgence absolue



La mobilité du bétail fait face à des contraintes qui se sont considérablement alourdies au cours des 20 dernières années. Moins sensibles dans les zones typiquement pastorales au nord où l'occupation agricole est faible, ces contraintes touchent particulièrement les régions agropastorales du Sahel et les pays côtiers où l'élevage a fait son entrée.

La baisse de la fertilité des terres, la pression démographique et le développement des cultures de contre-saison se sont traduits par une extension des superficies cultivées au détriment des ressources pastorales : réduction des pâturages, mise en culture des bas-fonds et des espaces forestiers, blocage de nombreux couloirs de passage. Dans le même temps, les services fournis aux éleveurs mobiles restent limités, notamment en ce qui concerne l'aliment bétail, la santé animale et les aménagements (aires de repos, aires de pâture, points d'eau). Les équipements marchands sur les marchés à bétail (box pour les courtiers, enclos de sécurité pour les lots d'animaux constitués, quais d'embarquement) sont souvent insuffisants et en mauvais état, tandis

que la gestion des marchés et la valorisation des recettes générées posent souvent problème.

Au fil des années, la mobilité – en particulier transfrontalière – s'est transformée en un parcours du combattant. Faute de couloirs, nombre de transhumants finissent par circuler le long des routes goudronnées et les accidents sont fréquents. Lorsque les couloirs existent, les bergers sont obligés de faire des détours incessants et risqués pour éviter les mises en culture. Le sous-équipement en points d'eau et aires de repos peut imposer aux animaux plusieurs jours de marche sans pâturer ni boire. Le capital social existant entre les communautés a eu tendance à se dégrader et les conditions de séjour des transhumants dans les zones d'accueil se sont durcies.

Soumis aux mêmes difficultés, le convoyage du bétail sur pied constitue une entreprise souvent périlleuse. Les difficultés d'acheminement du bétail pénalisent la fonctionnalité de la filière, non seulement entre les pays sahéliens, mais aussi en direction des marchés côtiers.



La situation est également critique à l'échelle locale. La mobilité dans les terroirs d'attache est pourtant indispensable pour éloigner les animaux des zones de culture en hivernage et pour optimiser l'alimentation du troupeau familial en saison sèche. La mobilité locale est aussi essentielle dans les zones d'accueil où les animaux transhumants se rendent. Or, le recul généralisé des espaces réservés aux animaux (pâturages, couloirs de passage permettant de passer d'un terroir à l'autre) a des conséquences directes sur les mobilités pastorales. La fragmentation des aires de pâture et des pistes à bétail empêche les animaux de rejoindre les réseaux qui convergent vers les couloirs de plus grande mobilité. La discontinuité des voies de passage à l'échelle micro-locale finit alors par avoir des répercussions jusqu'à l'échelle régionale, nationale et transfrontalière⁹.

Les motifs à conflits sont donc nombreux. Depuis plusieurs années, ils ont pris une ampleur inquiétante, surtout dans un contexte sécuritaire de plus en plus tendu. Au Togo, au Bénin, au Ghana, au Nigeria, ainsi que dans les pays sahéliens eux-mêmes, des conflits meurtriers sont ainsi régulièrement rapportés, entraînant dans leur sillage des pertes humaines et économiques, ainsi que des fractures sociales durables entre les communautés.

Il n'est donc pas étonnant que le principe même de la mobilité du bétail soit remis en question, en particulier par les pays côtiers. Face au besoin croissant de viande dans ces pays, n'y aurait-il pas d'autres options pour produire et mettre en marché les productions animales ?



9 Gonin A., 2014, Jeux de pouvoir pour l'accès aux ressources et devenir de l'élevage en Afrique soudanienne. Le foncier pastoral dans l'Ouest du Burkina Faso. École doctorale de géographie de Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Laboratoire Prodig (UMR 8586).



4. Embouche intensive, viande réfrigérée, ranching : quelle alternative à la mobilité ?



Une première option pourrait consister à intensifier les productions dans les pays sahéliens, en produisant des animaux plus lourds pour l'exportation, grâce à l'embouche bovine. Toutefois, même dans les pays disposant de matières diversifiées pour fabriquer de l'aliment-bétail, cette option se heurte à une contrainte majeure, celle de la disponibilité. Les sons de céréales sèches (mil, sorgho, maïs) sont difficilement accessibles aux unités de fabrication. En plus d'être utilisés par les producteurs pour leurs propres animaux, ces sous-produits sont éparpillés à travers des centaines de milliers d'exploitations rurales. Leur coût de collecte serait démesuré. Les sons de riz sont difficiles à utiliser à cause de la méthode de décorticage, tandis que la mélasse de canne sert surtout à la fabrication du bioéthanol. Dans les meilleurs cas, il reste les tourteaux (coton, arachide), le maïs et le soja fourragers (faibles quantités), ainsi que le son de blé importé. Au final, le disponible réel s'avère trop réduit pour couvrir aussi les autres

besoins (volaille, embouche des petits ruminants, sauvetage du cheptel en cas de crise).

Pour fabriquer davantage d'aliment-bétail, on pourrait augmenter la production de blé et de maïs ou développer les cultures fourragères, mais il y aura un problème d'espace et de concurrence avec l'alimentation humaine. On pourrait également importer de la matière première (p. ex. du soja) ou de l'aliment-bétail déjà fabriqué, mais la question de la rentabilité finira par se poser, car le prix final de la viande doit rester concurrentiel¹⁰.

Confrontés aux difficultés liées à l'acheminement des animaux vivants vers les pays côtiers, certains pays sahéliens s'intéressent à l'exportation de viandes réfrigérées. Plutôt que d'envoyer des animaux vivants, on les abat sur place dans des abattoirs frigorifiques et on achemine ensuite les carcasses réfrigérées par la route, tandis que le 5^{ème} quartier (abats, peau) reste dans le pays producteur. La mise en place de cette

10 En 2014, la FAO estimait que le coût de production d'un kilo de viande au Burkina Faso passerait de 720 FCFA pour un animal élevé dans un système transhumant à 2 460 FCFA en système intensif (FAO, avril 2014, Capitalisation des appuis au développement du pastoralisme au Burkina Faso, Rome.)



filrière exige toutefois des investissements coûteux : mise aux normes des abattoirs existants, flottes de camions frigorifiques et personnel qualifié. Très périssable, la viande doit répondre à des normes d'hygiène strictes. Par ailleurs, le transport routier reste cher et son coût augmente significativement lorsqu'il s'agit d'un camionnage transfrontalier. Le prix de la viande réfrigérée risque donc d'être élevé pour le consommateur final. Tout le long de la filière, la viande réfrigérée entraînera aussi des pertes d'emplois qui constituent pourtant une protection contre la pauvreté. De leur côté, les pays côtiers risquent d'être perdants. Ils ont investi depuis longtemps dans des infrastructures (abattoirs, marchés à bétail) qui seront sous-utilisées puisque l'abattage se fera dans les pays producteurs. De plus, ils n'auront plus accès au 5^{ème} quartier, très prisé par les consommateurs urbains à faible revenu et qui permet en plus aux opérateurs finaux (bouchers grossistes et détaillants) de rester rentables, face à des marges devenues sans cesse plus étroites.

De plus en plus mise en avant par les pays côtiers, une autre option fait appel à la création de ranchs modernes visant l'autosuffisance en viande produite sur le territoire national, tout en réduisant les problèmes liés à la transhumance transfrontalière. Le ranching exige toutefois de l'espace. Au Togo, le nombre de bovins abattus annuellement pour répondre à la demande est d'environ 55 000 têtes. Sur la base d'un taux d'exploitation annuel de 10 à 15%, il

faudrait donc élever entre 400 000 et 500 000 bovins dans les ranchs. En fonction d'une capacité de charge de 2 ha par UBT (qui n'éviterait pas la nécessité d'une complémentation à partir de cultures fourragères ou d'aliment-bétail acheté), il faudrait une superficie minimale de 800 000 à 1 million d'hectares, soit 10 000 km², ce qui représente environ un cinquième du pays¹¹. La sédentarisation de l'élevage à travers la mise en place de ranchs obligerait donc à soustraire une part importante des terres actuellement exploitées par l'agriculture et les élevages locaux. Au-delà du coût social qu'entraînerait le déplacement nécessaire des populations et du bétail vivant sur ces terres, l'impact risque aussi d'être négatif sur la production agricole et sur la productivité des troupeaux autochtones. Par ailleurs, le ranching oblige à investir lourdement. L'espace doit être sécurisé et aménagé. Il faut du personnel qualifié, des infrastructures, des équipements, une eau abondante et facile d'accès. L'alimentation du bétail doit être performante et le suivi sanitaire rigoureux. À la sortie des animaux, une règle de base subsiste toutefois : la commercialisation doit fournir des bénéfices au ranch, tout en offrant au consommateur une viande dont le prix est conforme à son budget.

Qu'en est-il d'un dernier scénario faisant des importations de viande extra-africaine la source principale d'approvisionnement pour les pays côtiers ? À la fin des années 2000, à l'exception notable de la Côte d'Ivoire¹²,

11 Ce calcul est également valable pour d'autres pays côtiers. En Côte d'Ivoire, sur la base des mêmes paramètres, il faudrait sécuriser 4 millions d'hectares (40 000 km²), soit plus d'un dixième du territoire.

12 L'approvisionnement en viande de la Côte d'Ivoire était alors constitué pour 31% par l'importation d'animaux sahéliens en vif, pour 30% par la production ivoirienne et pour 39% par l'importation de viandes et abats d'origine extra-africaine (Sidibe S., 2008. Communication à l'Atelier d'Évaluation Sous-Régionale de la Chaîne Bétail-Viande USAID, Projet Agrobusiness and Trade Promotion, Ouagadougou, du 16 au 18 décembre 2008).



l'Afrique de l'Ouest demeurerait globalement autosuffisante en viande bovine, les pays côtiers couvrant leur déficit par des importations sahéliennes. Sous la pression d'une demande urbaine croissante, les importations de viande extra-africaine ont peu à peu augmenté, restant souvent dominées par les viandes de volaille à bas coût. En fin de compte, les volumes importés sont restés faibles. De toute façon, une plus grande dépendance du marché international comporterait des risques. C'est un marché volatile où les risques sanitaires, les embargos, l'augmentation des coûts de production (énergie, aliment-bétail) et les changements de politiques peuvent se traduire par des hausses subites de prix ou par des ruptures brutales d'approvisionnement. L'importation de viande est aussi assujettie à des décisions politiques susceptibles de l'interdire (cas du Nigeria) ou de la restreindre, tel le Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA qui a relevé en 2015 les droits d'entrée à 35% pour la viande rouge et la volaille, afin de protéger les producteurs ouest-africains.

L'importation d'animaux vivants (notamment par bateau) reste, quant à elle, une alternative contraignante. Principalement orientée vers le Moyen-Orient, l'exportation d'ovins en vif est dominée par l'Australie et la Nouvelle Zélande, tandis que celle des bovins est surtout contrôlée par l'Australie, l'Uruguay, le Brésil et l'Union Européenne qui exportent vers la Turquie, la Chine et l'Afrique du Nord (animaux d'abattage, mais aussi génisses reproductrices et taurillons pour l'engraissement). C'est un marché en pleine croissance et très

disputé, notamment par le Brésil qui doit compenser la perte de son marché latino-américain causée par l'effondrement de l'économie vénézuélienne. Du fait de la logistique (santé animale, gestion des mises bas, fourrage et eau douce à stocker), le transport maritime du bétail reste coûteux et les risques élevés (accidents sanitaires, mortalités, et même naufrages)¹³. De plus, ce mode d'acheminement est sous le feu des critiques, à cause de son impact environnemental¹⁴ et des conditions de transport des animaux. En 2019, l'Australie fut contrainte d'interrompre ses exportations de moutons pendant plusieurs mois, suite à la diffusion d'une vidéo filmée par des associations de protection animale à l'intérieur d'un cargo qui s'apprêtait à partir pour le Koweït et le Qatar, avec 50 000 moutons à bord.

Toutes ces options font forcément réfléchir. Certes, des dosages peuvent être opérés entre les différentes filières. L'exportation de viande réfrigérée peut combler des marchés de niche, tandis que les animaux sur pied continueront de satisfaire une demande de masse. La mise en place de ranchs est toujours possible ponctuellement, pour répondre à une certaine demande pour des viandes de qualité. Toutefois, dans l'état actuel des choses, il n'est pas réaliste de penser à éliminer la transhumance et de parvenir à compenser l'absence des animaux sahéliens acheminés et mis en marché par les transhumants ou les convoyeurs de bétail commercial.

Force est de conclure que la mobilité du bétail reste un fondement du secteur

13 Milet G., Institut de l'Élevage, 2019, Une demande mondiale de bovins vifs en forte expansion, Conférence sur les marchés mondiaux du lait et de la viande, 5-6 juin 2019.

14 Gaz à effet de serre émis par l'utilisation des hydrocarbures et rejet à la mer des effluents (fumier, déjections).



élevage à l'échelle de la sous-région. Si tel est le cas, les politiques publiques en place sont-elles adéquates pour soutenir cette mobilité, surtout dans les

pays qui accueillent un grand nombre de transhumants ?

4.1. Changer les perceptions et soutenir des politiques publiques adéquates

Au fil du temps, les pays côtiers ont adopté des réglementations sur la transhumance, en calibrant plusieurs paramètres de base : dates d'entrée et de sortie, quotas annuels d'animaux, niveau de taxation, couloirs à utiliser, confinement du bétail transhumant dans des zones d'accueil existantes ou à aménager, modalités de suivi de la transhumance.

En 2016, faisant écho à des textes plus anciens, la RCI adoptait ainsi une loi « relative à la transhumance et aux déplacements du bétail ». Des zones d'accueil sont créées, qui peuvent prendre aussi la forme de sites privés de pâturages mis en place, par exemple, par des Collectivités ou des associations professionnelles. Les transhumants ne peuvent se déplacer en dehors des pistes tracées. Tout changement de lieu de pacage est soumis à une autorisation préalable de l'autorité compétente. Avant de pouvoir entrer, le responsable de troupeau doit indiquer sa destination ou sa zone d'accueil. Le gardiennage est assuré à raison d'un bouvier pour 50 bovins ou pour 120 petits ruminants, au plus. Les transhumants sont tenus de se signaler aux autorités préfectorales des zones d'accueil. L'exploitation de ces zones donne lieu à la perception de taxes

et redevances. Le convoyage commercial sur pied d'animaux importés est interdit à l'échelle de tout le territoire.

Suivant une logique similaire, le Bénin fixait en octobre 2019 les modalités de la campagne de transhumance 2019-2020. Des quotas de gros bétail (170 000 têtes au total) sont établis par département. Les transhumants sont cantonnés à la partie septentrionale du pays. Ils doivent s'acquitter d'une taxe d'entrée (5 000 FCFA par bovin et 1 000 FCFA par petit ruminant) et ne peuvent conduire plus de 50 têtes par berger. Une fois sur le territoire béninois, les troupeaux doivent suivre des itinéraires précis et fréquenter des « sites d'accueil et de pâturage » désignés.

Signe d'un durcissement de la situation, certaines frontières se sont fermées depuis. En décembre 2019, quelques semaines après l'adoption de son plan de campagne, le Bénin instaure un arrêt immédiat de la circulation d'animaux transhumants étrangers au pays, sauf s'il s'agit d'animaux destinés au commerce de bétail au Bénin ou en transit par le Bénin¹⁵. De même, en janvier 2020, le Conseil régional du Folon (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) suspend la transhumance. Visant principalement

15 En février 2020, suite à la visite d'une délégation nigérienne, le Bénin a toutefois consenti aux éleveurs du Niger un moratoire de deux mois (mars-avril). Fournie à titre exceptionnel, cette décision suscite des inquiétudes, en faisant de la transhumance annuelle un objet de négociation au cas par cas et sur une base essentiellement bilatérale.



les éleveurs venant de l'étranger, cette mesure est motivée par « le fait qu'à 80% les conflits qui minent la région sont liés à la question de la transhumance ».

De telles réglementations soulèvent à chaque fois des interrogations. **Comment contrôler le nombre d'animaux entrants ou le parcours suivi par chaque transhumant ? Les couloirs sont-ils tous fonctionnels et les zones d'accueil adéquatement aménagées ? Quelles peuvent être les conséquences de la fermeture des frontières ?**

En premier lieu – et sans minimiser leur gravité – les conflits constituent la principale grille de lecture utilisée pour légitimer le contrôle des mouvements. Pourtant, la transhumance ne se résume pas à des affrontements incessants. Au Togo, le bilan de la transhumance 2019 fait état d'une absence complète de conflits ayant entraîné des morts (tout comme en 2017 et 2018), tandis que seulement 8 incidents mineurs ont été enregistrés. En totalisant les durées de transhumance, les 386 familles suivies en 2014-2015 par le Projet BRACED-AFL ont été en mouvement avec leurs troupeaux pendant 83 000 jours, échelle de temps considérable. Or, tous les conflits rapportés ont été résolus de façon pacifique grâce, entre autres, aux liens sociaux existant encore entre les populations locales et les transhumants.

En second lieu, les dispositifs législatifs et réglementaires procèdent d'une vision simplifiée des systèmes d'élevage mobile. Loin d'être un mouvement

mécanique entre un point A et B le long d'un couloir acheminant les troupeaux (telle une autoroute rapide) vers une zone d'accueil dont ils bougeront plus, la transhumance est jalonnée d'une multitude d'étapes s'étalant sur plusieurs mois, d'une zone à l'autre. En cherchant à maintenir les transhumants dans des zones désignées¹⁶, c'est une vision « sédentaire » de la mobilité qui prévaut¹⁷. Également, la sécurisation de la mobilité ne se réduit pas au balisage de couloirs. Il faut aussi des voies sécurisées pour accéder aux mares, aux aires de pâture, aux marchés, aux postes de santé animale, aux magasins d'aliment-bétail. Par ailleurs, la mobilité transfrontalière du bétail ne peut être compartimentée avec, d'un côté, la transhumance et, de l'autre, le convoyage commercial, car les deux activités (et leurs acteurs) sont étroitement imbriquées. Des commerçants confient aux transhumants des animaux pour l'engraissement et la vente sur des marchés trop éloignés pour eux. De même, les troupeaux commerciaux incluent des animaux destinés non pas à l'abattage, mais à la production. Comment différencier ces animaux et permettre le passage des uns, en interdisant celui des autres ?

En dernier lieu, les dispositifs adoptés témoignent d'un encadrement de plus en plus contraignant, au point de remettre en question la fonctionnalité même de la mobilité du bétail, car celle-ci exige une certaine flexibilité, surtout en mauvaise année¹⁸. Dans le même temps,

16 Ainsi, le Togo envisagerait pour les prochaines campagnes de recourir à la formule de ranch pour accueillir les transhumants et limiter leur mobilité. En 2018, le Nigeria prévoyait la création de « colonies d'élevage » visant à regrouper les éleveurs, qui n'auraient ainsi plus besoin de transhumer.

17 Un effet pervers de cette approche pourrait être d'amener les éleveurs à ne plus repartir dans leur terroir d'attache.

18 Les opérations de comptage conduites par le Projet BRACED-AFL montrent, par exemple, que les couloirs transfrontaliers reliant la Mauritanie au nord du Sénégal et à l'ouest du Mali ont été peu



les infrastructures et aménagements prévus par la loi ne sont pas adéquats. Les couloirs sont souvent inexistantes ou obstrués par les champs. Nombre de zones d'accueil restent à sécuriser ou à créer de toutes pièces. En s'alourdissant, les systèmes de taxation pénalisent les transhumants dont les effectifs de bétail sont réduits. Pour beaucoup d'agropasteurs confrontés à la réduction des ressources pastorales dans leur terroir d'attache, la transhumance vers le sud reste pourtant une obligation, mais aussi d'est en ouest (axe Nigeria-Bénin-Togo-Ghana) ou du sud vers le nord, tels les éleveurs du Nord-Bénin qui montent au Burkina en saison des pluies, par manque de pâturages chez eux.

Et que faire en cas de sécheresse grave, lorsque les troupeaux doivent impérativement se replier au sud ?

En région, le ralentissement des transhumances et du convoyage commercial toucherait durement les petits marchés à bétail et limiterait l'accès à la viande et aux animaux (embouche, traction attelée) auprès des populations locales, autant d'effets qui handicaperont lourdement le développement des territoires ruraux. Et qu'advient-il de l'intégration économique sous régionale et de la complémentarité nord-sud ?

Enfin, il est à craindre que le législateur contribue paradoxalement à créer un environnement plus propice à la prédation, aux complicités et, en fin de compte, aux conflits. En revêtant un caractère souvent ciblé sur une communauté spécifique, ces situations renvoient dans leurs formes les plus extrêmes aux principes des droits humains¹⁹.

4.2. Composer avec l'insécurité et le terrorisme : le spectre d'un clivage ethnique

Au cours des dix années écoulées, la montée en puissance du terrorisme dans la sous-région a été marquante. L'insécurité qui en résulte est dorénavant vécue au quotidien par les partenaires d'AFL, y compris dans les zones d'intervention les plus méridionales et jusque dans les pays

côtiers. La gravité du sujet, ainsi que sa complexité obligent à des analyses prudentes, surtout dans un contexte où ce sont souvent les représentants de communautés pastorales qui sont impliqués, tantôt instigateurs, tantôt victimes, selon les endroits.

fréquentés en 2015-2016 (83 000 bovins dénombrés à 19 points de comptage), suite à une excellente pluviométrie qui a incité les transhumants à rester sur leur territoire national. Par contre, on observe l'année suivante une nette reprise des flux (253 000 bovins), du fait des déficits pluviométriques enregistrés.

19 En 2016, au Ghana, les résidents de Fanteakwa (Eastern Region) étaient invités par le commandement à organiser leurs jeunes en milice pour sillonner la zone et fournir de l'information sur les nomades. On proposait de les enregistrer, de leur faire porter des vestes avec le numéro correspondant et de peindre les cornes de leurs animaux.



Par ailleurs, d'un pays à l'autre, les situations sont tranchées. Qui aurait pensé que le Burkina Faso serait touché à ce point, du nord jusqu'au sud ? Au Niger, si l'ouest du pays (proche du Mali) et l'est (où sévit Boko Haram) sont hautement vulnérables, les régions centrales profitent encore d'un calme relatif. Quant au Nigeria, la situation est explosive, mais elle doit toujours être resituée dans une perspective où les revendications sécessionnistes et les affrontements intercommunautaires sont anciens et dépassent le simple cadre agriculteurs-éleveurs.

La dégradation des conditions de sécurité s'est aussi accompagnée d'une escalade des tensions intercommunautaires, provoquant des fractures sociales durables. Mêlant revendications foncières et affirmations identitaires à d'anciens clivages ethniques restés longtemps dormants, l'insécurité et la violence armée bouleversent les codes de conduite et ouvrent la porte aux affrontements. Les conflits que connaissent actuellement le Burkina Faso se construisent autour d'une pseudo-opposition agriculteurs/éleveurs s'accompagnant d'une grille de lecture ethniciste Peuls/Gourmantché. Ces conflits ne sont pas résiduels, limités à quelques zones mais bien généralisés à une grande partie du territoire conduisant l'Observatoire pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (ODDH) à publier un rapport le 22 juin 2020 intitulé « Burkina Faso, Risque d'un nouveau Rwanda ! » faisant référence à une élimination systématique des populations peules dans certains territoires.

Il convient d'ailleurs de souligner que l'élaboration de Carte Nationale d'Identité pour les éleveurs fait dorénavant partie des activités que nous menons à travers nos projets. Ces cartes permettent à leurs détenteurs d'éviter, dans certaines zones, lors de contrôles routiers, de rencontrer des difficultés.

C'est de ce terreau fertile que les organisations terroristes se nourrissent pour trouver les failles, attiser les tensions et faire prospérer un sentiment d'injustice sociale facilitant le recrutement dans leurs rangs des plus désabusés, surtout les jeunes²⁰.

Très médiatisés, les conflits trouvent alors une interprétation immédiate dans l'appartenance ethnique des parties en présence, les Peuls étant tour à tour criminels ou, à l'inverse, victimes d'un génocide organisé. Le problème de l'accès aux ressources passe alors au second plan, alors que ces conflits sont révélateurs de causes plus profondes liées à la concurrence entre l'agriculture et l'élevage, plutôt qu'entre « agriculteurs » et « éleveurs ». Au Nigeria, les Peuls sont considérés comme un facteur majeur de déstabilisation. Toutefois, en 2019, le *Global Terrorist Index* souligne qu'ils ne sont pas classés en tant que véritable organisation terroriste (dont l'action serait fondée sur un discours idéologique et religieux), mais comme des extrémistes utilisant des méthodes terroristes dans le but principal d'accéder à des ressources pastorales qui leur échappent de plus en plus²¹. La nuance est subtile, mais importante.

20 L'insécurité et les dangers d'une ethnicisation des conflits. Les Peuls : des pions sur l'échiquier djihadiste. Grand reportage, France-Culture, Aurélie Kieffer et Claude Guibal, 13 décembre 2019. <https://www.franceculture.fr/emissions/grand-reportage/les-peuls-des-pions-sur-lechiquier-djihadiste>

21 **Global Terrorism Index-2019**, Institute for Economics and Peace, National Consortium for the Study of Terrorism and Responses to Terrorism, University of Maryland.



Par ailleurs, en instaurant une démocratie locale, la décentralisation a été porteuse d'espoirs. Toutefois, l'exercice de cette démocratie tend à se faire en faveur des communautés autochtones, au risque de marginaliser les utilisateurs temporaires des ressources, tels les éleveurs mobiles. La vision de l'élevage par le législateur reste aussi ambivalente, reconnaissant d'un côté l'importance de la mobilité, tout en prônant la sédentarisation de l'élevage. Ainsi, la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) du Burkina Faso affirme l'importance de sécuriser la mobilité, tout en soulignant qu'il ne s'agit que d'une transition des systèmes extensifs vers l'élevage intensif qui doit se faire à travers une incitation à la sédentarisation.

En révélant la difficulté d'accéder aux ressources pastorales, les conflits mettent en évidence le rôle d'arbitrage que l'État doit jouer comme garant d'une approche équitable de l'agriculture et de l'élevage, sans laquelle une communauté sera accusée à tort sur la base de l'appartenance ethnique. Les politiques actuelles favorisent-elles un tel arbitrage ? Sans doute en théorie. Dans la pratique, cependant, nombre d'agropasteurs vivent dans des milieux où les aires pastorales ne bénéficient d'aucune protection et se trouvent réduites en lambeaux. Par ailleurs, il est légitime de douter que la sévérité des réglementations mises en place par certains pays côtiers à propos de la

transhumance sera de nature à calmer les tensions.

De la même façon, la prolifération des milices d'autodéfense, souvent encouragées par les États, ne fera qu'amplifier les risques de stigmatisation communautaire. En agissant comme supplétif des forces de l'ordre, ces milices sont à même de développer des méthodes expéditives et d'inciter à une mise en accusation immédiate d'autres communautés, parmi lesquelles celles de tradition pastorale sont souvent en première ligne.

Les changements climatiques constituent-ils un facteur d'aggravation ? Les experts hésitent à établir un lien immédiat entre la vulnérabilité climatique et le déclenchement de conflits. Néanmoins, trois interactions sont à craindre : l'augmentation des conflits liés à l'accès aux ressources agricoles et pastorales, les tensions liées aux migrations forcées ou volontaires d'origine climatique et les conflits liés à la répartition de l'eau. En outre, on s'attend à des répercussions sur la capacité des États à maîtriser les désastres liés aux épisodes climatiques extrêmes et, par conséquent, sur une prolifération des groupes armés. À ce risque s'ajoutent les faibles moyens de subsistance et les forts taux de chômage chez les jeunes, ce qui pourrait intensifier leur recrutement par les organisations terroristes.



5. Conclusion

Appuyer la mobilité et accompagner une gestion locale

Pour enrayer cette dégradation des relations intercommunautaires, il faut limiter les causes des conflits. Or, ces conflits sont souvent des conflits agriculteurs-éleveurs liés à la mobilité du bétail. CQFD depuis maintenant presque un siècle, pour diminuer les conflits il faut réduire la mobilité, permettre enfin à la filière bétail-viande de se moderniser en favorisant un système intensif. Pour rappel, en prenant le cas du Burkina Faso, le secteur de l'élevage au Burkina Faso repose en grande partie sur les races locales conduites dans les systèmes extensifs (87 à 98 pour cent) semi-intensif (2 à 11 pour cent) et intensif (1 à 2 pour cent) selon les espèces.

Encadré 1. Une longue histoire de négligence du conseil technique sur la mobilité pastorale

En 1983, en conclusion d'un important projet de recherche sur le Sahel, les chercheurs du Centre pour la recherche agrobiologique de Wageningen au Pays-Bas lançaient une mise en garde : « la substitution du nomadisme et de la transhumance par un mode de vie sédentaire se répercutera très négativement sur la productivité animale » (Penning de Vries 1983 : 30). Poul Sihm, Chercheur à l'International Livestock Center for Africa (ILCA), citait parmi les principales causes de l'échec du projet : « l'accent mis unilatéralement sur l'assistance technique comme moyen d'atteindre le développement, ainsi que le soutien des bailleurs aux tentatives gouvernementales de contrôler le pastoralisme, y compris par des efforts vains déployés pour sédentariser les pasteurs, sans aucune considération du fait que cela aurait détruit la caractéristique plus précieuse des systèmes pastoraux — leur mobilité et flexibilité dans l'usage de ressources foncières marginales » (Sihm 1980 : 30). La décennie précédente, Henri Barral, géographe de l'Institut français de Recherche sur le Développement (IRD), alors ORSTOM, parlait déjà de « l'indispensable re-mobilisation des éleveurs sahéliens » (Barral 1974 : 135). Enfin, dans les années 1960, lors d'un Symposium de l'UNESCO à Paris sur les problèmes des zones arides, Brémaud et Pagot affirmaient que la sédentarisation des populations pastorales aurait engendré des dégradations écologiques et économiques significatives (Brémaud and Pagot 1962).

Source : MISEREOR 2019

Cf, *Conflits entre agriculteurs et éleveurs*, Camilla Toulmin, Savério Kräti, p.18
<https://pubs.iied.org/pdfs/10208FIIED.pdf>



Discours simple pour ne pas dire simpliste revenant sans cesse depuis un siècle et omettant le principe fondamental souligné par toutes les études scientifiques sur le secteur de l'élevage au Sahel, à savoir que la mobilité est totalement adaptée aux aléas climatiques propres au climat Sahélien.

Comme le rappellent Toulmin et Kräti, « Pendant la majeure partie de son histoire, les approches gouvernementales en matière de développement pastoral ont visé l'émancipation de la production animale des aléas de l'écosystème des milieux arides. Par extension, cela s'est souvent traduit par des tentatives visant à « émanciper » ou de faire sortir les pasteurs du pastoralisme, et à aborder le développement pastoral comme un développement en dehors du pastoralisme ».

S'il y a un consensus du côté des experts pastoraux pour reconnaître le caractère indispensable de la mobilité pour la

productivité et la commercialisation du secteur de l'élevage et de la filière bétail-viande, le même consensus se retrouve du côté des chercheurs en sciences sociales (ICG, Charline Range...).

Pour limiter et essayer d'obtenir une désescalade des tensions intercommunautaires, il faut poursuivre les investissements facilitant la mobilité pour la production ou le commerce et accroître l'implication des communautés d'éleveurs dans les espaces de décision, notamment au niveau des Collectivités territoriales.

Aujourd'hui, renoncer à poursuivre les investissements dans ces 2 directions, tant au niveau du Burkina Faso qu'au niveau régional, reviendrait à moyen terme à détruire une filière stratégique au niveau socio-économique et conduirait à court terme à porter une part de responsabilité dans l'accroissement des tensions intercommunautaires et des risques génocidaires.







PROJET RÉGIONAL DE DIALOGUE ET D'INVESTISSEMENT
SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE AU SAHEL
ET DANS LES PAYS CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (PREDIP)

FICHE 10.C3

Grandes étapes de mise en place d'une inter-collectivité

Note de cadrage

COMPOSANTE C3 : Projet d'Appui à la Mobilité
du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources
et aux Marchés (PAMOBARMA)

FICHE 10.C3 :
Grandes étapes de mise en place d'une inter-collectivité

10.C3



1. Préambule

Acting for Life privilégie, dans la mise en œuvre de ses programmes une approche territoriale plutôt qu'une approche-projet. L'approche territoriale se concrétise par la mise en place d'une inter-collectivité permettant l'ancrage institutionnel des différentes activités mises en œuvre. Cette approche a été mise en place dans le cadre du Projet d'Appui à la Mobilité du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources et aux Marchés (PAMOBARMA) dans 8 pays d'Afrique de l'Ouest. Cette note a pour objectif de reprendre les grandes étapes méthodologiques menant à la mise en place d'une inter-collectivité.

Ingénierie sociale/investissements/ingénierie institutionnelle : les 3 phases clés d'un même processus

Pour dépasser l'approche projet et construire une approche territoriale, il convient de s'inscrire dans un processus mettant en œuvre 3 phases clés, à savoir : i) l'ingénierie sociale, ii) les investissements, et iii) l'ingénierie institutionnelle.

La phase d'investissements correspond dans le cadre d'un projet agropastoral comme le PAMOBARAMA à la sécurisation de pistes, à la réalisation de points d'eau, à la construction d'infrastructures marchandes et à la mise en place de banques d'aliment-bétail et de dépôts vétérinaires. Cette phase renvoie à une certaine méthodologie développée par l'AFL et ses partenaires dans d'autres notes techniques. Nous ne nous attardons pas sur cette phase en particulier mais plutôt sur les phases en amont (phase 1) et en aval (phase 3).



2. Prédéfinir le territoire d'intervention



Cette démarche est, de manière assez évidente, intrinsèque à la notion d'approche territoriale. La circonscription du territoire va influencer les phases d'ingénierie sociale et institutionnelle. Il s'agit de définir l'emprise territoriale sur lequel le projet va agir. Pour y parvenir, plusieurs paramètres doivent être pris en considération :



2.1. Le ciblage des aménagements

Chaque partenaire de mise en œuvre a déjà une idée des aménagements prioritaires (pistes, infrastructures marchandes...) à réaliser dans la région d'intervention. Ce ciblage doit correspondre à une logique globale de la filière et éviter au maximum le saupoudrage. Autrement dit, l'analyse-diagnostic de la filière sur un territoire donné permettra de cibler des aménagements complémentaires.

Note technique AFL, « La réalisation d'infrastructures marchandes d'une apparente facilité à une réelle complexité dans la mise en œuvre »

<http://www.interreseaux.org/ressources/article/la-realisation-d-infrastructures?lang=fr>

« Ensuite, il s'agit de développer une approche intégrée de la filière transversale aux domaines et aux résultats. La réalisation d'infrastructures marchandes est une entrée potentielle dans un développement cohérent de la filière sur un territoire donné. Elle doit donc être systématiquement rattachée aux autres domaines d'intervention. La démarche devrait être : Le diagnostic a identifié le marché de XX comme prioritaire. Nous allons sécuriser les couloirs reliant les différents marchés relevant de son maillage. Nous allons sécuriser les couloirs de transhumance approvisionnant ces marchés durant la saison sèche. Nous allons positionner des magasins d'aliments-bétail et des dépôts vétérinaires à des endroits stratégiques sur ces axes. »

En d'autres termes, chaque aménagement prévu par les partenaires doit construire une approche globale de la filière sur le territoire. Cette approche permet donc d'emblée de définir les Collectivités sur lesquelles le programme va potentiellement intervenir.



2.2. La connaissance du dispositif par les Collectivités

Les partenaires de mise en œuvre doivent s'assurer de la collaboration et de l'engagement des différentes Collectivités. Cela s'effectue à travers la présentation aux Collectivités des objectifs de l'approche au-delà du seul bénéficiaire de l'aménagement.

Exemple : La commune X bénéficiaire d'un marché doit également avoir conscience qu'elle va à moyen terme i) s'inscrire dans une inter-collectivité et ii) devoir fournir sa quote-part pour le fonctionnement d'un dispositif de suivi-supervision.

Cette information permettra, parallèlement au ciblage des aménagements, de démarrer la mise en œuvre de l'inter-collectivité et de partager le même niveau d'information avec les élus quant à la mise en place du processus. À ce stade, il sera possible de changer de commune et d'aménagement si des élus étaient peu convaincus par le dispositif.



2.3. La mise en synergie

La mise en synergie doit être au cœur de la définition du territoire. Celle-ci peut être sur des aménagements à construire ou construits dans le cadre d'autres projets et intégrant le territoire retenu. Il convient, ici, pour les partenaires de mise en œuvre de s'assurer qu'ils pourront modifier, si nécessaire, les modalités de gestion d'une infrastructure marchande dont ils ne sont pas à l'origine de l'identification.

Au-delà des aménagements, la synergie doit également être à rechercher au niveau des inter-collectivités en cours d'élaboration ou déjà élaborées. Là encore une inter-collectivité déjà en place pourra fortement orienter la circonscription du territoire.

3. Le dispositif d'ingénierie sociale



Une fois le territoire provisoirement défini, il conviendra dans un premier temps de définir, le plus précisément possible, le dispositif technique de suivi/supervision qui sera mis en place sur les aménagements prévus dans le cadre du projet. À titre d'exemple, sur un couloir de 150 km qui sera équipé, le partenaire mettra XX Comités de suivi au niveau local. Ils feront XX sorties par an. Le coût pour le fonctionnement de chaque Comité sera de XX FCFA. L'ensemble du tronçon sera supervisé par un animateur qui fera XX sorties par an. Le coût de supervision sera de XX FCFA/an.



L'objectif sera, sur la base des aménagements mis en place, d'obtenir un coût de fonctionnement unitaire pour chaque type d'aménagement. Étendu à l'ensemble du territoire et multiplié par l'ensemble d'aménagements similaires, cela donnera une estimation budgétaire de suivi/supervision de la filière agropastorale sur une année.

Exercice de calcul de coût du dispositif

Type d'aménagement	Coût unitaire (FCFA)	Nombre d'unités sur le territoire retenu	Total (FCFA)
Pistes	9 936	1 700	16 891 200
Marchés	358 286	32	11 465 152
Dépôts	172 339	24	4 136 136
Total			32 492 488 FCFA 49 534 Euros

4. Le dispositif d'ingénierie institutionnelle



S'il n'existe pas d'inter-collectivité préalable à la mise en œuvre du PAMOBARMA, une équipe de consultants juristes appuiera les partenaires pour choisir le montage le plus approprié à l'approche et à la législation du pays d'intervention. Les partenaires de mise en œuvre auront pour objectifs d'accompagner la mise en place de l'inter-collectivité mais aussi, et surtout :

- i) de présenter le dispositif technique de suivi/supervision sur le territoire ;
- ii) d'aboutir à une contractualisation entre une OSC en charge de ce suivi/supervision et l'inter-collectivité ;
- iii) d'obtenir une contribution de la part de chaque Collectivité membre de l'inter-collectivité pour couvrir une partie ou la totalité des coûts inhérents à ce dispositif.



5. Conclusion

L'approche territoriale d'AFL demeure un processus pouvant constamment évoluer. Une inter-collectivité regroupant 3 communes pourra très bien en cours de projet intégrer d'autres Collectivités et étendre ainsi son emprise territoriale. De même, les coûts comme les recettes seront plus ou moins précis et pourront évoluer à la hausse comme à la baisse dans le temps. Quoi qu'il en soit, il faut aborder la filière agropastorale à travers une approche intégrée et celle-ci implique *de facto* une approche territoriale. Le développement de la filière doit donc être pensé à une échelle territoriale raisonnée impliquant à minima plusieurs communes et justifiant par là-même que l'ancrage institutionnel de ce type d'intervention relève d'inter-collectivités.



PROJET RÉGIONAL DE DIALOGUE ET D'INVESTISSEMENT
SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE AU SAHEL
ET DANS LES PAYS CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (PREDIP)

FICHE 11.C3

Accompagner la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest

Éléments de capitalisation

**COMPOSANTE C3 : Projet d'Appui à la Mobilité
du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources
et aux Marchés (PAMOBARMA)**

FICHE 11.C3 :
Accompagner la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest

11.C3



1. Préambule

Depuis maintenant plus de 10 ans, Acting for Life coordonne des projets d'envergure multi-pays et multi-partenaires sur la filière agropastorale :

- *Projet d'Appui à la Productivité de l'Élevage (Mali, Burkina Faso, Bénin) (PAPE, UE, 3,8 millions d'euros, 2010-2011) ;*
- *Programme Régional d'Appui à la Productivité de l'Élevage en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Bénin, Togo, Burkina Faso, Ghana) (PRAPE, AFD/UE, 2,8 millions d'euros 2012-2015) ;*
- ***BRACED-AFL** (Projet de Renforcement de la Résilience au Sahel à travers la Mobilité du Bétail – Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina Faso et Niger (Building Resilience with Livestock Mobility - Sahel, DFID, 2014-2019, 12 635 000 d'euros) ;*
- *Programme d'Appui à la Résilience des Systèmes Agropastoraux en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso Est et Ouest, Sud Niger, Nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin). (PARSAO, AFD/UE 4 200 000 euros 2015-2018) ;*
- *Projet d'Appui à la MObilité du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources et aux Marchés (Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria, Niger, Burkina Faso, Mali), **PAMOBARMA**, AFD/UE, 13 millions d'euros 2018-2022.*

Schéma de succession causale





À travers l'ensemble de ces programmes, ce sont plus de 50 points d'eau, 10 000 tonnes d'aliments-bétail, une cinquantaine d'infrastructures marchandes, une cinquantaine d'aires de pâture et de repos mais aussi quasiment 10 000 km de pistes sécurisés sur l'ensemble des territoires d'intervention.

En partant de nos expériences, nous voudrions, ici, tirer les principaux enseignements concernant **cette activité de sécurisation de pistes**. À travers ce dossier, nous essaierons de répondre aux questions suivantes :

- **Quels sont les enjeux autour de cette activité ?**
- **Qu'est-ce qu'une piste, un couloir ?**
- **Quelle différence entre sécurisée, balisée, négociée ?**
- **Que disent les lois ?**
- **Comment procède-t-on pour bien sécuriser une piste et assurer sa durabilité ?**
- **Quelles sont les perspectives autour de cette mobilité ?**

2. La mobilité du bétail, quels enjeux ?



L'élevage de ruminants en Afrique de l'Ouest se caractérise par son caractère éminemment mobile. Parfois considéré comme archaïque et dévastatrice pour l'environnement, il a été démontré depuis les années 1980 (Horowitz, Sandfords, Scoones) que cette mobilité était indispensable et parfaitement adaptée au climat structurellement instable en Afrique de l'Ouest.

Stratégie optimale pour accéder aux différentes ressources en eau et en pâture disséminées ici ou là en fonction des pluies, la mobilité est garante de la survie des troupeaux, d'un accroissement de la productivité (Thébaud, Corniaux, 2011).

L'étude menée auprès de 386 familles dans le cadre du projet BRACED a permis de démontrer que les familles parties en transhumance ont pu préserver leur cheptel contrairement à ceux n'ayant pas pu se déplacer (10 constats sur la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest, BRACED-AFL, constat n°4, p.13).

La finalité et les impacts de cette mobilité doivent également être considérés de façon plus complexe. En effet, la mobilité du bétail pour accéder aux ressources pastorales, pour accroître sa productivité s'accompagne également de stratégie de vente d'animaux pour notamment couvrir les coûts liés à cette transhumance. Il est aujourd'hui



clairement établi que les pics de vente des animaux sur les marchés à bétail des pays côtiers (Togo, Bénin, RCI, Nigeria...) se situent au niveau des parcours aller de transhumance mais aussi, et surtout, au niveau des parcours retours vers les territoires de départ. Dans le même ordre d'idée, la transhumance ne doit pas être simplement perçue comme une ponction sahéenne de ressources côtières.

Toujours dans le cadre de l'étude BRACED-AFL, pendant la saison sèche de 2014-2015, il a été démontré que les 386 familles enquêtées ont dépensé plus d'un demi-milliard de FCFA le long de leur parcours et dans les zones d'accueil. Et durant la même saison sèche, ils ont vendu pour un demi-milliard de FCFA de têtes de bétail dans les pays d'accueil.

Enfin, cette mobilité n'est pas limitée à des axes nord-sud. Elle est également est-ouest entre pays côtiers. C'est bien pour cela qu'il semble plus juste de parler parcours aller et parcours retour plutôt que de mouvements de descente et de remontée.

La mobilité du bétail est donc indispensable et illustre la forte interdépendance entre pays côtiers et pays sahéens synonyme de cette intégration sous régionale tant mis en avant par les décideurs politiques et les institutions telles que la CEDEAO et l'UEMOA. Et avec un cheptel évalué globalement à 60 millions de bovins et 160 millions de petits ruminants, les productions animales représentent jusqu'à 65% de l'approvisionnement en viande bovine à l'échelle de toute l'Afrique de l'Ouest. Au-delà de la viande, du lait, des cuirs et des peaux, le poids

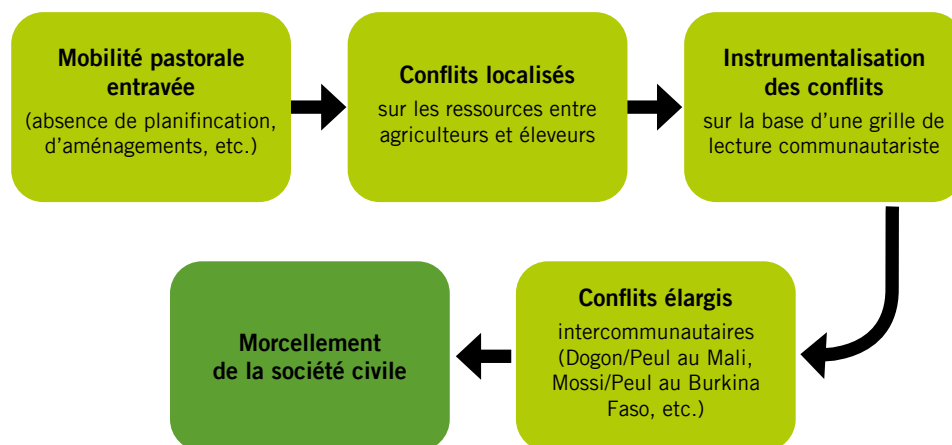
économique du secteur doit également intégrer des valeurs économiques et sociales indirectes, telles que la contribution à la production agricole (fumure des champs, traction attelée), la sécurité alimentaire et l'épargne des ménages. La contribution de l'élevage au secteur agricole (de 24% au Burkina Faso à 84% au Niger) est fondamentale, ainsi qu'à l'emploi en milieu rural et urbain. Le pastoralisme constituerait ainsi une source de revenus pour 80 millions de personnes en Afrique de l'Ouest.

Si la filière bétail est une filière stratégique pour le développement socio-économique des territoires et Si la mobilité du bétail est un élément clés de la performance de la filière bétail. Alors il convient de développer et de consolider les stratégies facilitant cette mobilité du bétail.

Et pourtant malgré son caractère stratégique et même si elle est légalement protégée par certains pays sahéens (notamment le Mali et le Niger), la mobilité des animaux demeure confrontée à des difficultés majeures qui fragilisent les systèmes agropastoraux et menacent leur équilibre. En effet, au cours des 20 dernières années, la baisse de la fertilité des terres, la pression démographique et le développement des cultures de contre-saison se sont traduits par une extension des superficies cultivées au détriment des ressources pastorales à travers notamment la réduction des pâturages, une mise en culture des bas-fonds et des espaces forestiers, la réduction des couloirs de passage, le manque d'aires de repos et de points d'eau.



Schéma de succession causale



Cette pression sur les ressources naturelles bien souvent au détriment des ressources pastorales incarne la genèse de nombreux conflits. Il convient d'ailleurs de rappeler qu'en dehors des situations de guerre, les conflits agriculteurs/éleveurs sont les conflits les plus meurtriers en Afrique de l'Ouest. Concernant le Nigeria, au compte de l'année 2018, il y a eu plus de morts liés aux conflits agriculteurs/éleveurs qu'à Boko Haram. Le HCR estime à plus de 62 000 personnes, le nombre de déplacés au Nigéria en 2017 à cause des conflits agriculteurs/éleveurs. Et en l'absence de réponse à cette problématique, les auteurs du rapport d'ICG prédisent même une déstabilisation du pays (International Crisis Group, n°262, 26/07/2018). De plus, ces conflits locaux, autour de ressources, peuvent

être instrumentalisés ultérieurement par des Groupes Armés Non Étatiques (GANE). L'instrumentalisation se joue plus précisément sur le fait de donner une grille de lecture ethnociste aux conflits, lui octroyant ainsi une tribune dépassant largement sa localisation initiale. Comme le rappellent les analyses d'International Crisis Group « *Résoudre les conflits locaux permet de contenir l'extrémisme violent beaucoup plus qu'endiguer l'extrémisme violent ne permet de résorber les crises locales* ». (ICS, 24/07/2019). Et dans une logique de cercle vicieux sans fin, cette instrumentalisation accroît les tensions et les conflits. Cela dégrade encore plus le contexte sécuritaire. Cette dégradation limite la mobilité du bétail ; ce qui conduit à une pression accrue sur les ressources.



3. Qu'est-ce qu'une piste à bétail ?



Les pistes peuvent également être appelées couloirs. Dans l'ensemble de lois régissant le pastoralisme, des différences sont portées entre l'amplitude de la mobilité. Les textes de pistes d'accès/pistes locales quand il s'agira de mobilité locale, de pistes de transhumance quand il s'agit de déplacements plus importants. Le Code pastoral béninois parle de « *longue distance* », quant à la Charte Pastorale Malienne, elle définit la transhumance comme reliant à minima « *deux ou plusieurs localités* ».

Il est intéressant que la loi sur le pastoralisme au Burkina-Faso ajoute à ces deux définitions une définition concernant plus spécifiquement les pistes de commercialisation comme étant des « *voies affectées à la circulation des animaux et permettant de les convoier à pied des zones de production vers les centres de consommation et/ou les marchés à bétail* ».

Bien évidemment, ces 3 types de pistes (locale, transhumance, commerciale) ne sont pas exclusives l'une de l'autre.

Elles se complètent bien souvent au sein d'une logique réticulaire. Les pistes locales peuvent recouper les pistes de transhumance et les pistes commerciales...

La question est de savoir à partir de quand peut-on dire qu'une piste est sécurisée ? Nous pouvons dire qu'une piste est sécurisée à partir de l'instant où elle remplit l'objectif pour lequel elle a été réalisée, à savoir *un espace démarqué et protégé de tout empiètement*. Autrement dit, la piste est sécurisée pour les usagers et pour les riverains. C'est tout le travail de négociation en amont qui permet d'atteindre cet objectif bien plus que la pose d'une balise qui n'est que l'aboutissement du processus. Et d'ailleurs, une négociation bien menée dans un environnement avec une pression foncière faible pourra conduire à un balisage physique très discret (marquage végétal ou à la peinture). Et sur les endroits les plus litigieux des bornes pourront être posées comme marqueurs d'emprise foncière.



Borne implantée par le RECOPA, Est du Burkina Faso



Piste sécurisée = Espace réservé pour le déplacement des animaux et protégé de tout empiètement.

Une piste peut donc être sécurisée sans être balisée.

Une piste peut être balisée sans être sécurisée.

Facilitant le déplacement d'animaux, la seule existence d'une piste sécurisée n'est pas suffisante pour rendre cette piste utilisable. Pour être réellement opérationnelle, une piste à bétail doit répondre à 3 fonctions correspondant aux besoins habituels d'un troupeau :

- i) se déplacer,
- ii) pâturer,
- iii) s'abreuver,
- iv) se reposer,

La sécurisation d'une piste à bétail doit donc s'inscrire dans des aménagements plus vastes et complémentaires comme des points d'eau, des aires de pâture et des aires de repos.



4. Que disent les lois ?



Même si certains textes de lois ou arrêtés datent de la période coloniale (notamment pour le Mali), il faudra attendre les deux dernières décennies pour voir le foncier pastoral pris en considération dans le cadre des réformes foncières.

- Codes rural et pastoral au Niger (1993 et 2010),
- Code pastoral en Guinée (1995),
- Code pastoral en Mauritanie (2000),
- Charte pastorale au Mali (2001),
- Réforme agraire au Burkina Faso en 2002.

5. Références législatives et réglementaires



BURKINA FASO

- Loi n°034-2002 du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme
- Loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière
- Loi n°002 2001 AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau
- Décret n°97-054/PRES/PN/Nr-S du 6 février 1997 portant condition et modalités d'application de la loi sur la RAF



GUINÉE

- Loi n°95-046 du 29 août 1995 portant Code de l'élevage et des produits animaux
- Loi n°95-051 du 20 août 1995 portant Code pastoral
- Décret n°97/215 du 23 octobre 1997 réglementant la transhumance
- Décision du 23 mars 2000 du Gouverneur de Boké portant création, attributions, compositions et organisations des Comités chargés de la gestion de la transhumance
- Décret n°94-108 du 3 novembre 1994 portant attributions et organisations du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts

MALI

- Loi n°004 du 27 février 2001 portant charte pastorale
- Loi portant Code domanial et foncier
- Loi n°02-006 du 31 janvier 2002 portant Code de l'eau
- Décret n°956447/P-RM du 22 décembre 1995 portant création d'un Comité interministériel de coordination du secteur de l'eau
- Arrêté local du Gouvernement du Soudan français du 25 Novembre 1919 réglementant la transhumance

MAURITANIE

- Loi n°44-2000 portant Code pastoral
- Ordonnance n°85-144 du 4 juillet 1985 portant Code de l'eau
- Décret n°67-143/PRN/MER du 25 septembre 1967 portant sur la réglementation d'ouverture et de fermeture des stations de pompage situées dans les zones pastorales
- Décret n°61-150/MER du 25 juillet 1961 fixant les conditions d'attribution des stations de pompage et des zones de pâturage qui y sont rattachés
- Décret n°61-254/MER du 2 décembre 1961 fixant les règles d'utilisation des stations de pompage et des zones de pâturage par les groupements, collectivités et individus en bénéficiant

NIGER

- Loi n°93-014 du 2 mars 1993 portant Code de l'eau
- Ordonnance n°96-067 du 9 novembre 1996 portant régime des coopératives
- Ordonnance n°93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code rural



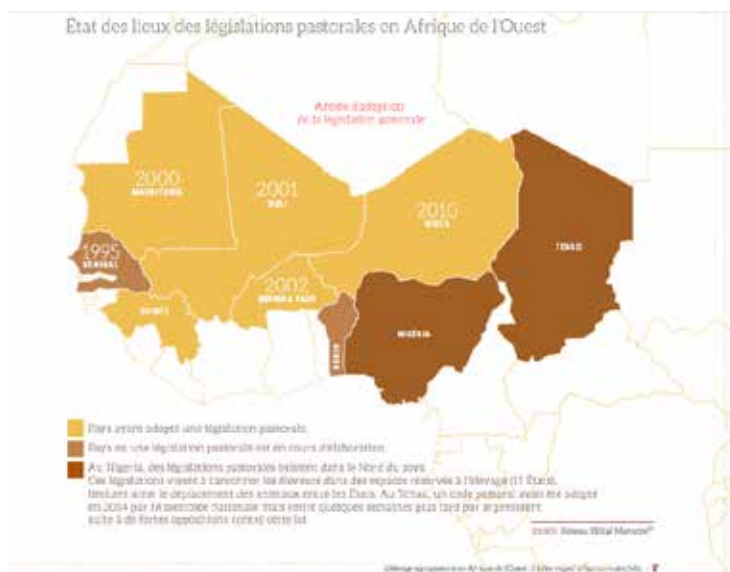
- Ordonnance n°59-183 du 29 octobre 1959 créant une commission domaniale chargée de reconnaître les tracés des couloirs de passage du bétail en zone de culture
- Décret n°97-006 du 10 janvier 1997 couloirs de passage du bétail en zone de culture fixant le statut des terroirs d'attaches
- Décret n°97-008/PRN/MAG/EL du 10 janvier 1997 portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du Code rural
- Décret n°87-77/PCMS/MI du 18 juin 1987 réglementant la circulation et le droit de pâturage du bétail dans les zones de culture

SÉNÉGAL

- Loi n°2002-24 du 9 décembre 2002 portant sur l'amélioration génétique des espèces animales domestiques
- Loi n°98-03 du 8 janvier 1998 portant Code forestier (partie législative)
- Loi n°81-13 du 4 mars 1981 portant Code de l'eau
- Loi n°64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national
- Décret n°98-164 du 20 février 1998 portant Code forestier (partie réglementaire)
- Arrêté ministériel n°51-80-MDRH du 13 mai 1985 fixant la tarification de l'eau des forages pastoraux
- Décret n°86-320 du 11 mars 1986 réglementant l'élevage, l'introduction, la transhumance et l'utilisation des camélidés au Sénégal
- Décret n°80-268 du 10 mars 1980 portant organisation des parcours du bétail et fixant les conditions d'utilisation des pâturages
- Décret n°2002-1094 du 4 novembre 2002 abrogeant et remplaçant le décret n°62-0258 du 5 Juillet 1962 relatif à la police sanitaire des animaux.



Carte extraite de l'infographie faite par Inter-Réseaux "L'élevage pastoral au Sahel et en Afrique de l'Ouest. 5 idées reçues à l'épreuve des faits



Ces différents textes de lois par pays viennent compléter le protocole de la CEDEAO réglementant la transhumance depuis 1998. Ce protocole reconnaît l'importance de la mobilité pastorale transfrontalière et vise à réduire les problèmes quand les troupeaux se déplacent, notamment les conflits entre agriculteurs et éleveurs, et la propagation de maladies animales (épizooties).

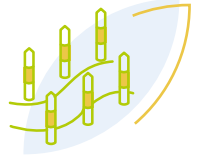
Ces avancées sur le point légal marquent indubitablement une reconnaissance du système de production pastoral. Cependant, elles souffrent de nombreux manquements. Tout d'abord, ces lois ont souvent été sectorielles occultant les dimensions multiples de la question pastorale (lien notamment entre pistes et ressources en eau). Cela a conduit certains pays à combler les insuffisances par d'autres textes de loi. Ainsi, le Niger a adopté une stratégie d'hydraulique pastorale en 2011. Ensuite, ces textes ont parfois une faible application sur le

terrain dans un contexte de pluralisme institutionnel (Chauveau et al. 2001, Lund, 2001). Enfin, certains textes de lois adoptent des perspectives ambivalentes. Ainsi, la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique qui a été adoptée en octobre 2015 au Burkina Faso tout en reconnaissant l'importance de la transhumance rappelle la nécessité de créer des conditions favorables pour le développement d'un système intensif (Touré, 2018). Dernier exemple, au Bénin, en parallèle de l'adoption du Code pastoral (loi 18-20 du 23 avril 2019), un arrêté interministériel limite depuis 2018, la mobilité du bétail en dessous de la ville de Dassa-Zoumé.

Ces contradictions révèlent la vision bureaucratique de nombreux Gouvernements estimant fondamentalement que cette filière doit être modernisée et que cette transformation doit passer par une sédentarisation.



6. Qu'est-ce que sécuriser une piste ?



Le travail de sécurisation d'une piste à bétail peut être arbitrairement scindé en amont et en aval du travail de marquage (végétal, peinture ou balisage proprement).

Nous aurions un premier temps renvoyant à la négociation, un second temps correspondant au marquage proprement dit et un troisième temps inscrivant la réalisation dans un dispositif permettant d'entrevoir sa durabilité. Le temps de matérialisation, de balisage renvoie principalement à la réalisation de Dossier d'Appels d'Offres et au suivi des travaux. Pour des raisons évidentes d'intérêts, nous ne porterons pas notre attention sur ce point. En revanche, nous allons reprendre en détails les activités de négociation en amont de la pose des balises et les dispositifs envisagés pour assurer une pérennité aux aménagements.

6.1. Le temps long de l'identification et de la négociation

Le travail d'identification des parcours empruntés par les éleveurs n'est pas toujours évident. Il convient de réaliser un véritable travail de récolte de données afin de dresser une cartographie la plus fidèle possible des parcours pratiqués. Cependant, pour être complètes, ces données doivent être croisées entre les deux principales catégories d'acteurs, à savoir les habitants des territoires d'accueil et les utilisateurs (bouvier) de ces pistes à bétail. Cette caractéristique est parfois ignorée notamment pour des raisons pratiques lorsque la mobilité touche plusieurs pays. Pour des questions de faisabilité, l'identification est faite au niveau des autochtones sans être confrontée aux pratiques puisque les principaux concernés résident dans un autre pays.

Une fois ce travail d'identification réalisé, le processus s'engage dans un long et complexe travail de négociation.

Ce temps est complexe en ce sens où l'identification des propriétaires terriens auprès de qui il conviendra de négocier n'est pas toujours évidente. Comme le rappelle Gonin (2014 : 286) : « *Dans les espaces dont l'appropriation peut leur être potentiellement contestée, les lignages autochtones installent en leur nom des migrants agricoles. Ceux-ci défrichent et cultivent la brousse ; les récoltes leur reviennent mais la propriété de la terre reste aux autochtones.* » Dès lors, Les acteurs cultivant le long des couloirs ne sont pas systématiquement les propriétaires terriens.

Afin de révéler plus facilement « des propriétaires cachés » et surtout de s'assurer d'une acceptation maximum des couloirs négociés, il convient, tout au long des temps d'ingénierie sociale en amont du balisage, de prévoir des temps de validation à des échelles multiples.

Dispositif d'ingénierie sociale « pistes » réalisé par AFL dans le cadre du PRAPS

Dispositifs d'ingénierie sociale concernant les pistes

Etape 1. Le ciblage

<p>A.1.1.</p> <p>Enquête de terrain (Diagnostic). (mission de terrain, POS, flux des animaux, situation de référence, synergie partenaire)</p>	<p>1) Identifier au niveau commun mais aussi au niveau provincial/départementale et régional les autres programmes intervenant sur la même thématique ou sur une thématique complémentaire. 2) Faire un état des lieux des villages traversés par la piste. 3) Définir l'origine et la destination des troupeaux, il conviendra également de distinguer l'usage local ou transhumant, cet aspect permettra de faire ressortir que le projet n'aidera pas seulement ceux venant de loin mais également les troupeaux locaux. 4) Mener des entretiens avec les éleveurs ou leurs représentants (si période de mobilité) pour lister les difficultés sur site (occupation, absence d'aménagement type point d'eau, aire pastorale). 5) le point 4 permettra de proposer d'autres types d'aménagement (pistes d'accès), cela signifie également d'aller constater la possibilité de réaliser les aménagements complémentaires exemple si c'est un barrage à usage agricole qui obstrue l'accès il ne sera pas possible de le réhabiliter. 6) Cartographier primaire des couloirs et des aménagements environnants.</p>	<p>Partenaire</p>	<p>Rapport de diagnostic</p>
<p>A.1.2.</p> <p>Forum communautaire au niveau village (i) information sur l'intervention et l'aménagement, (ii) mise en place des comités de négociation, (iii) mandat</p>	<p>Nombre de participants illimité, cela peut durer une matinée. Présenter le projet. Réalisation de la carte du terroir, ressources et pistes. Identification des zones d'empiètements et demande à l'assemblée d'identifier les personnes pour remédier au problème en se constituant en comités de négociation (en général 2 à 3 jours pour le début de la négociation). Supervision de l'opérateur à la date fixée.</p>	<p>Partenaire</p>	<p>PV</p>

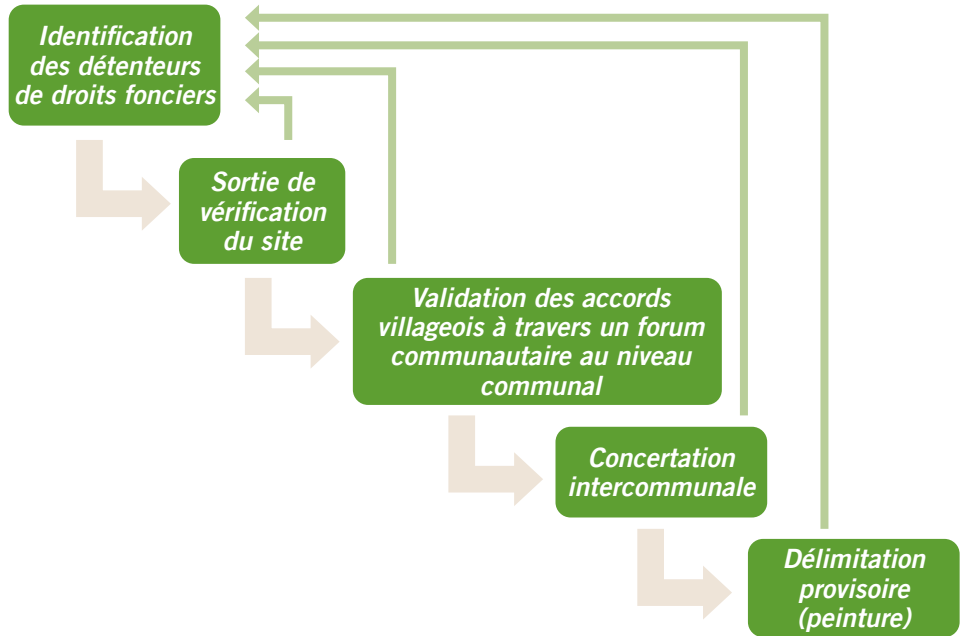
Etape 2. La négociation

<p>A.2.1.</p> <p>Identification des détenteurs de droits fonciers (propriétaires terriens) et PV de cession de terres</p>	<p>Supervision de l'opérateur à la date fixée (cf A.2.4.). Débriefing avec le comité de négociation. Visite aux propriétaires terriens avec le comité de négociation, présentation du projet, avantage de l'aménagement. Si accord, signature immédiate, si désaccord réunion avec le comité de négociation pour identifier d'autres personnes ressources qui pourront convaincre le propriétaire sur la base des arguments donnés (exemple si le propriétaire demande de récupérer une terre ailleurs, il sera possible d'identifier un propriétaire terrien influent susceptible de pouvoir lui remettre un terrain équivalent).</p>	<p>Partenaire, comité de négociation</p>	<p>Rapport d'identification, PV de cession de terres</p>
<p>A.2.2.</p> <p>Sortie de vérification du site avec CL, STD, coutumiers, représentants des éleveurs, comités de négociation</p>	<p>Regroupement des équipes de sorties au niveau de la préfecture, signature d'un PV de sortie reconnaissance. Copie conservée par le partenaire et original remis au niveau de la Préfecture.</p>	<p>Partenaire</p>	<p>PV de reconnaissance</p>
<p>A.2.3.</p> <p>Validation des accords villageois à travers un forum communautaire au niveau communal</p>	<p>30 personnes durant une matinée. Intervention des ST des Ministères concernés pour présenter les textes de lois. Présentation par le partenaire du contexte et des enjeux du futur aménagement. Présentation par chaque délégué de village des négociations faites en stipulant qu'il y a eu accord de l'ensemble des parties prenantes.</p>	<p>Partenaire</p>	<p>Rapport d'atelier ou de forum de validation</p>
<p>A.2.4.</p> <p>Concertation inter-communale</p>	<p>Positionnement au niveau d'une inter-collectivité si existante sinon au niveau régional</p>	<p>Partenaire</p>	<p>Rapport d'atelier</p>
<p>A.2.5.</p> <p>Délimitation provisoire (peinture)</p>	<p>Délimitation sur des endroits visibles (partie supérieure tronc d'arbre) et sur les endroits ayant nécessité des négociations</p>	<p>Partenaire</p>	<p>Géolocalisation</p>





Ainsi, à partir de la première activité de la phase de négociation définissant les détenteurs de droits fonciers, les 6 activités suivantes avant balisage la pose de balises sont des activités de contrôle de l'activité première à l'échelle du village puis de la commune et de l'inter-collectivité. L'activité ultime consiste en un balisage provisoire afin de s'assurer qu'il n'y ait pas un dernier propriétaire non identifié ou que le balisage soit accepté.



Ainsi, les résultats de chaque activité peuvent conduire à redéfinir la première activité d'identification des propriétaires terriens.

Le temps de négociation est donc un temps *crucial, complexe, relativement long* et *coûteux*.

Concernant l'espace transfrontalier Niger/Burkina/Bénin, il faut en moyenne entre 2 et 4 jours/homme de concertation, par kilomètre de piste. Quant aux seuls coûts de concertation, il faut compter entre 20 000 et 80 000 FCFA. Et encore ce coût est sous-évalué puisqu'il n'intègre pas les salaires des animateurs pris sur le projet.

Territoire	Opérateur	Temps de négociation/ km	Coûts des concertations/ km (FCFA)	Coût du balisage (FCFA)
Tillabéri (Niger)	GAJEL	3 à 4 jours	20 225	213 474
Atacora (Bénin)	UDOPER	3 jours	79 200	280 800
Est (Burkina Faso)	RECOPA	2 à 3 jours	77 000	273 000



6.2. Le temps de la légalisation

La phase de négociation terminée et au moment où peuvent commencer le lancement de DAO pour la réalisation et la pose des balises, il convient d'amener à une reconnaissance officielle des différents aménagements. Pour parfaire cette légalisation et lui donner des limites identifiables, il est important de géo-référencer les différents couloirs retenus. Ce géoréférencement détaillé dans l'arrêté assure une reconnaissance mesurable aux couloirs sécurisés¹. Il est également important de laisser des traces dès les phases d'obtention des parcelles. Premier document, il permet d'être la base de la voie à une légalisation. Ce document doit bien évidemment tenir compte des textes en vigueur, tels que les lois foncières, et être validé par l'autorité compétente (arrêté communal ou décision du tribunal administratif selon l'avancée du processus de décentralisation).

De la négociation au balisage en passant par la légalisation. Présentation RECOPA, Colloque de Dakar, PPZS.



La légalisation des couloirs est incontournable pour asseoir un foncier pastoral. Elle permet ainsi de limiter l'autonomie qui autorisait certains acteurs à faire ce que bon leur semblait.

Comme le rappelle Gonin (2014 : 410) « *Les projets qui ont réussi sont ceux qui ont couplé une approche participative, assurant la légitimité des aménagements auprès des populations, et un enregistrement des pistes, assurant leur légalité et ouvrant des possibilités de recours juridiques en cas de conflits entre éleveurs et agriculteurs.* »

1 Cette question du géoréférencement peut dans une certaine mesure être paradoxale puisque le propre des stratégies pastorales est d'être dynamique et de s'adapter à l'instabilité climatique (Krätli, Monimart, Jalloh, Swift, Hesse, 2014). Cependant, si ce constat est pertinent dans le cadre des pays sahéliens, il doit être relativisé au niveau des pays côtiers où les variations des parcours sont assez résiduelles (Gonin, 2014).



6.3. La pérennité. La mise en place de Comités de suivi

Même si le travail d'identification, de diagnostic et de négociation est bien mené en prenant un temps suffisant et en croisant les données et même si les couloirs négociés sont officialisés à travers des prises d'arrêtés communaux, la pérennisation des pistes ne sera pas assurée tant qu'un suivi rapproché des tronçons ne sera pas assuré.

L'ingénierie sociale développée par l'AFL prévoit après les étapes de ciblage et de négociation, une étape de pérennisation.

Étape 3. Pérennisation (dispositif de gestion et juridique)				
Activités		Détail des activités	Responsable	Livrables
A.3.1	Mise en place de Comités de suivi et de supervision	3 à 4 personnes par tronçon de pistes en charge du suivi de la piste, mise en place de Comités de supervision en charge de plusieurs Comités de suivi	Partenaire	PV
A.3.2	Préparation à l'élaboration des règles de gestion et/ou de Chartes foncières	Intégration de la composition du COGES, du mode de fonctionnement et des règles de gestion dans un document transmis au niveau de la Collectivité à travers un document simple ou une charte foncière si existante	Partenaire	Cahier des charges et/ou chartes foncières

Le suivi d'une piste à bétail est un travail long et fastidieux. Il ne peut être assuré par une seule équipe technique sans la mise en place de Comité de suivi au niveau local.

En moyenne, ces comités sont composés de 5 à 10 personnes et couvrent des tronçons de pistes plus ou moins long selon la pression foncière.

À titre d'exemple, au Nord-Bénin entre Doga (frontière avec le Togo) et Tiélé soit un tronçon de 50 km, 9 Comités de suivi ont été mis en place. Au Nord-Togo, sur l'axe commercial stratégique entre les marchés de Cinkassé et de Koundjouraré sur une distance de 85

km, 21 comités de suivi ont été mis en place. Enfin, dernier exemple, dans l'Est du Burkina Faso, le RECOPA a mis en place 10 Comités au niveau local pour le suivi d'une piste de 938 kilomètres. Le tronçon le plus important suivi est long de 85 kilomètres.

Pour être pertinent, ce suivi doit être couplé à un travail de supervision mené à une échelle territoriale plus importante et ce pour deux raisons principales. Premièrement, la fonctionnalité d'une piste à bétail n'est effective que si la mobilité des animaux est assurée sur l'ensemble du parcours. Si l'un des tronçons n'est plus opérationnel, c'est l'ensemble du tracé qui est remis en



cause. Le suivi par tronçon doit donc être couplé à une supervision à une échelle intercommunale. Deuxièmement, la proximité des Comités locaux est à la fois une force et une faiblesse. C'est une force en ce sens que cette proximité autorise une plus grande capacité de négociation, mais c'est également une faiblesse car elle engendre une forte interdépendance pouvant limiter le pouvoir du Comité.

Afin de limiter l'interférence des logiques

sociales dans le fonctionnement de ces Comités de gestion, il convient d'externaliser socialement le contrôle limitant ainsi l'interdépendance. La structure de contrôle doit être située en dehors des réseaux sociaux bénéficiaires de l'action. Seule cette distanciation sociale permet de résister aux pressions locales et facilite la mise en place d'une pression suffisante inhérente à des menaces de sanction effectives.

Positionnement des Comités de suivi au niveau des pistes du département de l'Atacora au Bénin

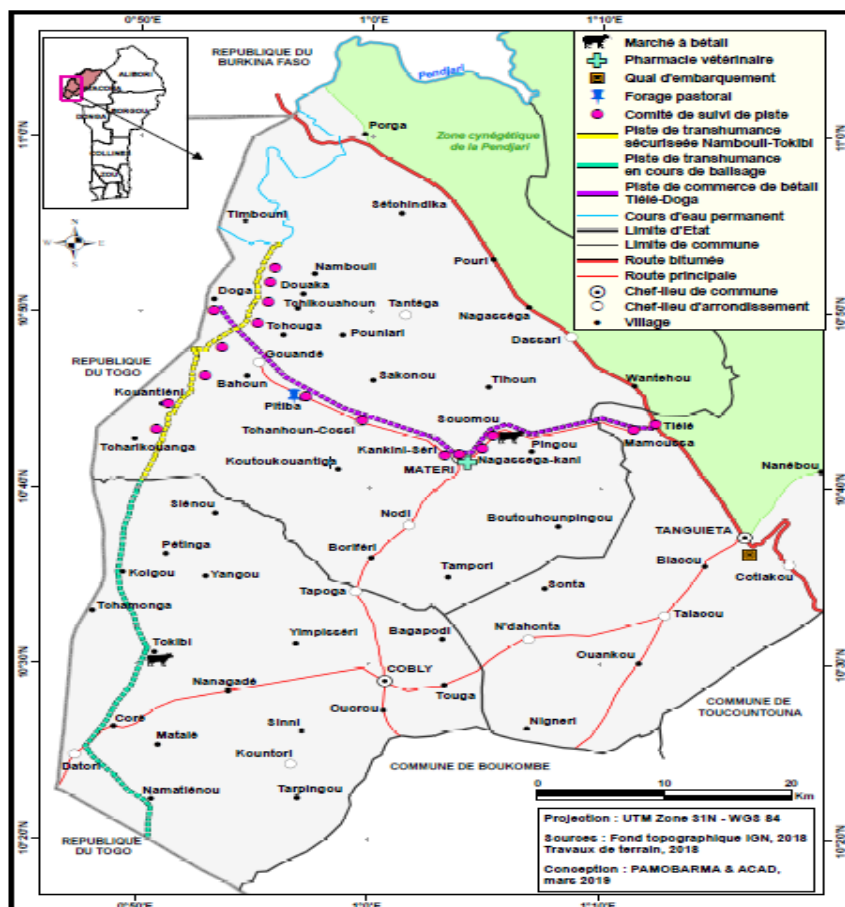


FIGURE 11.C3 : Accompagner la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest



Ainsi, les différents Comités de suivi au niveau local doivent être supervisés par un comité de suivi positionné à l'échelle intercommunale et/ou régionale. Ce Comité de suivi ne doit pas être confondu avec les Services Techniques de l'État, ni se substituer à leurs missions. Il doit être composé par les équipes techniques des Organisations Professionnelles bien souvent opérateurs des programmes de sécurisation de pistes et connaissant parfaitement l'ensemble des acteurs clés de la filière. Ce dispositif de suivi des pistes nécessite bien évidemment une prise en considération des coûts afin d'assurer sa pérennité. Curieusement, cette dimension budgétaire est rarement prévue, notamment pour les Comités de gestion au niveau local. Il faut peut-être y voir ici le fait qu'étant « bénéficiaire » de l'action, ce statut justifie à lui seul le fait de travailler « gratuitement ».

Bien évidemment pour que le dispositif fonctionne, il faut prévoir des rémunérations ou des indemnités. Comme le rappelle Olivier de Sardan (2010 : 17), « *Les COFO fonctionnent bien s'il y a la présence d'un secrétaire permanent (salarié) compétent et motivé (facteur personnel) et le soutien d'un projet local qui fournit des moyens de fonctionnement (logistique, transports).* » Les indemnités prévues au niveau des comités couvrent en général les dépenses liées aux frais de sorties sur le terrain (carburant et coût d'entretien de la moto et indemnités de déplacement). À ces coûts doivent être associés ceux relevant du Service Technique assurant la

supervision de l'ensemble des Comités, rédigeant les rapports et fournissant dès lors de l'expertise aux Collectivités (état des pistes, perspectives concernant l'extension du maillage de la mobilité aux niveaux intercommunal et régional...).

Si nous conservons une perception segmentée, parcellaire de la filière, en nous focalisant sur les pistes en tant que telles, il est difficile de trouver à travers leur utilisation, des sources de financement. Le choix de taxer l'utilisation des pistes est un non-sens car cela ruinerait tout le travail réalisé en amont en appuyant des stratégies de contournement par les utilisateurs.

Pour entrevoir des pistes de financement, il faut se rappeler que la mobilité du bétail est importante pour la productivité mais aussi pour la mise en marché des animaux. Au concept de transhumance trop souvent associé à la Gestion des Ressources Naturelles (GRN), il est préférable d'utiliser celui de mobilité englobant également le commerce et donc le développement économique. Les pistes de transhumance notamment sur les axes nord-sud, sont très souvent des pistes de commercialisation et les périodes de forte activité pour la grande majorité des marchés à bétail de collecte et de distribution se situent durant les périodes de transhumance. C'est donc bien au niveau des marchés à bétail d'un territoire donné qu'il convient d'aller chercher les financements pérennisant la fonctionnalité de pistes et donc l'activité des marchés.



Coût du suivi/supervision Nord-Togo

Coûts de suivi des IAM et aménagements agropastoraux				
Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Montant (FCFA)
Suivi des pistes	Km	135	11 250	1 518 750
Supervision des Comités	Km	135	12 261	1 655 235
Supervision des marchés et quais	Marchés et quais	03	100 512	301 356
Total suivi+supervision				3 475 341

Contribution des collectivités pour le fonctionnement du dispositif au Nord-Togo

Recettes potentielles moyennes des IAM suivies pour les trois dernières années (2016, 2017 et 2018)					
Infrastructure agropastorale marchande	Bénéficiaires	Qté	Unité	Taxe par unité	Total taxe perçue
MAB Koundjoaré	Kpendjal	9 715	Bovins	1 000	9 715 000
	COGES			500	4 857 500
MAB Cinkassé	Cinkassé	28 371	Bovins	500	14 185 500
	COGES	13 758			6 879 000
QE Dapaong	Dapaong	105	Camions	15 000	1 575 000
	COGES			5 000	525 000
Total des recettes annuelles (Collectivités + COGES)					37 737 000
Recettes annuelles moyennes des 3 Collectivités					25 475 500

Présentation du coût du dispositif et quote-part des Collectivités EPCI Pendjari, Bénin

Quote-part (2018) des collectivités et affectation des ressources				
Quote-part (ressources)			Affectation des ressources (dépenses)	
Collectivités	Taux de répartition	Montant	Nature des dépenses	Montant
Cobly	27,7%	500 000	Motivation 3 animateurs UCOPER	660 000
Matéri	55,6%	1 000 000	Motivations des 17 comités de suivi (Tiélé-Doga, Nambouli-Kouanténi)	1 140 000
Tanguiéta	16,7%	300 000		
Total		1 800 000	Total	1 800 000



7. Durabilité



Depuis un peu moins de 5 ans, la dégradation du contexte sécuritaire en Afrique de l'Ouest a engendré un mouvement paradoxal. D'un côté, la plupart des analystes ont montré que le secteur du pastoralisme et de l'agropastoralisme avait été délaissé pendant de nombreuses années. Cette absence d'investissements a engendré une pression sur les ressources pastorales, entraînant de nombreux conflits et ultérieurement leurs instrumentalisations. Et d'ailleurs, la plupart des territoires sous tension sont des territoires agropastoraux. Il convient donc, pour reprendre le diagnostic des auteurs d'un rapport d'ICG sur la province du Soum, « *d'accroître les zones de pâturage et le nombre de puits et mieux valoriser les pistes à bétail* » (ICG, N°254, p.22). Et les principaux bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Union Européenne, Agence Française de Développement) ont financé des projets permettant le développement de la filière (PRAPS, PREDIP...).

D'un autre côté, et malgré l'élaboration de Code pastoral, comme au Bénin, de nombreux pays côtiers (Côte d'Ivoire, Bénin, Nigeria) tendent à développer des stratégies visant à limiter la mobilité. Comme le rappelle Brigitte Thébaud (2018 : 4) « *Dans le même temps, à travers diverses mesures (taxation, gestion privative des zones d'accueil, contrôle des transhumants), il est à craindre que le législateur contribue paradoxalement à créer un environnement encore plus propice à la prédation, aux complicités et, en fin de compte, aux conflits. Cet aspect est particulièrement inquiétant, car, en revêtant un caractère souvent ciblé sur une communauté spécifique, ces affrontements renvoient dans leurs formes les plus extrêmes aux principes fondamentaux des droits de l'Homme.* »

Si cette tendance se confirmait, et au regard du caractère stratégique de la mobilité pour l'ensemble de l'espace ouest-africain, il est fort probable que la situation économique, alimentaire et sécuritaire se détériore.



8. Bibliographie



Chauveau, J-P., Le Pape M, et Olivier de Sardan J.P., 2001, La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique : Implications pour les politiques publiques, dans Winter G., (coordonnateur) J-P. Chauveau., G. Courade, J. Coussy, M. Le Pape et M. Lévy (éditeurs scientifiques), « *Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralités des normes et jeux d'acteurs* », Karthala-IRD, Paris, pp. 145-162.

Corniaux C., Gautier D., Thebaud B., 2012. « *La mobilité commerciale du bétail entre le Sahel et les pays côtiers : l'avenir du convoi à pied* », *Nomadic People*, Vol.16, Issue 2 : 6-25.

Gonin A., 2014. *Jeux de pouvoir et devenir de l'élevage en Afrique soudanienne : le cas de l'Ouest du Burkina Faso*. Thèse de doctorat, université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne.

Horowitz M. M., 1979. *The sociology of pastoralism and African livestock projects*. Washington DC: Bureau for Program and Policy Coordination, US Agency for International Development, 102p.

International Crisis Group, 2018. Stopping Nigeria's Spiralling Farmer-Herder Violence, n°262.

Inter-Réseaux, 2017. L'élevage pastoral au Sahel et en Afrique de l'Ouest. 5 idées reçues à l'épreuve des faits.

Lund, C., 2001. Les réformes foncières dans un contexte de pluralisme juridique et institutionnel : Burkina Faso et Niger, dans Winter G., (coordonnateur) Chauveau J-P.

Chauveau J-P., Courade G., Coussy J., Le Pape M. et Lévy M., 2001. *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralités des normes et jeux d'acteurs*, Karthala-IRD, Paris, 457p., 195-207.

Olivier de Sardan J.P., 2010. « *Gouvernance locale et biens publics au Niger* », *Afrique : Pouvoir et politique*, working paper n°10.

Sandford S., 1983. *Management of pastoral development in the Third World*. Chichester: Wiley, 316p.

Scoones I., 1994. *Living with uncertainty: new directions in pastoral development in Africa*. London: Intermediate Technology Publications, 210p.

Thebaud B., 2018, 10 constats sur la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest, *BRACED-AFL*.

Thebaud B., 2018, La transhumance dans les pays côtiers : un enjeu vital à l'issue incertaine.

Touré O., 2018, Sécurisation du foncier pastoral en Afrique de l'Ouest : des modèles divers et riches d'enseignements, IIED.



FICHE 12.C4

Coordination régionale des campagnes de vaccination le long des couloirs de transhumance :

*Un levier pour maîtriser les Maladies
Animales Transfrontalières
en Afrique de l'Ouest*

**COMPOSANTE C4 : Contrôle des Maladies Animales
Transfrontalières en Afrique de l'Ouest (COMATAO)**

FICHE 12.C4 :
Coordination régionale des campagnes de vaccination le long des couloirs de transhumance





1. Résumé

La lutte contre les maladies animales transfrontalières ne peut être proprement appréhendée que dans le contexte socio-économique des pays pour lesquels l'élevage constitue un secteur important du fait de sa forte contribution à l'emploi, aux revenus, et au Produit Intérieur Brut (PIB). Malheureusement, en raison de la situation zoo-sanitaire des cheptels, de nombreux marchés restent fermés ; ce qui fait que les pays africains sont pénalisés sur le plan commercial.

Les pays africains sont parvenus à éradiquer la peste bovine, l'un des plus grands fléaux de l'élevage bovin, grâce au dynamisme et à l'efficacité des réseaux nationaux d'épidémiologie. De ce fait, les mesures d'accompagnement appropriées soutenues par les États et une bonne coordination des actions par le Centre Régional de Santé Animale (CRSA) de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) peuvent permettre de lutter efficacement voire éradiquer d'autres Maladies Animales Transfrontalières telles que la Péripleurite contagieuse

bovine (PPCB) et la Peste des petits ruminants (PPR). Certes, les pays organisent des campagnes nationales de vaccination, mais sans que celles-ci soient mieux coordonnées au niveau régional.

Dans le cadre de ses actions, le projet de Contrôle des Maladies Animales Transfrontalières en Afrique de l'Ouest (COMATAO) contribue à mieux organiser les campagnes de vaccination à travers des rencontres multipartites d'échanges. Grâce aux efforts de coordination, les services vétérinaires des pays de départ et d'accueil harmonisent progressivement les périodes des campagnes de vaccination et les méthodes de marquage des animaux afin d'avoir une bonne couverture vaccinale avec l'implication et la collaboration des éleveurs et leurs associations. Cela pourrait entraîner la réduction des mortalités et les pertes économiques qu'elles engendrent, ainsi que la facilitation des échanges commerciaux de bétail et de produits d'origine animale.

Figure 1 : Transactions dans un marché à bétail (Mauritanie)



2. Contexte



En Afrique de l'Ouest, l'élevage des ruminants est caractérisé par sa mobilité. La transhumance est un mode de gestion qui vise, à travers la recherche des meilleurs pâturages du moment et des points d'eau, à sécuriser le cheptel et à assurer sa productivité – bien que cette productivité reste, dans son ensemble, souvent faible. Ce système d'élevage assure, par ailleurs, l'approvisionnement des marchés régionaux et des centres urbains en animaux et produits d'origine animale.

Figure 2 : Transhumants dans le Ferlo (Sénégal)



C'est dans ce contexte d'intégration régionale qu'a vu le jour le Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP), financé par l'Union Européenne. Il s'intègre à la mise en œuvre effective de l'ECOWAP à travers sa Composante « Aménagements pastoraux et organisation de la transhumance ». La composante 4 COMATAO du PREDIP a pour objectif la maîtrise des Maladies Animales Transfrontalières (MAT) ayant un impact sur la santé animale et humaine. De manière plus spécifique, le COMATAO vise à mettre à la disposition des États membres de la CEDEAO un système de surveillance épidémiologique fonctionnel, de prévention et de gestion des maladies transfrontalières prioritaires.



De nombreux facteurs entravent la commercialisation du bétail africain et l'accès aux marchés internationaux, parmi lesquels les maladies animales transfrontalières (PPR, PPCB, Fièvre aphteuse, Peste Porcine Africaine, etc.), le manque de moyens des services vétérinaires, la faible application de la législation vétérinaire, le non-respect des normes et standards de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA).

Les maladies animales transfrontalières ont un impact économique considérable sur le développement de l'élevage. Dans les États membres de la CEDEAO, selon l'OMSA et la FAO, le taux de mortalité et de morbidité lié à la PPR est très élevé et peut atteindre 80 à 100%. La PPR est classée parmi les MAT hautement contagieuses et a de graves répercussions socio-économiques. Quant à la PPCB, maladie très contagieuse aussi, elle est associée à un taux de mortalité pouvant atteindre 50%. De nos jours, elle demeure une contrainte majeure pour la production bovine dans la plupart des régions d'Afrique subsaharienne où elle est endémique dans beaucoup de pays.

L'insuffisance ou l'absence des systèmes nationaux de notification des maladies et d'information zoo-sanitaire dans certains pays conduisent à une connaissance approximative des données épidémiologiques des maladies et donc à des faiblesses dans la planification et

la gestion des programmes de contrôle des maladies transfrontalières.

Le manque de ressources humaines et matérielles des services vétérinaires, la faible coordination et collaboration transfrontalières, le faible contrôle du mouvement du bétail, la faiblesse de la couverture vaccinale contre ces maladies dans certains pays, etc. sont autant de facteurs clés responsables de pertes massives et régulières de production animale dans l'espace CEDEAO. D'où l'intérêt de proposer des approches innovantes transfrontalières pour relever ces défis interdépendants et s'assurer que la production locale suive l'augmentation de la demande en produits animaux et l'atténuation des nouvelles menaces sur la santé publique et sur l'environnement.

En conséquence, des mesures concertées doivent être prises afin de rassurer tous les acteurs, y compris ceux des pays d'accueil des transhumants. Pour y parvenir, tenant compte des actions éparses en cours dans la sous-région, le COMATAO a opté pour l'organisation d'une harmonisation des périodes et méthodes de vaccination dans sa zone d'intervention et l'évaluation de la mise en œuvre des campagnes de vaccination contre les MAT majeures que sont la PPCB, la PPR et la Fièvre Aphteuse.



3. Présentation de l'expérience



Les principales étapes et approches mises en œuvre par le COMATAO sont ici résumées :



3.1. Planification des campagnes transfrontalières conjointes de vaccination le long des corridors de transhumance et entre pays du PREDIP

Le COMATAO organise chaque année un atelier régional de planification des campagnes transfrontalières conjointes de vaccination le long des corridors de transhumance et entre pays du PREDIP. L'objectif général de cet atelier régional est de définir le programme et les mesures d'accompagnement des campagnes conjointes de vaccination au niveau régional en vue d'améliorer la couverture vaccinale et de contrôler efficacement la PPCB et la PPR dans chaque corridor de l'espace CEDEAO.

Ces rencontres permettent de :

- i) définir les objectifs de vaccination dans les 8 pays couverts par le projet ;
- ii) faire une programmation concertée des campagnes de vaccination contre la PPCB et la PPR ;
- iii) discuter des mesures d'accompagnement des campagnes de vaccination ;
- iv) discuter des stratégies et solutions à adopter permettant d'atteindre les objectifs de vaccination ;
- v) engager les services vétérinaires et les organisations professionnelles des éleveurs à faire un plaidoyer à l'endroit des autorités politiques et administratives ainsi que les partenaires pour obtenir leur appui effectif dans la mise en œuvre des campagnes de vaccination.



3.2. Bilan des campagnes transfrontalières conjointes de vaccination le long des corridors de transhumance et entre pays du PREDIP

Les ateliers bilan permettent de (i) restituer les résultats des campagnes de vaccination dans les 8 pays couverts par le PREDIP ; (ii) discuter des difficultés rencontrées et des solutions à envisager pour atteindre de meilleurs taux de couverture vaccinale ; et surtout (iii) d'engager les services vétérinaires et les organisations professionnelles des éleveurs à poursuivre le plaidoyer à l'endroit des autorités politiques et administratives ainsi que les partenaires pour obtenir leurs appuis effectifs dans la mise en œuvre des campagnes de vaccination. Ainsi, après l'organisation de l'atelier d'harmonisation des campagnes conjointes de vaccination en décembre

2021, l'atelier bilan qui a eu lieu le 21 mai 2022 a révélé des taux de réalisation vaccinale avec une progression dans certains pays variant de 43% à 78% selon les maladies (PPR et PPCB).

C'est sur la base de ce succès que le CRSA a accordé un financement pour l'organisation d'un même atelier dans les sept autres États membres de la CEDEAO non couverts par le PREDIP. Cet atelier régional de planification des campagnes conjointes de vaccination contre les maladies transfrontalières le long des couloirs de transhumance a été organisé à Abidjan du 15 au 17 novembre 2022.



3.3. La Promotion du Partenariat Public-Privé

Le recours au Partenariat Public-Privé fait partie de l'ensemble des stratégies recommandées au niveau des pays et vise à améliorer la couverture vaccinale dans la zone de projet. Bien qu'insuffisante en cette première année de mise en œuvre, l'adoption progressive du Partenariat Public-Privé dans le programme de vaccination a permis aux pays de résoudre le problème de couverture territoriale et partant d'améliorer le taux de couverture vaccinale. Ainsi, beaucoup de pays ont rapporté d'importants effectifs vaccinés par les vétérinaires privés au cours de la campagne 2022-2023.



3.4. Acteurs impliqués

Les acteurs impliqués sont les Directeurs des Services Vétérinaires (DSV) des pays du PREDIP, les points focaux du PREDIP, les points focaux du COMATAO, les représentants des organisations professionnelles des éleveurs et les Coordinations Régionales de la Santé Animale du PRAPS-2 (CRSA et OMSA). Les DSV assurent la coordination au niveau national et les points focaux du COMATAO sont chargés du suivi et du rapportage des campagnes de vaccination. Concernant les points focaux du PREDIP, ils sont l'interface

entre les autorités des pays et le projet. Quant aux organisations des éleveurs, elles agissent en sensibilisant et en mobilisant les éleveurs pour leur adhésion. Elles ont été très fortement impliquées dans cette campagne de vaccination 2022-2023. Pour ce qui est des Coordinations Régionales Santé Animale du PRAPS-2 (CRSA et OMSA), elles assurent l'harmonisation des stratégies, la coordination technique des campagnes et la facilitation de l'accès aux vaccins de qualité.

Figure 3 : Parties prenantes (DSV, éleveurs, associations d'éleveurs) à l'atelier régional d'harmonisation des campagnes de vaccination dans les pays membres du PREDIP à Lomé, décembre 2021





4. Résultats et impacts



4.1. Harmonisation de la période de vaccination

L'harmonisation des périodes de vaccination a permis l'élaboration d'une feuille de route décrivant la démarche méthodologique adoptée par l'ensemble des participants. Cette feuille de route prévoit, entre autres, la tenue des campagnes de vaccination de masse contre la PPCB et la PPR. Initialement prévues pour les 8 pays du PREDIP, elles sont étendues à tous les États membres de la CEDEAO.

Figure 4 : Séance de vaccination et d'encochage contre la PPR (Burkina Faso)



4.2. Adhésion des acteurs

Le COMATAO a impliqué les principales organisations de producteurs que sont le Réseau Billital Maroobè (RBM), l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS), la Confederation of Traditional Herder Organizations in Africa (CORET) et le Ghana National Association of Cattle Farmers (GNCAF) dans toutes les étapes du processus aux côtés des acteurs des services vétérinaires nationaux. La participation active des organisations de producteurs a permis aux services vétérinaires de prendre en compte les préoccupations de ces derniers.



4.3. Amélioration de la couverture vaccinale

La prise en compte des préoccupations des principaux bénéficiaires des vaccinations a permis de réévaluer les objectifs de vaccination au cours de la réunion de planification. Pour ce qui est de la PPCB, les prévisions sont passées de 18 070 075 têtes de bovins en 2020 à 27 835 234 têtes en 2022, soit un taux de croît de 35%. Pour la campagne 2021-2022, certains pays ont atteint un taux de réalisation de 77%.

L'harmonisation des campagnes transfrontalières conjointes auxquelles ont pris part toutes les parties prenantes a eu un impact considérable : (i) les

pays ont fait des efforts pour renseigner le mieux possible les estimations des effectifs nationaux en petits ruminants et en bovins, (ii) préciser les effectifs éligibles ou prévus à vacciner et (iii) l'effectif vacciné. Pour les campagnes 2021-2022 et 2022-2023, les taux de couverture vaccinale sont présentés dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous. D'une manière générale, presque dans tous les pays, les taux de couverture vaccinale de la campagne 2022-2023 sont nettement plus importants que ceux de 2021-2022 (figure 4).

Tableau 1 : Taux de couverture vaccinale contre la PPR et la PPCB (campagne de vaccination 2021-2022)

PAYS	PPR			PPCB		
	Effectif petits ruminants	Effectif vacciné	Taux de couverture vaccinale	Effectif bovins	Effectif vacciné	Taux de couverture vaccinale
Bénin	2 815 978	374 050	13%	2 805 258	753 750	27%
Burkina Faso	22 085 538	1 911 833	9%	9 647 426	2 630 882	27%
Côte d'Ivoire	3 181 752	448 800	14%	1 625 225	661 333	41%
Ghana	11 972 754	647 361	5%	1 853 319	78 718	4%
Mali	41 985 400	4 600 000	11%	13 312 075	5 600 000	42%
Niger	29 057 717	16 634 389	57%	13 550 561	8 559 497	63%
Nigeria	122 543 129	1 891 000	2%	20 057 095	2 123 300	11%
Togo	5 511 685	360 000	7%	470 644	60 000	13%

Source : CRSA-CEDEAO, 2022

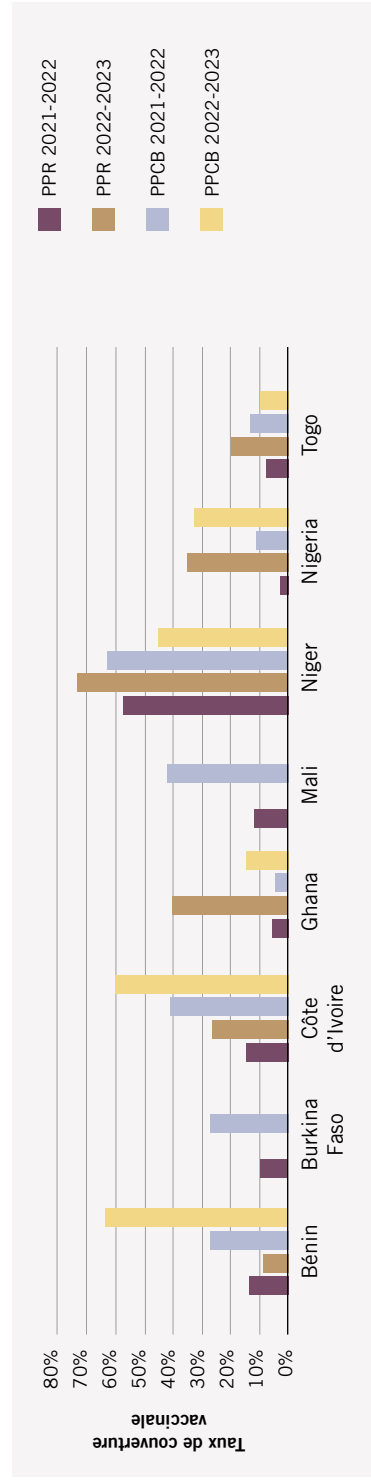


Tableau 2 : Taux de couverture vaccinale contre la PPR et la PPCB (Campagne de vaccination 2022-2023)

PAYS	PPR				PPCB			
	Effectif national	Effectif petits ruminants éligible	Effectif vacciné	Taux de couverture vaccinale	Effectif national	Effectif bovins éligible	Effectif vacciné	Taux de couverture vaccinale
Bénin	4 971 954	4 226 876	345 440	8,17%	1 915 090	1 595 841	1 014 286	63,55%
Côte d'Ivoire	6 334 487	6 017 763	1 094 633	25,98% ²	1 806 045	1 535 138	645 316	60,05%
Ghana	3 724 642	1 250 000	498 090	40 %	1 200 000	346 411	173 221	14,44%
Niger	31 038 572	16 000 000	16 695 693	73,2%	18 133 707	11 000 000	5 859 090	45%
Nigeria	154 000 000	146 003164	50 662 122	34,7%	22 400 00	19 100 000	6 207 523	32,5%
Togo	6 447 891	2 436 759	471340	19,3%	468 900	470 644	42 154	9,5%

Source : CRSA-CEDEAO, 2023

Figure 5 : Comparaison des taux de couverture vaccinale entre les campagnes 2021-2022 et 2022-2023





Le faible taux de couverture vaccinale de la PPCB au Niger s'explique par une rupture de stocks de vaccins contre cette maladie. Aussi, le Burkina Faso et le Mali n'étant pas invités lors de l'atelier bilan en juin 2023, leurs données 2022-2023 n'ont pas été rapportées. Par ailleurs, au cours de cette campagne 2022-2023, les pays ont rapporté des taux de marquage d'animaux satisfaisants : Côte d'Ivoire : 64% ; Ghana : 34% ; Niger : 56% et Sénégal : 61%.

4.4. Séromonitoring

Le séromonitoring est conduit par certains pays (Burkina Faso, Mali et Niger) dans le cadre du PRAPS marquant ainsi le démarrage effectif d'une évaluation sérologique des campagnes de vaccination. Cette méthode permet d'apprécier la qualité des opérations de vaccination et le niveau de protection des animaux. Ainsi, tous les États membres de la CEDEAO ont adopté le séromonitoring.

4.5. Communication conjointe

Les différentes parties prenantes ont convenu, lors de la rencontre, de développer et mettre en œuvre un plan de communication conjoint. Ce plan de communication permet de préciser la période de démarrage des campagnes de vaccination, de définir la zone d'intervention et les canaux et supports de communications.

Malgré cette première réunion de coordination organisée par le COMATAO, des difficultés d'harmonisation des périodes subsistent. Ce qui rend toujours difficile la maîtrise du cheptel vacciné. Aussi, le marquage des petits ruminants vaccinés reste un défi majeur car cette approche connaît toujours une réticence d'adhésion par les éleveurs.





5. Leçons apprises



5.1. Facteurs de succès

- Dans le cadre de cette expérience, l'implication effective des éleveurs et de leurs associations apparaît comme facteur clé de succès pour la bonne coordination des campagnes de vaccination. En effet, les éleveurs transhumants constituent un maillon important car détenteurs du bétail à vacciner ;
- La création d'un environnement favorable aux échanges a permis aux différentes parties prenantes (prestataires et bénéficiaires) impliquées dans les campagnes de vaccination de communiquer et de développer des interactions. Ces échanges sont nécessaires pour permettre aux services vétérinaires de changer de paradigme et désormais de tenir compte des préoccupations des éleveurs dans la prise de décisions stratégiques en matière d'organisation des campagnes de vaccination ;
- La motivation des associations d'éleveurs à s'engager dans la sensibilisation des éleveurs pour une participation massive est aussi un facteur certain de succès.



5.2. Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre

Parmi les difficultés majeures rencontrées au cours de l'expérience figurent :

- la faible adhésion des éleveurs à collaborer dans ces campagnes de vaccination. En ce qui concerne le marquage par exemple, certains éleveurs sont encore réticents à l'idée d'écorcher l'intégrité des mâles entiers. Le marquage, en effet, permet de ne pas vacciner 2 fois un même animal car une seule dose suffit à protéger l'animal contre la PPR. Une bonne sensibilisation par les associations d'éleveurs avant l'organisation des campagnes de vaccination pourrait contribuer à convaincre les plus sceptiques ;
- un plaidoyer pour la mobilisation des ressources couplé à la formation des techniciens de laboratoire en la matière pourrait être envisagé pour mener un bon seromonitoring ;
- la faible mobilisation de ressources dans certains pays pour la protection du cheptel est un frein ;



- le manque d'harmonisation dans l'approche de mise en œuvre des campagnes de vaccination (modalités d'accès aux vaccins, périodes, conduite des opérations) constitue une difficulté dans l'atteinte d'une bonne couverture vaccinale ;
- la faible mobilisation, voire implication du secteur privé (vétérinaires et industriels) dans l'organisation des campagnes de vaccination est un facteur limitant la réussite des campagnes de vaccination conjointes.



5.3. Bonnes pratiques

Parmi les bonnes pratiques à retenir de cette expérience figurent :

- la programmation annuelle concertée et coordonnée des campagnes de vaccination au niveau régional qui permet de définir les périodes, les zones d'intervention, les outils (collecte d'information et de communication), etc. ;
- l'adoption progressive et effective du marquage des petits ruminants vaccinés tel que recommandé par le Secrétariat mondial PPR dans le cadre de l'éradication mondiale de la PPR à l'horizon 2030 ;
- l'acceptation par les services vétérinaires d'impliquer les mandataires à toutes les étapes de l'organisation des campagnes de vaccination au niveau national.

6. Durabilité et mise à l'échelle



Le choix du CRSA de la CEDEAO pour assurer la coordination de ces activités s'inscrit dans le souci de la pérennisation et de la durabilité de ces actions dans le temps et dans l'espace.

La mise à l'échelle doit cibler les zones transfrontalières à fort potentiel de mobilité de bétail. Cela permettra de mieux sensibiliser les éleveurs sur site de façon progressive sur les décisions prises aux niveaux régional et national.

L'acceptabilité d'une harmonisation des campagnes par les parties prenantes, notamment les éleveurs, est gage de la durabilité et de la mise à l'échelle de l'action. Leur action en faveur de la sensibilisation de leurs pairs permettra sans nul doute une large participation de ces derniers.



7. Références



COMATAO/PREDIP, (2021). Rapport atelier de planification régionale pour des campagnes de vaccination transfrontalières conjointes le long des couloirs de transhumance et entre les pays du PREDIP, Lomé du 6 au 8 décembre 2021, 7 p.

COMATAO/PREDIP, (2021). Rapports ateliers nationaux de réflexion sur l'application de la réglementation sur des médicaments vétérinaires, vaccins et produits biologiques au Mali (mai 2021) ; Niger (juin 2021) ; Côte d'Ivoire (décembre 2021) et Burkina Faso (décembre 2021)

Direction Générale des Services Vétérinaires (Niger), juin 2020. Plan stratégique National pour le contrôle de la PPCB (PNS-PPCB), 2020-2027, 71 p.

Yéna Awa Sadio, (2018). Étude des facteurs affectant la vaccination des ruminants domestiques dans les régions de Sikasso et Mopti, Mali. Master en PADD, n°14, 32 p.

OIE. Péripleurmonie Contagieuse Bovine (PPCB), Fiche technique, OIE-WAHIS, 6 p.





PROJET RÉGIONAL DE DIALOGUE ET D'INVESTISSEMENT
SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE AU SAHEL
ET DANS LES PAYS CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (PREDIP)

FICHE 13.C5

Mise en place des points focaux administratifs

COMPOSANTE C5 : Coordination régionale





1. Résumé

Le Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les pays d'Afrique de l'Ouest (PREDIP), financé par l'Union Européenne, a démarré ses activités en 2018. Le PREDIP est un projet complexe qui comporte quatre composantes opérationnelles et une composante coordination, confiées à des partenaires techniques différents. L'attribution des contrats de subvention aux partenaires a été faite suivant deux mécanismes différents. Chaque composante a signé son contrat de subvention avec la Délégation de l'Union Européenne dont elle relève. Par ailleurs, dans son montage institutionnel, le projet ne dispose pas de coordinations nationales dans les pays. Afin de combler ce gap et permettre une meilleure mise en œuvre des activités et dans une approche de cohérence des interventions dans les pays, le CILSS et les autres acteurs du PREDIP ont jugé utile de mettre en place des points focaux pays. Il a ainsi été convenu d'avoir un seul interlocuteur par pays relevant du service public étatique.

Les points focaux ont pour mission d'appuyer la mise en œuvre des activités du projet à travers toutes ses composantes et de servir d'interface, d'une part, entre le projet et les institutions des pays sur des questions touchant au pastoralisme et à la transhumance et, d'autre part, entre le projet et les acteurs (ONG, associations locales de développement, autres projets intervenant dans le secteur, etc.) par le partage et la remontée d'informations, la recherche de synergie et de complémentarité des activités.

Depuis leur mise en place, les points focaux ont mené plusieurs activités dans les pays d'intervention et facilité des actions de plaidoyer.

Les actions de ces points focaux ont largement contribué à la mise en œuvre du projet dans leurs pays mais aussi apporté des facilités aux autres projets et partenaires du PREDIP pour exécuter leurs activités. La principale leçon tirée pour de futures interventions est de désigner une équipe légère qui sera dotée de moyens logistiques et techniques pour lui permettre de travailler efficacement en équipe bien constituée.

Photo 1 - Visite du marché à bétail de Gumki (Nigeria) par le CILSS, la CEDEAO, le point focal et les autorités locales de Kebbi

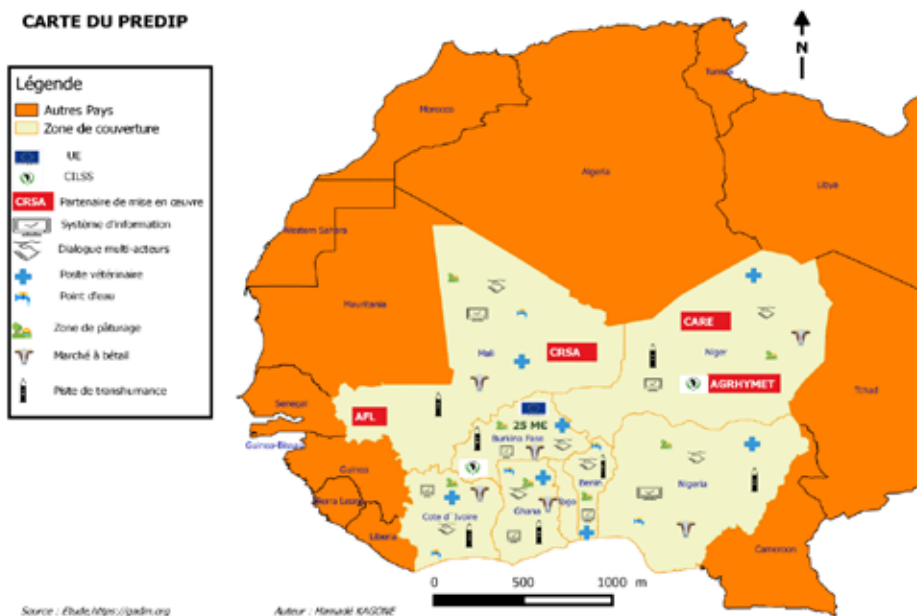


2. Contexte



Dans son montage institutionnel, le PREDIP ne dispose pas de coordinations nationales dans chacun des huit pays de sa zone d'intervention (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Nigeria, Togo). La carte ci-dessous donne un aperçu des pays de la zone d'intervention.

Carte zone d'intervention du PREDIP (source Acting for Life)



Le PREDIP a 4 composantes opérationnelles mises en œuvre par :

- le Centre Régional AGRHYMET (composante 1 : Service Régional d'Information Pastorale - SRIP) ;
- des ONG en consortium (Care International et Acting for Life, respectivement pour la composante 2 : Renforcement du dialogue et de la gouvernance de la transhumance transfrontalière, et la composante 3 : Infrastructures et aménagements pastoraux transfrontaliers) ;
- le Centre Régional de Santé Animale de la CEDEAO (composante 4 : Contrôle des Maladies Animales Transfrontalières - COMATAO).



La composante régionale, quant à elle, est mise en œuvre par le Secrétariat Exécutif du CILSS qui assure la Coordination régionale du PREDIP. Chaque composante opérationnelle a signé un contrat avec les Délégations de l'Union Européenne de son ressort (C1 - Délégation de l'Union Européenne du Niger ; C2 et C3 - Délégation de l'Union Européenne du Burkina Faso ; C4 - Délégation de l'Union Européenne du Mali) pour mettre en œuvre des activités précises dans les différents pays.

La Coordination régionale est chargée de faire le lien, la coordination, la mise en cohérence et la synergie entre les composantes, d'une part, et avec les autres projets, d'autre part, pour plus d'impact. Néanmoins, sans coordination nationale prévue dans les pays d'intervention et avec une équipe régionale réduite, plusieurs défis sont apparus pour assurer la Coordination régionale du projet.

Un atelier d'harmonisation des cadres logiques des cinq composantes a été organisé par la Coordination régionale du PREDIP au démarrage du projet afin

de garantir la cohérence de la logique globale d'intervention du projet et de faciliter le suivi et l'évaluation des interventions de chaque composante. À cette occasion, les composantes 2 et 3 ont fait part des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de leurs activités dans certains pays (Côte d'Ivoire, Nigeria, Ghana), notamment la faible implication et participation des acteurs de ces pays (autorités, Services Techniques) du fait de la mauvaise perception du pastoralisme. Elles ont sollicité les appuis de la composante régionale pour lever ces contraintes institutionnelles et ont souligné la nécessité de disposer d'un seul interlocuteur de mise en œuvre du projet par pays pour garantir la cohérence des actions des différentes composantes. Cela a conduit à l'idée de mettre en place des points focaux pays. Pour des besoins spécifiquement techniques, les composantes 1 et 4 avaient prévu dans le cadre de leurs dispositifs la mise en place des points focaux techniques pour alimenter le SRIP et appuyer la mise en œuvre du COMATAO. La Coordination régionale du PREDIP a aidé au processus de leur recrutement.



3. Présentation de l'expérience



Mise en place des points focaux administratifs visait à disposer d'une porte unique et d'entrée facile aux différentes composantes opérationnelles du PREDIP dans les pays et d'y mettre en cohérence leurs différentes activités. En plus de sa collaboration étroite avec les points focaux administratifs et compte tenu de sa spécificité, la composante 4 coopère également directement avec les Directions des Services Vétérinaires des pays, à travers leurs points focaux techniques.

L'implication des points focaux doit permettre de lever les réticences de certains pays côtiers vis-à-vis des interventions touchant au pastoralisme et à la transhumance. En effet, grâce à un fort ancrage au sein des Ministères en charge de l'Élevage, les points focaux fédèrent les acteurs intervenant dans le domaine du pastoralisme et de la transhumance. Ils jouent un rôle dans la facilitation des synergies, ce qui permet une bonne mutualisation et complémentarité des ressources entre les acteurs ainsi que la cohérence des interventions.

La mise en place des points focaux a suivi plusieurs étapes :



a) Élaboration et validation du dispositif des points focaux pays

La Coordination Régionale a mené des réflexions sur un dispositif pertinent à mettre en place pour répondre aux défis de coordination soulevés. Ces réflexions ont abouti à l'élaboration d'une note conceptuelle pour la mise en place des points focaux qui a été présentée et validée lors du Comité Technique du Projet tenu à Abidjan du 21 au 24 janvier 2020.



b) Définition des rôles et missions des points focaux pays

Une concertation a été menée avec les composantes pour définir les rôles et missions attendus des points focaux. Cela a servi de base pour élaborer les termes de référence définissant leurs missions et les dotant d'un programme de travail.



Missions des points focaux



Les missions des points focaux définies dans les TDR sont :

- (i) appuyer au suivi des activités du projet ;
- (ii) informer l'équipe régionale du projet sur les possibilités de synergies et de complémentarités entre le PREDIP et les autres projets ;
- (iii) aider les composantes à la préparation technique et administrative des activités pour faciliter les missions de terrain ;
- (iv) rassembler et fournir toutes les informations sur les questions de pastoralisme notamment les textes législatifs et réglementaires nationaux régissant le pastoralisme ;
- (v) maintenir une relation solide avec tous les acteurs étatiques (Services Techniques Centraux et Déconcentrés) et non étatiques (ONG, associations, autres projets).

Les composantes se sont entendues sur la nécessité d'avoir un seul interlocuteur administratif par pays ayant un ancrage au sein du Ministère en charge des Ressources Animales et devant être la porte d'entrée pour tous les acteurs et leurs partenaires pour parvenir à une cohérence et une synergie dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet. Les points focaux transhumance et/ou Programme Régional d'Investissement pour le Développement de l'Élevage dans les pays Côtiers (PRIDEC) ont été ciblés, dans le but de contribuer à déconstruire la perception

négative de ce système de production dans les pays côtiers et de faciliter ainsi les activités de la transhumance et du pastoralisme.

Il a été convenu que le point focal ne devait pas participer en tant que consultant ou prestataire aux avis à manifestations d'intérêt et aux offres du PREDIP, dans le but de bien assurer ses missions et afin d'éviter les conflits d'intérêt. Les rôles, les missions, l'ancrage institutionnel et les connaissances sur le pastoralisme et la transhumance ont servi de critères pour la désignation des points focaux.



c) Désignation des points focaux par les États

Du fait que la désignation des points focaux relève des prérogatives des États, le CILSS a envoyé des correspondances aux pays. Tous les pays ont répondu favorablement en désignant leurs points focaux au niveau central des Ministères en charge des Ressources Animales. Les points focaux sont des cadres en charge de la mise en œuvre des politiques publiques. De par leur position dans l'organigramme de leur Ministère, ils ont la cartographie

des projets qui interviennent dans le domaine du pastoralisme et de la transhumance et collaborent aussi avec les autres institutions travaillant sur les mêmes thématiques. Ils sont donc bien positionnés pour assurer la cohérence des interventions avec l'ensemble des acteurs. Etant informés de la tenue des activités, les points focaux communiquent avec les acteurs de terrain et facilitent le déroulement des missions de terrain.



d) Établissement des modalités de fonctionnement et de prise en charge des points focaux

En 2020, la composante Coordination Régionale a organisé avec toutes les composantes opérationnelles, une réunion d'échange sur la prise en charge financière des points focaux pays, sur la planification détaillée des activités des composantes au niveau de chaque pays, et sur l'implication des points focaux pays du PREDIP comme dispositif servant d'interface entre les acteurs et le Ministère en charge de l'élevage.

Sur la base des échanges avec les composantes opérationnelles et les délégations de l'Union Européenne

du Burkina, du Mali et du Niger, la Coordination régionale a convenu des modalités de leur prise en charge selon un échéancier établi. Ainsi, les points focaux reçoivent une allocation sur les fonds du PREDIP de chacune des composantes opérationnelles sur la base d'un rapport d'activités et d'une facture établie pour chaque trimestre qu'ils transmettent à la composante Coordination Régionale. Dans le cadre de leurs activités de suivi de terrain, les points focaux sont pris en charge sur les budgets des composantes.



e) Contribution au recrutement de points focaux techniques

Les composantes 1 et 4 avaient prévu dans leur montage technique des points focaux techniques pour la collecte des données pour alimenter le Service Régional d'Information sur le Pastoralisme (Géoportail et bibliothèque numérique) et la base régionale des données en santé animale. Les points focaux administratifs pays du PREDIP ont été mobilisés pour le recrutement

et la supervision de ces points focaux techniques. Ils ont participé à l'élaboration des termes de référence et aux évaluations de leurs recrutements.

Les points focaux techniques sont placés sous la tutelle hiérarchique des points focaux administratifs. Ils accomplissent leurs missions selon les cahiers des charges établis contractuellement.



3. Résultats et impacts du dispositif des points focaux pays

3.1. Facilitation dans la mise en œuvre des activités du PREDIP sur le terrain

Pour la composante 1 : Le rôle des points focaux a été important dans la mise en œuvre des activités de cette composante : pour la collecte des données sur la transhumance, la réalisation des formations des cadres régionaux et nationaux sur l'exploitation du Géoportail et de la bibliothèque numérique, la mise en place d'un répertoire et d'un réseau de radio-communautaires, et pour le recrutement des points focaux techniques. Le point focal administratif a assuré l'encadrement du point focal technique et lui facilite la collecte des données sur toutes les informations attendues de la composante 1.

Cette facilitation a permis une meilleure alimentation de la bibliothèque numérique et du Géoportail, les signatures des conventions avec 45 radios communautaires au Niger et au Bénin pour la diffusion des messages en langues locales, et le développement d'un système de vocalisation automatique en langues sur les plateformes WhatsApp des éleveurs.

Pour la composante 2 : En Côte d'Ivoire et au Ghana, les points focaux ont facilité la mise en œuvre du projet. Le point focal de la Côte d'Ivoire a joué un rôle de facilitation dans le processus de l'extension de la Plateforme d'Innovation multi-acteurs de Korhogo (en Côte d'Ivoire) pour l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS) par l'appui à l'organisation et la tenue d'un atelier du 15 au 16 décembre 2022. C'est le point focal de la Côte d'Ivoire qui a joué un rôle d'interlocuteur auprès des autorités et qui a permis d'obtenir les autorisations aux participants du Burkina Faso de se rendre en Côte d'Ivoire, car la frontière était toujours fermée. Par ailleurs, le point focal a représenté le PREDIP à cette importante rencontre.

Au Ghana, le point focal a contribué activement à la mise en place de la Plateforme d'Innovation de Builsa et au renforcement des capacités des membres de la Plateforme. Le point focal a piloté tout le processus de mutation du *Ghana*



Cattle Ranching Committee en Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee et l'atelier de lancement. Il a par ailleurs aidé à l'élaboration des textes statutaires de ce comité, et fortement contribué à l'obtention de sa reconnaissance officielle auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

En termes de résultats, on note la reconnaissance des plateformes d'innovation du Ghana et de la Côte d'Ivoire, l'extension de celle de la Côte d'Ivoire, la mutation du *Ghana Cattle Ranching Committee en Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee* et sa reconnaissance officielle auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Pour la composante 3 : Les points focaux ont facilité la mise en œuvre des activités du projet et leur visibilité. Grâce à leurs interventions, les résultats sur les retombées économiques des marchés dans les Collectivités territoriales ont été collectés et diffusés aux acteurs. Les points focaux ont participé aux comités de pilotage, intercommunaux, transfrontaliers organisés par la C3 et aux inaugurations des infrastructures réalisées (Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Nigeria). Ils ont facilité les réunions au niveau du Ministère de l'Élevage dans les différents pays lors des missions de AFL, ainsi que des consultations et collaborations avec les Services Techniques Centraux pour l'appui-conseil à la mise en œuvre de certaines activités de santé animale/poste vétérinaire. Ils ont permis également de lever des contraintes de blocage des travaux d'infrastructures comme par exemple au Nigeria où, le point focal, à travers le Ministère Fédéral

de l'Agriculture, a saisi les autorités de Kebbi pour faciliter la réalisation des infrastructures prévues dans cet État. Le point focal a non seulement participé à la mission d'appui avec la CEDEAO, l'équipe du CILSS et des autorités de Kebbi mais aussi à la cérémonie d'inauguration des infrastructures réalisées. Les rapports d'activités trimestriels produits par les points focaux permettent de disposer d'informations sur le pastoralisme et la transhumance, sur les initiatives liées au pastoralisme, sur les grandes orientations du pays pour le sous-secteur de l'élevage et de l'agropastoralisme (décisions, décret, lois/règlement concernant la filière), et donnent ainsi de la visibilité sur le contexte national pour la mise en œuvre du projet dans les différents pays.

En termes de résultats, on note l'amélioration de la visibilité des actions du projet, et la levée des blocages pour permettre la réalisation des infrastructures.

Pour la composante 4 : Les points focaux administratifs ont appuyé la mise en œuvre des activités du projet, notamment le processus de désignation des points focaux techniques de la composante Contrôle des Maladies Animales Transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Ils ont joué un rôle dans l'organisation des réunions de bilan et de programmation des campagnes de vaccination, la mise en place des infrastructures sanitaires au niveau transfrontalier (postes vétérinaires et parcs de vaccination), le partage des données sur la santé animale avec les autres acteurs intervenant dans le secteur. Ils ont joué un rôle de facilitation et de courroie de transmission pour l'administration.



En termes de résultat, la contribution des points focaux a permis le choix des sites des postes vétérinaires et parc de vaccination, la réussite des réunions, la synergie entre la composante 3 et la composante 4.

Pour la composante 5 : Les points focaux ont facilité la mise en œuvre du projet à travers la participation à l'organisation et la tenue des Comités Techniques de Pilotage (CTP) au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo. Ils ont activement participé aux 2 réunions de CTP organisées en virtuel via le zoom, et ont représenté la Coordination Régionale à l'inauguration des infrastructures (à Bougou au Bénin, à Doropo en Côte d'Ivoire, à Buipé et Gushegu au Ghana et Gumki et Falde au Nigeria). L'organisation des CTP dans les pays côtiers a permis non seulement une meilleure compréhension des activités du projet par ces pays, mais aussi l'implication des acteurs dans sa mise en œuvre.

Les rapports des points focaux ressortent les principales activités qu'ils ont menées, les résultats atteints, une cartographie des projets et programmes sur le pastoralisme, les partenariats développés avec d'autres programmes ainsi que les grandes orientations nationales en matière de pastoralisme et de transhumance.

Avec la pandémie de COVID-19, malgré les contraintes et les restrictions de déplacement, les points focaux ont servi efficacement de relais et ont permis de poursuivre l'exécution du projet (ex. inauguration d'Infrastructures (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Bénin, Togo), l'extension de la Plateforme d'Innovation de Korhogo et la mobilisation des hautes autorités des pays pour participer aux activités du projet. En raison du rôle qu'ils ont joué dans la facilitation de plusieurs interventions régionales (PEPISAO, PREDIP, PRAPS), les points focaux administratifs ont été choisis par le CILSS pour conduire le processus de collecte des données et la production du rapport sur l'état de l'élevage mobile afin d'alimenter l'Observatoire sur les systèmes d'élevage mobile en Afrique de l'Ouest et au Sahel (OSEMAOS) qui est en cours de construction.

En termes de résultats, on note l'ancrage du projet au sein des Ministères en charge de l'Élevage et la visibilité auprès des autorités et des Services Techniques. Cela a grandement facilité l'acceptation par les pays des autres composantes, surtout pour les pays côtiers. Signe de la reconnaissance du rôle important qu'ils ont joué, les points focaux du PREDIP sont désormais sollicités par tous les acteurs, notamment les projets régionaux sur le pastoralisme.



3.2. Rôle d'interlocuteurs et contribution à la formulation du PRIDEC

Au regard des résultats obtenus et de leur influence dans les pays, les autres projets du CILSS sur le pastoralisme (ex. PEPISAO, PRAPS, PDPS...) se sont appuyés sur les points focaux du PREDIP dans la mise en œuvre de leurs activités dans les pays : ciblage et mobilisation de participants, organisation d'ateliers, réalisation d'études. Il en est de même pour la conduite de certaines études prospectives réalisées par la CEDEAO. De par leur cahier des charges qui touche les questions d'élevage mobile, les points focaux des pays côtiers ont également activement contribué à la formulation du document du Programme de Développement de l'Élevage dans les pays Côtiers (PRIDEC).

En termes de résultats, les points focaux ont permis de catalyser et d'impulser la mise en synergie des activités des composantes avec les autres projets, la formulation des documents pays PRIDEC et la Composante régionale du PRIDEC.

3.3. Renforcement de l'implication des Services Techniques

Les points focaux ont permis **une meilleure implication des Services Techniques dans les actions du projet, ce qui est gage de durabilité des actions initiées par le PREDIP.**

3.4. Visibilité des actions du projet

Les points focaux ont eu à animer des émissions à la radio et à la télévision où les résultats et réalisations du PREDIP ont été présentés. Leurs capacités ont été renforcées par des formations et ils ont reçu des équipements de travail pour mettre à l'échelle les innovations du projet. **Ces différentes actions ont permis de renforcer la visibilité et la notoriété du Projet.**

3.5. Meilleure implication des autorités dans la mise en œuvre du Projet

Les points focaux ont été très impliqués dans l'organisation et la tenue des réunions. Leurs contributions ont ainsi permis la présence des hautes autorités (Ministres ou Secrétaires généraux des Ministères) qui ont présidé la plupart des réunions des CTP, l'inauguration des infrastructures par les Ministres et les Gouverneurs. Ils ont facilité les audiences accordées par les Ministres en charge de l'Élevage pour échanger sur les activités du PREDIP (Burkina Faso, Ghana, Côte d'Ivoire, Niger, Mali).

Les actions ont suscité la mobilisation et l'adhésion des autorités aux actions du projet.



3.6. Rôle dans le changement de la perception du pastoralisme à travers le plaidoyer de haut niveau dans les pays côtiers

La mise en place de points focaux administratifs a fortement contribué à améliorer la perception de la transhumance dans certains pays, à l’ancrage et à l’internalisation des actions du PREDIP dans les pays. Les points focaux ont permis d’améliorer les relations entre les partenaires de mise en œuvre du projet (CILSS, CARE, Acting for Life, etc.), les autorités publiques et les bénéficiaires de ces pays. En outre, ils ont fortement contribué à la réalisation des activités de la Composante régionale dans les pays.

Les points focaux ont permis une meilleure compréhension de la problématique du pastoralisme et de la transhumance et ont joué un rôle dans la mise à l’échelle de toutes les études réalisées dans le cadre du projet.

4. Leçons apprises



4.1. Les facteurs de succès de mise en place des points focaux administratifs

- Les acteurs (composantes, Délégations de l’Union Européenne, partenaires de mise en œuvre du projet) étaient convaincus de la nécessité de mettre en place, sur une base consensuelle, une représentation commune par pays. La mise en place des points focaux a contribué à faire travailler ensemble les composantes dans les différents pays ;
- La notoriété du CILSS a favorisé la désignation rapide des points focaux. En effet, le CILSS a envoyé des correspondances aux pays pour solliciter la désignation des points focaux suivant les critères prévus dans les TDR que les pays ont favorablement accepté. Ceci a contribué à l’acceptation des points focaux par les autres partenaires de mise en œuvre dans les pays (ex. des ONG telles que CARE, Acting for Life) ;
- Les actions de sensibilisation menées en amont par la Coordination régionale ont facilité la compréhension de l’importance de la mise en place des points focaux et de leur rôle auprès des partenaires de mise en œuvre du Projet ;



- Les critères de sélection ont permis de cibler des hauts cadres qui occupent des positions centrales sur les questions du pastoralisme et de la transhumance dans leur pays. Leur position au sein des Ministères a ainsi facilité la communication avec les décideurs et les autres acteurs, ainsi que leur mobilisation ;
- Le renforcement des capacités techniques et matérielles, pour faciliter la collecte des données, a également permis aux points focaux de bien jouer leurs rôles de facilitation et de rapportage ;
- Leur facilité de contact avec tous les acteurs et leur maîtrise des dossiers ont permis d'atteindre les résultats escomptés (mise en place et inauguration des infrastructures agropastorales, organisation des réunions, rôle de relais du projet auprès des acteurs).



4.2. Difficultés et contraintes rencontrées

- Les critères de ciblage établis de façon consensuelle afin de sélectionner les personnes adéquates en équipe n'ont pas toujours été respectés ;
- Les points focaux s'acquittent de leurs charges administratives et ne sont pas uniquement dédiés aux activités du PREDIP. Cette situation limite leur disponibilité surtout en cas de conflits d'agenda entre les activités du PREDIP et celles propres aux points focaux ;
- Le dispositif des points focaux n'avait pas été prévu dans le montage institutionnel du projet. L'absence de budget prévu à cet effet a donc limité leur implication dans les missions sur le terrain et leur prise en charge adéquate ;
- La dispersion des sites d'intervention des composantes qui ne tient pas compte d'un ciblage géographique harmonisé et commun, a causé des difficultés pour le point focal à assurer un suivi et un accompagnement sur toutes les activités de chacune des composantes sur le terrain.



5. Durabilité et mise à l'échelle



Pour répliquer le dispositif des points focaux avec succès dans le cadre d'autres interventions sur le pastoralisme, il faudra s'assurer de :

- tenir rigoureusement compte des critères de ciblage consensuels afin de sélectionner les personnes adéquates en équipe ;
- prévoir le dispositif dès la conception de l'initiative en le dotant des moyens pour mieux accomplir ses missions ;
- s'assurer du partage systématique des programmes d'activités.

Le dispositif des points focaux a été mis en place sur financement du PREDIP. Les réflexions doivent tendre vers son institutionnalisation et son appropriation par les pays. Il joue aujourd'hui un rôle important dans le cadre de l'accompagnement des projets au-delà du PREDIP. Pour assurer sa durabilité, il faudra :

- institutionnaliser les points focaux administratifs au sein des structures existantes reconnues par les autres projets qui interviennent dans le domaine de l'élevage et du pastoralisme. Cela passera par des actes officiels de reconnaissance et un ancrage institutionnel fort au sein du Ministère de tutelle ;
- renforcer la structure désignée avec des moyens logistiques financiers et humains pour la mise en œuvre des activités ;
- trouver un financement pérenne pour le fonctionnement de la structure. Par exemple, en l'inscrivant dans le budget de fonctionnement du Ministère de tutelle.

6. Références



- Note de valorisation des points focaux ;
- Comptes rendus des réunions avec les points focaux ;
- Rapports d'activités des composantes ;
- Rapports d'activités des autres projets ;
- ROPPA, 2021. Étude sur la perception de la transhumance, du convoyage commercial, du traitement des conflits et de la contribution socio-économique de la mobilité pastorale dans les pays côtiers (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire). 63 p. ;
- ROPPA, 2021. Inverser la perception négative de la mobilité pastorale dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Note de plaidoyer. 4 p.

CILSS - Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

*03 BP 7049 Ouagadougou 03 - BURKINA FASO
Tél. : +226 25 49 96 00 - Fax : +226 25 37 41 32
Email : administration.se@cilss.int*

www.cilss.int